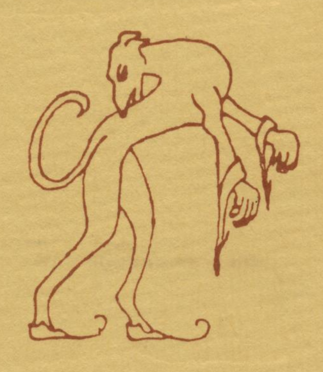
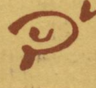


L'AN MIL
Rythmes et acteurs d'une croissance





Revue publiée avec le concours du C.N.L.

MÉDIÉVALES
Langue Textes Histoire
NUMÉROS PARUS

1 **Mass-media et Moyen Age.** (1982). Épuisé
2 **Gautier de Coinci : le texte du Miracle.** (1982)
3 **Trajectoire du sens.** (1983)
4 **Ordres et désordres.** Études dédiées à Jacques Le Goff. (1983). Épuisé.
5 **Nourritures.** (1983). Épuisé.
6 **Au pays d'Arthur.** (1984)
7 **Moyen Age, mode d'emploi.** (1984)
8 **Le souci du corps.** (1985). Épuisé
9 **Langues.** (1985). Épuisé
10 **Moyen Age et histoire politique.** Mots, modes, symboles, structures. Avant-propos de Georges Duby. (1986). Épuisé
11 **A l'école de la lettre.** (1986)
12 **Tous les chemins mènent à Byzance.** Études dédiées à Michel Mollat. (1987)
13 **Apprendre le Moyen Age aujourd'hui.** Épuisé
14 **La culture sur le marché.** (1988)
15 **Le premier Moyen Age.** (1988)
16/17 **Plantes, mets et mots : dialogues avec A.-G. Haudricourt.** (1989)
18 **Espaces du Moyen Age.** (1990)
19 **Liens de famille. Vivre et choisir sa parenté.** (1990)
20 **Sagas et chroniques du Nord.** (1991)

A paraître

22/23 Pour l'image.

MÉDIÉVALES

Revue semestrielle publiée par les Presses Universitaires
de Vincennes-Paris VIII avec le concours
du Centre National des Lettres



Les manuscrits, dactylographiés aux normes habituelles, ainsi que les ouvrages pour comptes rendus, doivent être envoyés à :

MÉDIÉVALES
Presses Universitaires de Vincennes
Université Paris VIII
2, rue de la Liberté, 93526 Saint-Denis Cedex 02

SOMMAIRE **N° 21 AUTOMNE 1991**

L'AN MIL : RYTHMES ET ACTEURS D'UNE CROISSANCE

L'an mil : continuité, tournant ou révolution ? Discussions autour d'un livre controversé
Monique BOURIN 5

Le lit de Procuste de Guy Bois
Barbara H. ROSENWEIN 11

Essor démographique, croissance agraire et archéologie
Elisabeth ZADORA-RIO 17

À la recherche de personnes perdues...
Maria HILLEBRANDT et Franz NEISKE 21

Mutations et révolutions aux environs de l'an mil
Chris WICKHAM 27

Mâconnais, terre féconde
Pierre BONNASSIE 39

Un regard périphérique sur La mutation de l'an mil
Lluis TO FIGUERAS 47

Europe carolingienne et Europe méridionale : le point de vue d'Adriaan VERHULST
Propos recueillis par Monique BOURIN 55

Réflexions d'un historien japonais sur le livre de Guy Bois
Yoshiki MORIMOTO 63

L'Antiquité se poursuit-elle jusqu'à l'an mil ?
Nancy GAUTHIER 69

Réflexion sur un « modèle »
Robert FOSSIER 77

C'est arrivé à Lournand
Bernard LEPETIT 81

Réponse
Guy BOIS 91

Postface 109

Repères bibliographiques 113

ESSAIS ET RECHERCHES

Réflexions sur l'aristocratie suédoise au Moyen Age : l'exemple d'un lignage noble entre 1250 et 1350
Jean-Marie MAILLEFER 115

Notes de lecture 133

Martin AURELL, *La vielle et l'épée. Troubadours et politique en Provence au XIIIe siècle* (V. SERVERAT) ; Gloria K. FIERO, Wendy PFEIFFER, Mathé ALLAIN, *Three Medieval Views of Women. La contenance des fames. Le bien des fames. Le blasme des fames* (L. HORDYNSKY-CAILLAT) ; Roland CARRON, *Enfant et parenté dans la France médiévale, Xe-XIIIe siècles* (D. LETT).

Livres reçus 138

Médiévales 21, automne 1991, pp. 5-10

Monique BOURIN

L'AN MIL : CONTINUITÉ, TOURNANT OU RÉVOLUTION ? DISCUSSIONS AUTOUR D'UN LIVRE CONTROVERSÉ

Lorsque l'hiver dernier, Guy Bois fit paraître son dernier ouvrage sous le titre, attirant pour tous publics, de « la mutation de l'an mil », le succès de librairie fut vite acquis ; les premiers comptes rendus qui n'étaient pas destinés à la corporation des historiens universitaires furent flatteurs. Parmi les médiévistes, les réactions d'emblée mitigées. Mais on ne peut nier qu'il en fut parlé. Dans un second temps, certains jugèrent que cet ouvrage ne justifiait pas qu'on en parlât. *Much ado about nothing*. À bien des égards, il me semble au contraire que la vivacité des réactions premières qu'il suscita mérite que le débat soit repris. Il me paraît incontestable que Guy Bois a touché l'histoire médiévale en un point sensible. Reparlons donc de ce livre, une fois passée l'irritation première qu'il a fait naître chez quelques-uns (dont je suis, je l'avoue).

Ce numéro de *Médiévales* a plusieurs buts, reprendre les analyses présentées par Guy Bois, mais aussi permettre de rapprocher les opinions, plus ou moins divergentes, de spécialistes du thème, ou des thèmes, qui font l'objet de la *Mutation de l'an mil*. Que tous ceux qui ont accepté de collaborer à ce numéro trouvent ici mes remerciements. Je voudrais associer à ces remerciements l'équipe de la rédaction de *Médiévales*, et tout particulièrement Didier Lett qui m'a sans cesse aidée au cours de la constitution de ce numéro. Tous ont admis et respecté les règles du jeu qui les ont contraints à exprimer des opinions complexes sur un problème difficile en un petit nombre de pages. J'ai conscience de la frustration qui peut en provenir pour le lecteur. Du moins ai-je l'espoir que cette forme brève lui rendra plus éclatants les points de rencontre et les oppositions. Aussi bien dans la lecture que ces divers historiens ont faite de l'ouvrage de Guy Bois que dans l'énoncé de leurs thèses personnelles.

Je tiens à associer à ces remerciements Guy Bois lui-même. Pour

que le fascicule ne soit pas seulement la juxtaposition de thèses, souvent assez différentes, et que la discussion puisse s'engager plus avant, j'ai demandé à Guy Bois de bien vouloir répondre aux argumentations présentées contre les siennes ou à côté.

Ces joutes ne sont pas pour lui déplaire. Guy Bois a visiblement pris plaisir, dans son livre, à jouer les enfants rageurs et mal élevés qui lancent un pavé dans une mare pour éclabousser les « grands ». Mais par moments le pamphlétaire laisse la place au maître qui distribue à ses élèves les bons et les mauvais points. Dépassons ce problème de forme et de ton et reprenons le débat. Le problème traité dans la *Mutation de l'an mil* est de ceux qui méritent d'être sans cesse remis sur le métier et il a suscité récemment de nouvelles discussions. Les quelques titres réunis à la fin de ce volume sont le signe de ce regain d'intérêt et des avancées récemment acquises. Le titre du tome X des Congrès de Flaran en résume une part essentielle : « la croissance agricole au Haut Moyen Age ». C'est à cette immense question que Guy Bois s'est attaqué. Le Congrès de Flaran, en 1988, fut déjà l'occasion de juxtaposer les points de vue. J'ai souhaité qu'ici, le débat soit un peu différent et qu'il s'ordonne autour d'un point de départ : l'acceptation ou la réfutation des thèses auxquelles Guy Bois vient de donner une certaine ampleur éditoriale.

C'est donc essentiellement de la signification de l'an mil pour l'économie et la société européenne qu'il est débattu dans ce numéro. Ce point de vue est, bien entendu, loin d'épuiser l'histoire de cette période. Les récents ouvrages publiés à l'occasion du millénaire capétien ont montré combien pouvaient être diverses les approches de ce temps pour le seul royaume de France.

Dans *La mutation de l'an Mil*, Guy Bois a fait une étude monographique d'un terroir du Mâconnais et à partir de cette monographie a construit un modèle abstrait ayant pour objet de rendre compte de l'histoire de l'Europe entre la fin de l'Empire romain et le XIIe siècle. Cette construction renvoie, bien au-delà même du cadre chronologique qu'il s'est fixé, à une théorie de l'histoire, de ses rythmes, de ses acteurs. Il me paraît normal qu'aucun historien ne reste indifférent à un tel programme. Même sans m'aventurer sur le terrain le plus audacieux, celui d'une théorisation de l'histoire, je crois que le livre de Guy Bois introduit à une triple discussion : l'une concerne l'étude monographique elle-même, telle que Guy Bois l'a conduite à partir des documents clunisiens ; la seconde, le schéma global qu'il construit pour l'histoire du Haut Moyen Age européen ; la troisième, la méthode par laquelle il est justifié d'aller du particulier au global, de la monographie à l'histoire générale.

A priori on ne peut qu'applaudir à la démarche qui prend comme point de départ l'étude monographique d'un finage : nous savons tous qu'après les études régionales qui ont fait la gloire des historiens fran-

çais, les recherches vont s'orienter vers des monographies microrégionales, utilisant non seulement les textes, mais surtout pour ces premiers temps du Moyen Age, toutes les autres voies d'approche, archéologiques, ethnologiques et autres. L'échelle d'étude choisie par Guy Bois paraît donc gage de modestie et de solidité. Il n'en faut pas moins tester la solidité de l'argumentation monographique. Les chartes de Cluny ont certes été jadis étudiées avec un succès certain et il fallait le goût du risque à Guy Bois pour s'y essayer à nouveau. Mais d'autres aussi ont eu ce courage : ces chartes ont été et sont étudiées actuellement, notamment par Barbara Rosenwein et par une équipe franco-allemande de juristes dijonnais et d'historiens de Münster. Aux uns et aux autres j'ai demandé d'exprimer leurs points de vue. Alain Guerreau, également, est de ceux qui fréquentent les chartes mâconnaises ; il se trouve qu'il a déjà exprimé ses critiques dans une autre revue (« Lournand au Xe siècle : histoire et fiction », *Le Moyen Age*, 96, 1990, pp. 519-537) et qu'il y a trouvé une précision et une longueur de développement que ce numéro de *Médiévales* n'aurait pu lui offrir. Il a eu l'amabilité de me communiquer ses réflexions dès que nous avons pensé à ce fascicule, je l'en remercie vivement : elles constituent une pièce essentielle du dossier.

Comme le croît démographique du Haut Moyen Age et la mise en place très complète, dès cette époque, de l'espace cultivé tiennent dans l'argumentation de Guy Bois une place essentielle et que ces deux points cruciaux sont établis à partir de données archéologiques, il m'a paru important de laisser juge de la qualité de l'élaboration historique une archéologue : Elizabeth Zadora-Rio a donc repris cet aspect du dossier à partir des données dont disposait Guy Bois. À dire vrai, ces données sont bien incomplètes : comme le montre Nancy Gauthier, Guy Bois semble ignorer que les fouilles de la nécropole de Courtil-sous-Burnand ont été publiées en 1985 et obligent à quelques révisions !

Les avis des spécialistes convergent. La partie quantitative de l'étude des chartes n'est pas acceptable : ni l'utilisation des données archéologiques, ni le travail prosopographique. Ce n'est pas l'étude monographique qui doit retenir dans l'ouvrage de Guy Bois.

Mais à supposer que les résultats en soient indiscutables, il resterait à valider la méthode de généralisation.

Devant les procédés de Guy Bois, tout historien normalement prudent s'inquiète. Mais c'est un des bienfaits de ce livre que d'obliger à revenir à une réflexion sur la méthode historique.

Le principe de Guy Bois est d'abstraire, à partir de la monographie, les mécanismes historiques. Jusque là rien que de très normal. Il faut bien procéder ainsi si l'on veut tenter de passer de la description à l'explication. Mais de là à affirmer, sans autres ambages et sans vérification, que les mécanismes historiques qu'il voit à l'œuvre

aux abords de Cluny sont universellement opératoires, il y a un pas que tous les historiens qui s'expriment dans ce numéro de *Médiévales* ont vu franchi avec effroi. Robert Fossier et Chris Wickham ont rappelé dans leur article les règles élémentaires de la généralisation des modèles. Tous les historiens, pas seulement les médiévistes, sont confrontés à ces problèmes et nous avons choisi de l'aborder également, à partir du livre de Guy Bois, par une réflexion théorique, indépendante des problèmes de traitement spécifiques au Haut Moyen Age. Le moderniste Bernard Lepetit avait présenté les réflexions que lui suggérait la méthode de Guy Bois au cours de journées de discussion interdisciplinaire de la Maison des Sciences de l'Homme. Il a accepté de reprendre son argumentation pour ce numéro de *Médiévales*.

Monographie discutable, généralisation imprudente. Il reste que l'ouvrage de Guy Bois propose une synthèse construite de l'histoire du Haut Moyen Age et qu'il faut en mesurer l'apport, essentiel pour certains, banal pour d'autres, très partiel pour d'autres encore.

Naturellement tout effort de généralisation implique un mouvement de retour vers la réalité d'autres régions, pour vérification. Autant dire qu'il n'y a pas d'histoire sans comparaison. Truisme, certes, mais moins facile à appliquer qu'on ne pourrait l'espérer idéalement. Aussi attentif que l'on soit aux résultats d'autrui, rien ne remplace le contact de première main avec les sources. C'est pourquoi il m'a paru essentiel que participent à ce fascicule de *Médiévales*, pour présenter leur propre vision du Haut Moyen Age, des historiens ayant fréquenté les sources de diverses régions. Sur le versant méditerranéen et dans l'espace de l'Europe du Nord. Les « polypticomaniaques », et les autres. La contribution de Chris Wickham, après les travaux de Pierre Toubert, invite d'ailleurs à ne pas considérer le monde de la Méditerranée occidentale comme parfaitement homogène.

Autant que des sources étudiées, la problématique de l'historien dépend de sa culture et de sa formation initiale. Je souhaitais donc que des historiens de traditions et de nationalités différentes expriment leur opinion devant l'ouvrage de Guy Bois, même si son auteur ne peut pas passer pour incarner « l'école historique française » en une parfaite orthodoxie. Les articles des collègues « étrangers » révèlent l'intérêt qu'ils portent aux travaux historiques qui se font en France, mais aussi leur irritation devant notre ignorance de ce qui se fait ailleurs. Est-ce exact ? Du moins est-ce l'impression que donnent les historiens français hors de France et le livre de Guy Bois ne peut que l'aggraver tant il passe sous silence des travaux importants écrits dans une autre langue que le français.

Manque d'ouverture des historiens français, du moins sur les ouvrages d'historiens étrangers ? Le mal ne leur est pas particulier. J'aurais aimé qu'un juriste et un sociologue pussent joindre, à celle des historiens, leur réaction devant le type de raisonnement que pré-

sente Guy Bois. Je n'ai pas pu obtenir leur concours. En revanche, je tiens à remercier tout particulièrement Nancy Gauthier et Bernard Lepetit qui ont bien voulu franchir les bornes habituelles des périodes dont ils sont spécialistes pour venir sur le terrain des médiévistes apporter la richesse de leur réflexion. Or, à en juger par le portrait que Guy Bois fait du monde romain, et pour reprendre la critique de Nancy Gauthier ou de Chris Wickham, il serait souhaitable que les historiens fassent plus souvent cet effort.

J'ai essayé également que non seulement les nationalités, les écoles et les spécialités chronologiques soient différentes, mais aussi les générations. Peut-être aurais-je pu demander à quelques étudiants de réunir leurs réflexions de lecture. Du moins, ont pris la plume, des moins jeunes et des plus jeunes, comme Lluis To Figueras, exemple de la brillante « movida » ibérique.

Au-delà des réflexions quelque peu scolastiques sur la persistance de l'Antiquité après le Vème sicle, les discussions portent évidemment sur les rythmes et les acteurs de la croissance et renvoient d'ailleurs à une réflexion globale sur le sens du mot « croissance » pour cette haute époque.

J'ai eu le sentiment que la discussion s'était, à l'origine, trop concentrée sur la place de l'esclavage dans le schéma que propose le livre de Guy Bois. C'est en effet l'un des aspects provocants, mais aussi facilement discutables du livre. En fait, le débat ne se réduit pas à évaluer la part de l'esclavage dans l'économie du Haut Moyen Age.

Chris Wickham propose la vision d'une économie dominée par une exploitation paysanne de subsistance au lendemain des invasions et discute, me semble-t-il, le concept de croissance pour ce type d'économie. À quel moment et pourquoi l'impulsion vers une intensification de la mise en valeur ? À l'époque carolingienne, dans une stratégie aristocratique d'accroissement des revenus fonciers, orchestrée par le pouvoir royal et les établissements religieux ? Dans la longue durée, mais dans le dynamisme d'une société paysanne qui se dégage d'un esclavage d'une absurde inefficacité, suivant ce que je crois être la proposition de Pierre Bonnassie ? Ou bien aussi dans celui du petit domaine, comme l'ajoute Guy Bois ? Dans un cas la mutation « féodale » s'inscrit dans le prolongement de l'ordre carolingien. Dans les autres, elle est une rupture plus ou moins radicale.

Adriaan Verhulst souhaite vivement que les « Méridionaux » cherchent les traces de l'impulsion aristocratique ou royale autour de la Méditerranée occidentale. Il faut reprendre toutes les sortes de documents et lui répondre. Mais le dynamisme de l'initiative paysanne serait-il le propre des rivages de la Méditerranée ou de ses historiens ? Pourquoi ne pas proposer aux historiens des plaines du Nord de reprendre l'enquête aussi en ces termes ? Pour en arriver sans doute à proposer deux ou trois modèles (ou plus), où se combinent dans

des proportions variables et des chronologies différentes l'action de plusieurs dynamiques sociales. Même si plusieurs phénomènes, tels que l'extinction de l'esclavage, traversent toute l'Europe occidentale en une durée très étirée, il me paraît peu plausible qu'un seul schéma puisse rendre compte de toute son histoire entre le Ve et le XIe siècles.

Médiévales 21, automne 1991, pp. 11-16

Barbara H. ROSENWEIN

LE LIT DE PROCUSTE DE GUY BOIS

Dans *La Mutation de l'an mil*, Guy Bois présente une thèse d'ensemble qui a de l'élégance ; mais il l'appuie sur le mince roseau d'une argumentation discutable. Dans un discours hardi et révolutionnaire, il rejette la plus grande part de l'érudition antérieure ; pourtant il n'a guère pris en considération les travaux récents, surtout quand ils ne sont pas écrits en français[1]. Cela donne un livre exubérant, audacieux, séduisant, mais qui manque de substance.

La thèse de *La Mutation* est une variante du schéma hégélo-marxiste du changement historique, où les contradictions internes de la société induisent une dialectique qui engendre un nouvel ordre social. En bref, Bois prétend qu'un monde antique, certes décrépit, mais encore intact, s'est maintenu jusqu'aux dernières décennies du Xe siècle. Dans ce monde, « emprisonnée » (c'est une métaphore de Bois), une nouvelle société féodale s'est développée, presque invisiblement. Dans les vingt ou trente dernières années du Xe siècle, sous l'influence de dominations seigneuriales, comme celle de Cluny, le nouvel ordre a vu le jour, violemment, spectaculairement, irrévocablement. Le trait caractéristique de l'Antiquité que retient Bois — « une société esclavagiste » et une économie qui obéit aux demandes de la ville — est emprunté à Moses Finley. Mais c'est Bois lui-même qui définit les caractéristiques du « féodalisme », en invoquant surtout la rup-

1. Parmi les études que n'a apparemment pas consultées Bois, voir, sur l'histoire sociale de Cluny, qui, dans une large mesure, est le sujet du livre : J. WOLLASCH, « Wer waren die Mönche von Cluny vom 10. bis zum 12. Jahrhundert ? », dans *Mélanges J. Stiennon*, Liège, 1982, pp. 663-678 ; sur l'économie : R. HODGES et D. WHITEHOUSE, *Mohammed, Charlemagne and the Origins of Europe*, Ithaca, N.Y., 1983 ; sur la Paix de Dieu : H.-W. GOETZ, « Kirchenschutz, Rechtswahrung und Reform : zu den Zielen und zum Wesen der frühen Gottesfriedensbewegung in Frankreich », *Francia*, 11, 1983, pp. 193-240 ; sur la violence : W. DAVIES et P. FOURACRE, eds., *The Settlement of Disputes in Early Medieval Europe*, Cambridge, 1986 et P.J. GEARY, « Vivre en conflit dans une France sans État : typologie des mécanismes de règlement des conflits (1050-1200) », *Annales, E.S.C.*, XLI, 1986, pp. 1107-1133.

ture de la distinction juridique entre esclave et libre, l'essor d'une économie de marché fondée sur l'interdépendance entre les secteurs urbains et ruraux, la formation d'une classe dominante seigneuriale, et le développement d'une paysannerie productive.

Cette théorie est claire, même passionnante, mais elle n'explique ni n'éclaire la réalité. Elle construit un lit de Procuste où les données du Xe siècle doivent trouver leur place. Ceci apparaît clairement lorsque Bois commence à éprouver sa théorie par la « micro-analyse » d'une petite région du Mâconnais : Lournand et quelques *villae* voisines de l'*ager* de Merzé. La documentation provient principalement des chartes de Cluny. Bois voudrait nous faire admettre que ces chartes constituent le gisement adéquat des données sur la société et l'économie du Xe siècle. Il n'en est rien : ces chartes, à quelques exceptions près, ne sont que des documents dressés par et pour les moines de Cluny. Elles ne représentent pas un échantillonnage aléatoire des transactions effectuées dans la région. Elles révèlent avant tout ce que le monastère et les auteurs de donations (ou de ventes, ou d'échanges) le concernant souhaitaient connaître et faire connaître à leurs contemporains au sujet des interactions entre ces partenaires. Beaucoup de ces chartes sont datées de façon peu sûre ; certains noms de lieux sont mal identifiés [2].

Bois use ingénument de ces chartes. Prenons, par exemple, son graphique des « ventes, échanges et donations » (graphique 1).

Pour Bois, ce diagramme démontre les points suivants :

1) Les échanges, caractéristiques d'une économie ancienne sans marché, constituent 48 % des transactions dans la région considérée. Puis leur proportion baisse extraordinairement durant la période 920-950, jusqu'à moins de 10 %.

2) En même temps, les ventes, caractéristiques d'une société féodale de marché, croissent rapidement, passant de 20 % à plus de 40 % du total des transactions.

3) Par conséquent, cette orientation signale une rupture brutale de l'ordre ancien et la naissance soudaine d'un féodalisme orienté vers le marché.

2. Pour les noms de lieux, M. Chaume, *Les Origines du duché de Bourgogne*, part. II, fasc. 3, Dijon, 1931 ; pour les dates, id., « Observations sur la chronologie des chartes de l'abbaye de Cluny », *Revue Mabillon*, t. 16, 1926, pp. 44-48 ; t. 29, 1939, pp. 81-89, pp. 133-142 ; t. 31, 1941, pp. 14-19, pp. 42-45, pp. 69-82 ; t. 32, 1942, pp. 15-20, pp. 133-136 ; t. 38, 1948, pp. 1-6 ; t. 39, 1949, pp. 41-43 ; t. 42, 1952, pp. 1-4. Les incertitudes abondent. Sur Lournand, par exemple : dans une charte sur une propriété située « in Rornanno », faut-il lire « in Lornanto » (à Lournand) ? Voir A. Bernard et A. Bruel (sous la direction de), *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny*, 6 vol., Paris, 1876-1903, vol. 3, p. 141, n° 1920.

Graphique 1

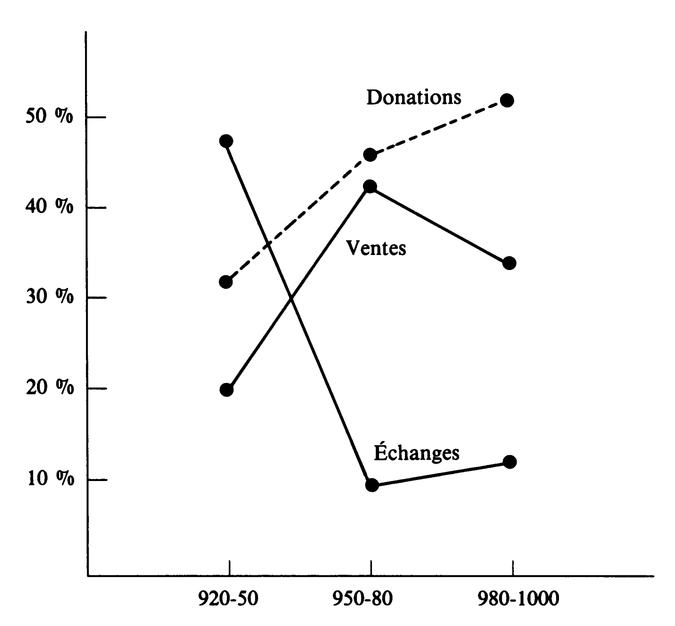


Diagramme des ventes, échanges et donations (en %)
(*dans la Mutation,* p. 79)

Cependant ce graphique est trompeur, car :

1) Les intervalles de temps choisis sont artificiels, puisque nombre de chartes ne peuvent être datées que par référence aux abbatiats.

2) Bois n'indique pas le nombre des chartes qu'il utilise ; pour le Mâconnais, on trouve, durant la période 920-1000, environ 1500 chartes de Cluny. Et nous constatons que Bois n'utilise qu'une petite fraction de ce lot[3].

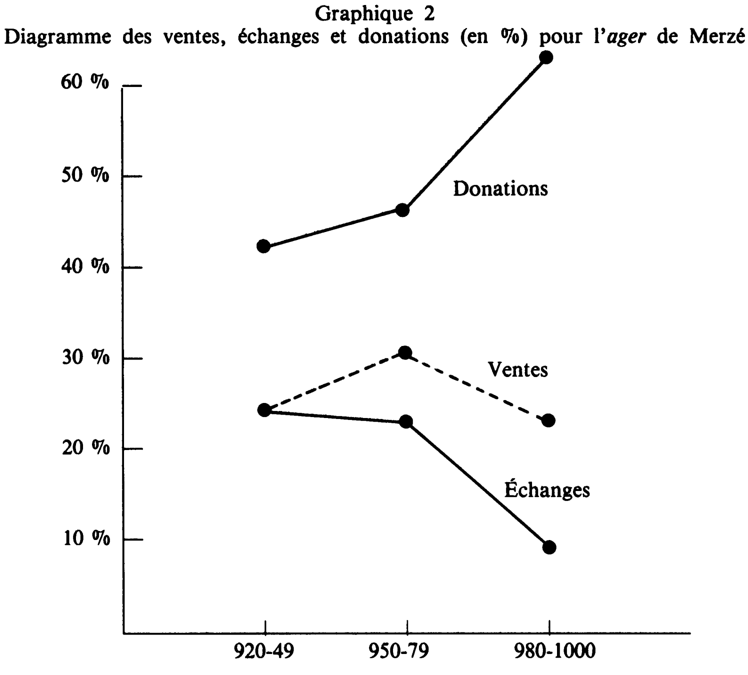
3) Bois n'indique pas quels lieux il a pris en considération pour construire son diagramme. Il a dû inclure Lournand, son point de référence ; mais, dans sa démonstration, il ajoute, parfois, certaines *villae* prises dans l'*ager* de Merzé : Chavagny, Collonge, Cotte, Merzé, Varanges, Cortambert et Sous-Lourdon (p. 28). De temps à autre, il ajoute Mailly (p. 71, p. 162). Or nous ne connaissons pas les critères

3. Sur ce point et pour les calculs suivants, j'ai utilisé le programme S.A.S. (Statistical Analysis System) où j'ai enregistré les données issues des chartes de Cluny jusqu'en l'an 1049. Sur ce programme, voir B.H. ROSENWEIN, *To be the Neighbor of Saint Peter : the Social Meaning of Cluny's Property, 909-1049*, Ithaca, N.Y., 1989.

des adjonctions ou des exclusions au sein de l'*ager* de Merzé, ni la liste des lieux pertinents pour le « diagramme des ventes ».[4]

Ce qui apparaît clairement, en revanche, c'est que les choix de Bois donnent des résultats biaisés. Comparons son graphique avec le diagramme suivant, qui utilise les chartes de Cluny pour tous les lieux de l'*ager* de Merzé[5] (soit 226 chartes, graphique 2).

Graphique 2
Diagramme des ventes, échanges et donations (en %) pour l'*ager* de Merzé



Note : Le cumul des pourcentages n'atteint pas 100 % en raison des autres types de transaction, comme les prêts, qui ne sont pas inclus ici.

4. Pour les *villae* de l'*ager* de Merzé, voir CHAUME, *Les Origines...* (*op. cit.* en note 2), p. 1067. Et cette liste elle-même n'est que partielle : elle est composée des lieux mentionnés dans les chartes conservées. Combien de *villae* n'ont pas existé sans laisser de trace documentaire ?

5. Bois a pu utiliser quelques chartes du cartulaire de Saint-Vincent de Mâcon ou d'ailleurs qui ne sont pas prises en compte ici. Mais cela n'affecte pas les résultats donnés ici, car leur nombre est très faible. On trouve ici toutes les chartes de Cluny mentionnant les lieux identifiés par Chaume comme relevant de l'*ager* de Merzé. On pourrait souhaiter inclure « Mailly » (lieu disparu, près de Carrière des Moines), qui se trouvait dans l'*ager Dariacensis*, car cet *ager* était très probablement identique à celui de Merzé. Si c'est le cas, huit chartes s'ajoutent au lot, et les proportions pour l'*ager* entier sont sensiblement différentes : 920-949 : 24 % d'échanges, 24 % de ventes ; 950-979 : 22 % d'échanges, 28 % de ventes ; 980-1000 : 9 % d'échanges, 22 % de ventes. Il faut noter qu'on a adopté, pour le graphique 2, les intervalles chronologiques de Bois, afin de permettre la comparaison avec le graphique 1 ; mais on aurait une image plus véridique en divisant la production des chartes en cinq périodes, correspondant aux abbatiats de Bernon, Odon, Aymard, Maieul et Odilon.

On peut tirer du graphique quelques observations importantes :

1) Les échanges sont loin d'avoir jamais constitué près de la moitié des transactions dans l'ensemble de l'*ager*[6].

2) La proportion des échanges a relativement peu décliné pendant la première période considérée.

3) Les ventes, qui se sont accrues légèrement durant les trente premières années, ont quelque peu décliné durant la seconde période.

4) L'affaiblissement global de la part des échanges et des ventes, mis en regard de l'augmentation de la part des donations, renvoie à une modification des relations entre Cluny et ses voisins, plutôt qu'à une transformation d'ordre économique. Le fait vraiment important est constitué par les donations. Après l'an mil, ou à peu près, le nombre total des chartes qui concernaient l'*ager* de Merzé diminua nettement, parce que Cluny avait alors consolidé son assise territoriale dans la région.

5) Les ventes, les donations et les échanges constituaient des instruments souples, utiles à la fois dans des économies de marché et dans des économies sans marché (mais selon des modes différents)[7].

La focalisation de Bois sur Lournand et sur quelques autres *villae* prises dans le voisinage donne donc une vue trompeuse de la région. Ce n'est pas le lieu, ici, de procéder à une critique détaillée de la méthodologie de Bois, mais il faut marquer clairement qu'elle le rend insensible à nombre de tendances, de corrélations déterminantes et de continuités.

En fait, c'est son insistance sur la discontinuité brutale qui donne un air de nouveauté aux propos de Bois. Pourtant, débarrassées de leur apparence révolutionnaire, bien des affirmations de l'auteur sont reçues depuis longtemps. Aucun historien, par exemple, ne nie l'existence de l'esclavage au Xe siècle. Mais rares sont ceux qui ont vu là une preuve de la persistance de l'Antiquité. De même, la plupart des historiens s'accordent sur les transformations décisives qui ont lieu dans les dernières décennies du Xe siècle, lorsque le pouvoir comtal fut réellement remplacé par celui des châtelains locaux. Certes, ce pouvoir seigneurial d'un nouveau genre a marqué le début de ce que l'on appelle, dans l'historiographie française le « féodalisme »[8]. Mais la plupart des historiens ont décrit un lent processus de transformation qui conduit à ces « mutations ».

6. Dans le *pagus* de Mâcon pris dans son ensemble, les échanges ne constituent que 14 % des transactions pour la période 920-949, puis chutent à 10 % (950-979) ; puis à 8 % (980-1000). Les ventes ont décru légèrement mais constamment durant toute la période : 20 %, puis 19 % et 17 % du total des transactions.

7. Sur ce point, on peut lire ROSENWEIN, *op. cit.* (note 3).

8. Les historiens américains craignent parfois de parler d'un concept comme celui de féodalisme comme s'il existait réellement ailleurs que dans la tête des historiens classiques : voir E.A.R. BROWN, « The Tyranny of a Construct : Feudalism and Historians of Medieval Europe », *American Historical Review*, t. 79, 1974, pp. 1063-1088.

Est-ce que, du moins, *La Mutation* suscite un débat important ? La question que le livre pose est classique : à quel moment le monde antique a-t-il cessé d'exister et le Moyen Age a-t-il commencé ? Mais le problème n'a plus guère d'intérêt aujourd'hui, alors que les historiens les plus en pointe en ce domaine tentent de comprendre les époques non plus par leurs rapports à des modèles réifiés de l'Antiquité ou du féodalisme, mais comme des moments spécifiques. Le livre de R.I. Moore, *La Formation d'une société persécutrice* (1987, trad. franç. 1991), ne dit rien sur le féodalisme, mais donne une vue inédite de la nature de la société du XIIe et du XIIIe siècle. L'ouvrage d'Heinrich Fichtenau, *Lebensordnungen des 10. Jahrhunderts* (1984), nous plonge dans les mentalités du Xe siècle sans s'embarrasser de démêler l'« antique » du « féodal ». Comparés à ces synthèses hardies, les modèles obsolètes de Bois contribuent peu au développement de notre compréhension de la réalité historique.

Traduit de l'anglais par
Alain Boureau

Médiévales 21, automne 1991, pp. 17-20

Elisabeth ZADORA-RIO

ESSOR DÉMOGRAPHIQUE, CROISSANCE AGRAIRE ET ARCHÉOLOGIE

Les données archéologiques n'occupent guère plus d'une quinzaine de pages dans le livre de Guy Bois [1] mais elles jouent un rôle central dans l'argumentation de l'auteur ; c'est sur elles — et sur elles seules — que reposent les deux hypothèses qui sous-tendent l'ensemble de la construction : celle d'un doublement de la densité de la population rurale entre le VIe et le Xe siècle qui permet à l'auteur d'affirmer que « le gros de la croissance démographique fut réalisé avant l'an mil, alors que de 1000 à 1300 la progression serait de l'ordre de 50 % seulement » (p. 165) ; celle d'une mise en place du paysage agraire antérieure au Xe siècle, qui l'autorise à « balayer, pour le cas qui nous occupe ici, l'idée selon laquelle la croissance agraire fut avant tout l'apanage du "Moyen Age" central. Dès l'an mil, les terroirs étaient proches de leur point d'achèvement » (p. 178).

La croissance démographique

À partir de l'analyse des chartes, Guy Bois conclut à une densité de 40 habitants au km² au début du Xe siècle ; pour la période du VIe au Xe siècle, il constate que les sources textuelles sont d'un faible secours et que « seule l'archéologie est susceptible de jeter une certaine lumière sur la situation démographique pour la période la plus reculée » (p. 163). C'est dans l'ouvrage de H. Gaillard de Sémainville [2] que Guy Bois va chercher les données archéologiques

1. *La mutation de l'an mil. Lournand, village mâconnais de l'Antiquité au féodalisme*, Paris, 1989, pp. 161-175. Les pages indiquées entre parenthèses dans le texte renvoient à ce livre.

2. H. GAILLARD DE SEMAINVILLE, *Les cimetières mérovingiens de la côte chalonnaise et de la côte mâconnaise*, Revue Archéologique de l'Est, 3e Supplément, Dijon, 1980.

dont il a besoin. Nul doute que l'auteur n'ait été le premier surpris de la manière dont son travail a été détourné. Son livre est consacré presqu'entièrement, en effet, à une typologie des plaques-boucles mérovingiennes. Ce n'est qu'en conclusion qu'il se hasarde à écrire deux pages (sur un total de 250) sur la densité et la répartition de la population. Elles sont bien imprudentes en dépit des précautions oratoires dont il s'entoure : ainsi lorsqu'il évalue à 150 habitants la population desservie par le cimetière de Curtil-sous-Burnand entre le début du VIe et le milieu du VIIe siècle. L'argumentation, que Guy Bois juge « convaincante », se réduit à la note 340[3] que je cite intégralement : « ce chiffre équivaut à la population actuelle de toute la population de Curtil. Le calcul, discutable, nous en convenons, est fondé sur les données suivantes : 700 tombes, 150 ans d'utilisation, 30 ans d'espérance de vie, avec correction correspondant à l'absence de restes d'enfants de moins de 5-6 ans ».

Il ne convient certainement pas de donner à cette évaluation plus de poids que ne lui en accorde son auteur. Dans la notice qu'il consacre au cimetière de Curtil dans le même volume (pp. 26-27), celui-ci nous indique toutes les raisons de la mettre en doute : la fouille, effectuée entre 1948 et 1959 par le Spéléo-Club Archéologique de Bourgogne, n'a jamais été publiée ; seules des notes de quelques pages ont paru. L'estimation de la durée d'utilisation du cimetière est fondée uniquement sur les 159 sépultures qui ont pu être datées parce qu'elles contenaient du mobilier funéraire. L'étude anthropologique n'a porté que sur quelques squelettes présentant des traces de pathologie osseuse ; le reste du matériel osseux semble avoir été perdu[4]. L'estimation de l'espérance de vie à partir de l'étude exhaustive d'une population inhumée représente un problème délicat pour les anthropologues[5] en raison de la sous-représentation habituelle des jeunes enfants. Que dire lorsqu'il n'y a même pas eu d'étude anthropologique ? Quant au calcul du nombre d'habitants, il repose entièrement sur l'hypothèse inverse à celle que Guy Bois cherchera à démontrer en l'utilisant, puisqu'il est fondé sur le postulat que la population reste stationnaire[6] : dans la proposition de H. Gaillard de Sémainville, le nombre de 150 habitants vaut pour toute la durée d'utilisation du cimetière, du début du VIe au milieu du VIIe siècle.

3. *Ibid.*, p. 245.

4. *Ibid.*, p. 27.

5. Cf. C. Masset, « La démographie des populations inhumées. Essai de paléodémographie », *L'Homme*, XIII (4), 1973, pp. 95-131 ; J.-P. Bocquet et C. Masset, « Estimateurs en paléodémographie », *L'Homme*, XVII (4), 1977, pp. 65-90 ; C. Masset, B. Parzysz, « Démographie des cimetières ? Incertitude statistique des estimateurs en paléodémographie », *L'Homme*, XXV (2), 1985, pp. 147-154. Les anthropologues sont loin de partager les certitudes de Guy Bois pour qui l'anthropologie permet de déterminer avec précision l'âge au décès (p. 161).

6. C'est d'ailleurs, semble-t-il, un postulat inévitable en paléodémographie. Cf. C. Masset, « La démographie... », art. cit., pp. 95-96.

En dépit de la fragilité évidente de l'argumentation et du peu de crédit que lui accorde son auteur lui-même, Guy Bois la reprend à son compte et franchit un degré supplémentaire dans l'escalade : il passe insensiblement du nombre qui est censé représenter la population desservie par le cimetière de Curtil à une densité de 20 habitants au km² (p. 165) sans paraître soupçonner l'énormité des deux postulats sous-jacents : ce calcul suppose en effet, d'une part, que les limites de la commune de Curtil au XIXe siècle sont directement héritées d'une circonscription territoriale du VIe siècle ; d'autre part, que toute la population de celle-ci a été inhumée dans le seul cimetière fouillé ; H. Gaillard de Sémainville précise pourtant que dans la région étudiée, comme c'est le cas fréquemment ailleurs, « la plupart des communes ont plusieurs nécropoles »[7].

L'extension des terres cultivées

À l'aide des photographies aériennes, Guy Bois a décelé quatre ensembles de parcelles à Lournand.

L'ensemble I serait d'origine protohistorique. Trois arguments sont invoqués à l'appui de cette hypothèse : la présence de toponymes pré-romains ; le maillage des champs constitué de parcelles de formes irrégulières assemblées sans lignes directrices que Guy Bois compare aux champs celtiques ; les murets d'« âge protohistorique » qui délimitent les champs.

Le premier argument ne vaut pas grand chose. Même si les philologues retrouvent des étymons pré-romains dans les toponymes cités par Guy Bois (« en boulemin », « en pertuis-sandon », « en doua », p. 169), cela ne signifie nullement que les toponymes eux-mêmes sont aussi anciens ; on ignore combien de temps un mot d'origine celtique a pu être conservé dans la langue parlée, et donc engendrer de nouveaux toponymes : les dictionnaires de patois contemporains contiennent des exemples nombreux de telles survivances. En admettant que l'origine pré-romaine de ces toponymes puisse être prouvée, il resterait de toutes façons à établir leur lien avec le parcellaire.

Le second argument n'est guère probant, et la photographie aérienne qui illustre le parcellaire de type I couvre une superficie beaucoup trop réduite pour qu'on puisse se faire une idée. Contrairement à ce qu'écrit Guy Bois, les ensembles de champs dits celtiques qui ont été identifiés ont le plus souvent une orientation et une trame orthogonale assez régulières[8]. Quant à l'« âge protohistorique » des murets de Lournand, il reste à démontrer.

7. GAILLARD DE SEMAINVILLE, *op. cit.*, p. 174.

8. C.C. TAYLOR, *Fields in the English Landscape*, London, 1975 ; J. BRONGERS, *Air photography and celtic fields research in the Netherlands*, Berichten ROB, Nederlandse Oudheden 6, Amersfort, 1976 ; F. AUDOUZE, O. BUCHSENSCHUTZ, *Villes, villages et campagnes de l'Europe celtique*, Paris, 1988.

L'ensemble II, constitué de parcelles très étendues, résulterait du remembrement médiéval réalisé par les moines. L'absence d'argument évite tout commentaire.

L'ensemble III, dans la vallée de la Grosne, serait gallo-romain en raison, d'une part, de son tracé orthogonal (« on y pressent la main de l'arpenteur romain », p. 172) et d'autre part, de la présence, sur son emprise, de deux *villae* gallo-romaines. Le premier argument est insuffisant[9]. Dans le cas de Lournand, en l'absence de recherches archéologiques, bien d'autres hypothèses sont tout aussi plausibles : les parcellaires issus des partages de communaux à l'époque moderne sont également orthogonaux et Guy Bois signale précisément l'existence de pâturages communaux (prairies inondables) de part et d'autre de la Grosne (p. 73). Quant aux *villae* gallo-romaines, Guy Bois ne nous donne aucune indication sur leur orientation ni sur la manière dont elle s'inscrivent dans le parcellaire, seules informations qui permettraient d'étayer son hypothèse. Si la présence de *villae* sur l'emprise d'un parcellaire suffisait pour faire remonter celui-ci à l'époque romaine, il faudrait admettre une fois pour toutes que l'histoire agraire s'est arrêtée à la fin de l'Antiquité et jeter l'œuvre de Marc Bloch à la poubelle.

L'ensemble IV est constitué de « clairières entamant la masse forestière située à l'est de la voie romaine, mais il est hautement probable que l'essentiel de l'aménagement (sur des terres spécialement lourdes) soit à mettre au compte des nouveaux venus d'origine germanique » (p. 173). Comme pour l'ensemble II, l'absence d'argument rend tout commentaire inutile.

La seule chose qui paraisse établie, à la suite de l'analyse de Guy Bois, est que l'ensemble I est antérieur à l'ensemble II, puisque les traces fossiles du premier sont visibles à l'intérieur des grandes parcelles du second. Cela ne nous donne aucune indication de chronologie absolue : on croit savoir, en effet, que la pratique des remembrements n'a pas pris fin au Xᵉ siècle. Il n'y a donc rien là qui permette de soutenir, comme le fait Guy Bois, que « pour l'essentiel, à l'ouest de la Grosne du moins, ce paysage est construit avant le IIIᵉ siècle. De Chevagny à Collonge, c'est Rome que nous avons sous les yeux, et dans le vallon qui s'étire du bourg de Lournand jusqu'à la Chaume, c'est la campagne gauloise telle que la vit César » (p. 174). Rien non plus qui permette d'infirmer — ni, d'ailleurs, de confirmer — « le modèle général (élaboré le plus souvent à partir de modèles septentrionaux !) selon lequel les grands défrichements et la construction du paysage agraire seraient l'affaire de la période centrale du Moyen Age » (p. 174).

9. Les recherches menées par l'équipe de Besançon depuis un certain nombre d'années ont montré que la mise en évidence des cadastres romains était moins une affaire de pressentiment que de filtrage optique. Cf. *Cadastres et Espace rural* sous la direction de M. Clavel-Lévêque, Paris, 1983 ; G. Chouquer, « Le Finage antique et médiéval », *Gallia*, 46, 1989, pp. 261-297. Voir aussi A. Ferdiere, *Les campagnes en Gaule romaine*, Paris, 1988.

Médiévales 21, automne 1991, pp. 21-25

Maria HILLEBRANDT et Franz NEISKE

À LA RECHERCHE DE PERSONNES PERDUES...*

L'an mil fascine l'humanité. Raoul Glaber voyait en une baleine un présage pour l'an mil et au temps du millénaire de la passion du Christ imaginait en tout événement le doigt de Dieu : « *Anno a passione Domini millesimo... sedatis nimborum imbribus, respectu divine bonitatis et misericordie, cepit leta facies celi clarescere...* [1] ».

Aujourd'hui les historiens semblent de la même manière avoir les yeux fixés sur le changement de millénaire lorsqu'ils décrivent les relations sociales et les modèles historiques. Si l'on pense trouver la clef des transformations sociales dans une interprétation chiliastique, il est légitime de chercher une démonstration précise de la « mutation de l'an mil » dans une démarche d'historiographie critique. Mais si la preuve fait défaut, la valeur symbolique du chiffre est, pour des processus complexes, une explication aussi peu satisfaisante qu'une apaisante théorie médiévale de l'Histoire qui repose exclusivement sur la foi chrétienne.

Ainsi qu'il a déjà été montré par Alain Guerreau [2], Guy Bois dans son livre sur Lournand, a méconnu les nouvelles recherches internationales concernant Cluny, apporté des interprétations fautives et dénuées de preuves ; ce faisant, il a demandé à la communauté des historiens médiévistes de croire en ses affirmations et ne lui a pas donné les moyens de les vérifier.

Les chartes de l'abbaye de Cluny constituent pour Bois une « mine d'informations » (p. 20) dans laquelle il a choisi, visiblement au hasard, quelques individus et quelques familles, pour construire

* Les pages indiquées entre parenthèses dans le texte renvoient au livre de Guy Bois, *La mutation de l'an mil.*

1. *Rodulfi Glabri Historiarum libri quinque*, édité et traduit par John FRANCE (Oxford Medieval Texts), Oxford, 1989, lib. II, 2, p. 50 s. et lib. IV, 14, p. 194.

2. Alain GUERREAU, « Lournand au Xe siècle : histoire et fiction », *Le Moyen Age*, 96, 1990, pp. 519-537.

de nouvelles thèses concernant le développement de la société en Mâconnais. Ce procédé sélectif ne prend pas en considération la spécificité de la tradition des chartes. Bois n'entre pas dans les problèmes que pose la rédaction des cartulaires, dans lesquels un même acte a été copié à plusieurs reprises. Il ne connaît apparemment pas le problème de la datation de ces actes, ni des corrections que M. Chaume y a apportées[3]. On doit donc poser la question : ses tableaux et ses diagrammes sont-ils vraiment exacts ? Personne ne peut le vérifier puisque Bois ne donne aucune information sur les bases de ses « résultats ». Sur quoi repose, par exemple, l'affirmation que les « éléments hostiles à la poussée monastique » sont plus forts après 980 qu'aux autres époques (p. 228) ? Un regard sur les analyses de l'édition de Bernard et Bruel montre qu'au temps de Maïeul (28) il y a à peine plus d'actes de *werpitio* que pendant l'abbatiat d'Odilon (22) ou d'Hugues (21). Si l'on compare ces chiffres à la somme totale des donations, on ne constate aux environs de 980 aucune montée des contestations de propriété[4].

L'identification des individus est plus compliquée que Bois ne semble le penser. Certaines familles ont très consciemment entretenu, en même temps, des contacts étroits aussi bien avec l'évêque de Mâcon qu'avec l'abbaye de Cluny, alors que pour Bois ce sont des pouvoirs opposés, fondés chacun sur leur propre entourage : il ne connaît pas la bibliographie qui constate, pour cette époque, la bonne qualité des relations entre Cluny et les évêques de Mâcon[5]. Le Sendelenus que mentionne Guy Bois (p. 103) n'était pas un simple clerc, mais à la fois chanoine du chapitre de Mâcon et moine de Cluny[6] : il est ainsi un bon exemple de la coopération entre l'abbaye et le chapitre cathédral.

Dans la partie du livre consacrée à l'étude démographique, Bois essaie d'évaluer le nombre de « propriétaires sur le territoire de

3. Maurice CHAUME, « Observations sur la chronologie des chartes de Cluny », *Revue Mabillon*, t.29, 1939, pp. 41-61, 81-89, 133-142 ; t.31, 1941, pp. 14-19, 42-45, 69-82 ; t.32, 1942, pp. 15-20, 133-136 ; t.38, 1948, pp. 1-6 ; t.39, 1949, pp. 41-43 ; Maria HILLEBRANDT, *Neudatierungen von Urkunden der Abtei Cluny*, Münstersche Mittelalter-Schriften (sous presse).

4. Barbara H. ROSENWEIN, *To be the neighbor of Saint Peter. The social meaning of Cluny's property, 909-1049*, Ithaca, Londres, 1989, pp. 68.

5. Hermann DIENER, « Das Verhältnis Clunys zu den Bischöfen, vor allem in der Zeit seines Abtes Hugo (1049-1109) », in *Neue Forschungen über Cluny und die Cluniacenser*, Joachim WOLLASCH, Hans-Erich MAGER, Hermann DIENER (coll.), édité par Gerd TELLENBACH, Fribourg, 1959, pp. 219-352 ; Joachim MEHNE, « Cluniacenserbischöfe », *Frühmittelalterliche Studien*, 11, 1977, pp. 241-287 ; Ulrich WINZER, « Cluny et Mâcon au Xe siècle », *Frühmittelalterliche Studien*, 23, 1989, pp. 154-202.

6. Franz NEISKE, « Der Konvent des Klosters Cluny zur Zeit des Abtes Maiolus. Die Namen der Mönche in Urkunden und Necrologien » in *Vinculum societatis. Joachim Wollasch zum 60. Geburtstag*, édité par Franz NEISKE, Dietrich POECK et Mechtild SANDMANN, Sigmaringendorf, 1991, pp. 118-156, p. 150.

l'actuelle commune de Lournand » (p. 161) et compte au total, de 915 à 950, 77 « noms ». Pour le lieu de Lournand, il obtient 29 « noms » ou « familles » (p. 162 ; le sens de ce mot n'est d'ailleurs pas précisé). Comme les indications manquaient sur la méthode de décompte qu'il a utilisée, nous avons essayé de chercher les bases de ce calcul et de vérifier les résultats. Ainsi se sont dégagées les réflexions suivantes :

1) L'espace chronologique choisi est arbitraire et conduit à fausser les résultats, car les chartes de Cluny sont souvent datées exclusivement d'après le nom des abbés, lesquels ont exercé ces fonctions très longtemps.

2) Compte tenu de la datation imprécise figurant dans les chartes, il faut corriger la date de deux chartes de cette époque, où Lournand est nommé : la charte n° 226, datée de « 920 environ » a été redatée des environs de l'an mil par Chaume et la charte n° 947, datée, par Bernard et Bruel, de l'abbatiat de Maïeul, appartient en fait aux environs de 950[7].

3) Il n'est pas toujours sûr que les individus comptés comme « propriétaires de terres voisines » soient encore vivants au moment où l'acte est passé.

4) De nombreux individus n'apparaissent pas dans les chartes en tant qu'auteurs, mais seulement pour donner leur consentement. Appartiennent-ils aussi au groupe des propriétaires ?

5) Pour mieux compter le nombre des habitants de Lournand, il n'aurait pas fallu se contenter des chartes de Cluny, mais utiliser aussi les noms du cartulaire de Saint-Vincent de Mâcon.

6) Qui est propriétaire à Lournand, n'y habite pas nécessairement. D'ailleurs, Bois ne peut pas établir si « maître » Arleius habite Merzé ou Collonges (p. 97). En outre, il faudrait prendre en considération si leurs biens consistent en terres cultivées ou incultes[8].

7) Sur la base des données établies, à Münster et à Dijon, pour l'index de l'édition des chartes de Cluny[9], ont été analysées les chartes suivantes, qui mentionnent des biens sis à Lournand : n° 166, 171, 193, 194, 220, 393, 477, 485, 506, 598, 762 et 947. Si l'on fait le décompte des noms des auteurs qui sont de Lournand, on trouve 23 individus. Il y a 14 autres individus, qui apparaissent comme confronts à Lournand ; d'eux on ne peut pas affirmer qu'ils vivaient encore entre 915 et 950. Dans 7 cas, des couples ou un groupe de parents sont indiqués comme propriétaires indivis à Lournand (n° 144,

7. CHAUME (cf. note 3) n° 226 et n° 947.

8. André DELÉAGE, *La vie économique et sociale de la Bourgogne dans le Haut Moyen Age*, Mâcon, 1941.

9. Au centre Georges Chevrier pour l'histoire du droit (Faculté de Droit, Université de Bourgogne, Dijon) et à l'Institut für Frühmittelalterforschung (Université de Münster), on prépare un index des lieux, des matières et des noms de personnes cités dans l'édition des chartes de Cluny.

194, 393, 477, 485, 506, 598, 762). Si l'on fait le compte des familles (famille étant pris dans le sens de famille étroite), on n'en trouve que 14.

Aucun de ces chiffres ne correspond à celui des 29 familles décomptées par Bois. Et il manque encore une étude des possibles relations de parenté entre ces groupes d'individus, étude qui pourrait réduire ou accroître le nombre de « feux ». De nombreux propriétaires ont des biens dans d'autres lieux : on ne sait pas dans lequel ils habitent (cf. n° 193, 194, 393 et 506).

Ces réflexions montrent à quel point Bois s'est peu soucié de l'identification des individus et des groupes. À cette « insouciance », il faut ajouter des erreurs philologiques [10]. Bois pense ainsi pouvoir tenir pour quantité négligeable les possibles homonymies (p. 162) ; en revanche, il ne s'aperçoit pas dans le décompte des « maîtres » qu'Arleius et Arleus (p. 97) sont deux personnes différentes [11]. Ses méthodes de travail révèlent une totale confusion entre individu et famille. D'où l'impossibilité pour lui d'apprécier les statuts sociaux et les relations de parenté. Ses résultats sont donc bien inférieurs au tableau de la société du Mâconnais, dressé, dès 1953, par Duby [12].

Encore un exemple pour plaider la nécessité d'employer des méthodes de travail appropriées : la famille de Robertus, sa femme Elena et ses fils Acardus et Eldeart, n'a pas, comme Bois le pense (p. 95), disparu de la documentation après 953 : on la retrouve plus tard dans la même « constellation », ainsi qu'on peut l'établir à l'aide des méthodes développées à Münster pour la recherche des mêmes groupes d'individus à travers les chartes [13]. La famille appartient en effet à un groupe de voisins, qui habitent bien dans les environs de Lournand et que l'on rencontre en des combinaisons changeantes jusque vers 975 [14]. C'est seulement un tel contexte de relations sociales qui permet de juger des intentions et des motivations qui inspirent, lors de donations faites à l'abbaye de Cluny [15], telle personne ou tel

10. *Synopse der cluniacensischen Necrologien*, Wolf-Dieter HEIM, Joachim MEHNE, Franz NEISKE et Dietrich POECK (coll.), éd. Joachim WOLLASCH, Münstersche Mittelalter-Schriften 39, Munich, 1982, 2 vol ; Dieter GEUENICH, « Probleme einer Prosopographie aufgrund früh— und hochmittelalterlicher Quellen », in *Informatique et Prosopographie*, edité par Hélène MILLET, Paris, 1985, pp. 76-84 ; du même, « Forschungsfelder aufgrund der Lemmatisierung », in *International Workshop on the creation, linkage and usage of large-scale interdisciplinary sourcebanks in the historical disciplines*, Göttingen, 1985, pp. 153-161.

11. ROSENWEIN, (cf. note 4) pp. 69-72 et 226-228.

12. Georges DUBY, *La société aux XIe et XIIe siècles dans la région mâconnaise*, Paris, 1971 (2e édition).

13. Cf. les chartes n° 849, 1202, 1286.

14. Cf. les chartes n° 477, 1012, 1217, 1316.

15. Joachim WOLLASCH, « Prosopographie et informatique. L'exemple des Clunisiens et de leur entourage laïque », in *Informatique et prosopographie*, edité par Hélène MILLET, Paris, 1985, pp. 209-218 ; Ulrich WINZER, « Zum Einzugsbereich Clunys im 10. Jahrhundert. Eine Fallstudie », *Frühmittelalterliche Studien*, 22, 1988, pp. 241-265.

groupe, sans laisser de côté les problèmes de nature juridique, tels que ceux du droit à disposer de ses biens [16].

Revenons des problèmes complexes de la recherche prosopographique à l'historiographie de Raoul Glaber, dont l'interprétation n'est pas sans susciter aussi des difficultés à Bois. Le célèbre saint confesseur Ulrich n'est pas originaire de Bayeux (p. 232), mais de Bavière (Ulrich, évêque d'Augsbourg, mort en 973). Le mouvement de la Paix de Dieu peut sans doute être considéré comme une « révolution » quand on n'en prend connaissance qu'à travers la phrase de Raoul Glaber citée par Bois : « Par toute la Bourgogne, les grands, les moyens, les petits s'y rendaient... la voici, la révolution » (p. 233). Pourtant la phrase suivante, dans le texte de Raoul, éclaire ce que Bois appelle un « paradoxe banal » : « *letanter adiere maximi, mediocres ac minimi, parati cuncti obedire quicquid preceptum fuisset a pastoribus ecclesie* » [17]. Ce n'était pas la révolution que l'on cherchait, mais l'aide de l'Église.

Traduit de l'allemand par
Monique Bourin

16. Maria HILLEBRANDT, « Stiftungen zum Seelenheil durch Frauen in den Urkunden des Klosters Cluny », in *Vinculum societatis. Joachim Wollasch zum 60. Geburtstag*, édité par Franz NEISKE, Dietrich POECK et Mechthild SANDMANN, Sigmaringendorf, 1991, pp. 58-67.

17. Raoul GLABER, *Historia*, édit. citée (note 1), lib. IV, 14, p. 194.

Médiévales 21, automne 1991, pp. 27-38

Chris WICKHAM

MUTATIONS ET RÉVOLUTIONS AUX ENVIRONS DE L'AN MIL

Le livre de Guy Bois, aussi exaspérant soit-il, est un livre important[1]. Par son enthousiasme et la force de son argumentation, il nous pousse à reconsidérer toute la nature de la mutation (ou révolution) féodale du début du XIe siècle. L'idée de la « mutation féodale » est aujourd'hui solidement enracinée parmi les chercheurs, notamment en France, mais elle n'a pas toujours été analysée avec toute la rigueur souhaitable. Quel que soit le résultat des analyses personnelles que Guy Bois a expérimentées, la place qu'il a assignée aux liaisons structurelles est décisive : elle rendra (ou devrait rendre) impossible à l'avenir d'expliquer les transformations sociales exclusivement en termes d'engagements au sein de l'aristocratie.

Mon intention n'est pas, dans cet article, d'évaluer les méthodes et les conclusions de Guy Bois : d'autres le feront dans ce volume[2]. Mon terrain de connaissances est l'Italie, pas la Bourgogne. Mais je ferai remarquer que parmi les régions italiennes que j'ai étudiées, s'il en est qui ont des profils sociaux très semblables à celui de Lournand, leurs configurations sapent bien des liaisons que Guy Bois s'attache à établir et à défendre comme structurelles : bien des phénomènes qu'il estime logiquement associés, me semblent être en fait indépendants les uns des autres. Je ne reprendrai pas non plus à mon compte sa conception de la « société esclavagiste » et la manière dont il la qualifie d'antique. Cependant la problématique que Guy Bois pose de la croissance du Haut Moyen Age fait apparaître la réelle faiblesse

1. *La mutation de l'an mil*, Paris, Fayard, 1989. Toutes les références du texte renvoient à ce livre.

2. Voir aussi deux longs comptes rendus : A. GUERREAU, « Lournand au Xe siècle : histoire et fiction », *Le Moyen Age*, XCVI (1990), pp. 519-37 et A. VERHULST, « The decline of slavery and the economic expansion of the early Middle Ages », *Past and Present*, sous presse. Le premier est en désaccord, souvent vif, avec la position empirique de Bois, mais aurait pu accorder plus d'intérêt à sa problématique ; le second est une discussion d'une grande pertinence concernant le large contexte économique du Haut Moyen Age.

de l'analyse communément faite de cette période : la dernière partie de cet article concerne le problème de l'économie du Haut Moyen Age et, à la lumière des propositions avancées par Guy Bois, je chercherai à déterminer quels ont été les changements réels à la fin du premier millénaire dans l'Occident latin.

L'esclavage

Premièrement, l'esclavage. Bois indique que les esclaves qu'il trouve à Lournand au Xe siècle, bien que « casati », installés sur une terre en groupes familiaux, ne sont pas des serfs mais de vrais esclaves ; ils étaient entièrement soumis à la volonté de leur maître et à ce titre appartenaient à la société antique, pas à la société féodale. Il ne faut pas les ranger dans la même catégorie économique que les tenanciers (pp. 31-61). Il tire cette argumentation de l'article bien connu de Pierre Bonnassie à propos de l'esclavage du Haut Moyen Age, qui a eu le mérite certain d'insister sur l'effroyable traitement que subissaient les esclaves de cette époque et d'en réaffirmer l'importance dans leur condition. Mais Pierre Bonnassie ne traite guère de leur rôle économique. Sans aucun doute, il y a très peu en commun entre les troupes d'esclaves de l'Italie romaine et les exploitations familiales du Mâconnais du Xe siècle. Il y a eu de nombreux débats entre les spécialistes de l'histoire romaine, ces dernières années, pour déterminer à quelle époque les troupes d'esclaves (le mode de production esclavagiste) ont cessé d'être un élément important de l'économie romaine. Ils tendent à situer ce moment au plus tard dans le courant du IIIe siècle. Ensuite, ce furent des *servi casati* et des colons libres qui cultivèrent la plupart des domaines de l'empire ; un gouffre économique ne les séparait pas. Au bout du compte, après plusieurs siècles, les distinctions légales entre eux s'étaient encore affaiblies et ils formaient une vaste catégorie de tenanciers assujettis, qui peuvent en quelques cas être appelés serfs [3].

Bien sûr, Bois connaît cet argument fondamental (bien qu'il ne fasse pas allusion au débat concernant le monde romain), mais pour lui des *servi casati* sont essentiellement différents des tenanciers, au IIIe siècle comme au Xe, parce qu'ils n'ont aucun droit, du moins si l'on en juge d'après les textes juridiques. Je ne partage pas son point

3. P. BONNASSIE, « Survie et extinction du régime esclavagiste dans l'Occident du Haut Moyen Age (IVe-XIe siècles) », *Cahiers de Civilisation Médiévale*, XXVIII (1985), pp. 307-43 ; sur ce débat, voir la revue catalane *L'Avenç*, CXXXI (nov. 1989), pp. 32-49. Pour les discussions concernant l'esclavage romain, voir la bibliographie dans C. WICKHAM, « Marx, Sherlock Holmes and late Roman commerce », *Journal of Roman Studies*, LXXVIII (1988), pp. 183-93 et, pour les *servi* et les *coloni*, L. CAPOGROSSI COLOGNESI et D. VERA, dans A. GIARDINA (éd.), *Società romana e impero tardoantico,* I, Rome-Bari, 1986, pp. 325-447.

de vue. Les coutumes locales et les rythmes de travail quotidien ont plus de sens que les normes légales abstraites, tout particulièrement dans la relative décentralisation du Haut Moyen Age. Bois ne prouve ni l'absence de coutume pour les tenures ni *de facto* celle de stabilité pour les esclaves. Les polyptiques carolingiens indiquent avec certitude que sur les grands domaines du IXe siècle, les tenanciers libres et non-libres avaient des types d'obligations assez voisins et que les familles de non-libres étaient assez stables. Bois ne pense pas que cette similitude peut être généralisée hors du cas spécifique des terres royales ou (ex-fiscales) ecclésiastiques (cf. pp. 22-3, 37, 41). Il en est peut-être ainsi en Bourgogne, bien que ce soit assez difficile à savoir. En tous cas en Italie, aussi bien sur les domaines de l'Église que sur ceux des laïcs, y compris ceux des petits notables, les plaids et baux des VIIIe et IXe siècles montrent clairement que souvent, les tenanciers libres et non-libres ne peuvent être différenciés par leurs obligations économiques ; la seule distinction venait de ce que les seconds étaient totalement soumis à la justice de leur maître. La différence entre libres et non-libres restait importante en termes à la fois d'idéologie et de condition politique du libre ; mais il me paraît dénué de sens de ne pas considérer ces non-libres italiens comme des tenanciers ; c'est pourquoi j'ai quelque difficulté à admettre l'argumentation de Bois concernant la Bourgogne[4].

Bois insiste abondamment sur le caractère « antique » de la Bourgogne du Xe siècle. L'un des aspects est précisément l'importance des esclaves par opposition aux tenanciers libres : je viens de mettre en doute que ce fait puisse être analysé dans le sens où Bois le souhaite. Mais en tout état de cause l'importance des esclaves ne peut être utilisée comme le signe d'une société « antique » : la Gaule du IVe siècle, prise dans son ensemble, comptait certainement plus de tenanciers libres *(coloni)* que le Lournand du Xe siècle dans la description qu'en fait Guy Bois, sans cesser pour autant d'appartenir au monde antique. Et que dire de l'Islande du Xe siècle, qui était entièrement mise en valeur par des paysans libres et leurs esclaves[5] ? Il y a là des problèmes évidents que Bois ne résoud pas. Les autres éléments de son modèle antique sont tout aussi problématiques. Ils incluent l'idée de la ville-parasite qui se contente de prendre à la campagne sans stimuler le moins du monde l'économie rurale ; la suprématie du système fiscal sur toute autre relation économique ; la suprématie du politique, qui produit une élite romaine n'ayant d'autre intérêt que les gains qui résultent de ses situations publiques, et n'ayant aucune

4. Voir les références dans C. WICKHAM, *Early Medieval Italy*, Londres, 1981, pp. 110-11 ; B. ANDREOLLI et M. MONTANARI, *L'azienda curtense in Italia*, Bologne, 1983 ; voir aussi A. VERHULST, article cité note 2.

5. R.M. KARRAS, *Slavery and society in medieval Scandinavia*, New Haven, 1988, pp. 80-3. Tout le livre est un excellent exposé de la problématique concernant l'esclavage médiéval.

attention pour ses propriétés rurales (pp. 65-6, 77-8, 126-8, 196-8). C'est, il faut le dire, une parodie du monde romain. Rien n'y est exact, si ce n'est l'importance du système fiscal : ce n'est même pas une présentation fidèle des théories de Moses Finley, pratiquement la seule source de Guy Bois à ce sujet. Rome était pleine de propriétaires fonciers enthousiastes, qui, comme les aristocrates des temps féodaux, ne perdaient pas tout intérêt pour leurs domaines du simple fait qu'ils désiraient aussi les avantages du pouvoir politique. Sans doute n'étaient-ils pas tous des « managers » très attentifs de leurs domaines (bien que certains l'aient été) ; mais tous tiraient profit de leurs rentes et certains mettaient à les vendre un réel esprit de système. Le commerce romain était, tout à la fois, complexe et ramifié, s'étendant certainement jusqu'aux paysans, même s'il était étroitement lié aux exactions fiscales, et même si peut-être en définitive il en était dépendant[6]. Bois peut qualifier d'antique le Lournand du Xe siècle s'il le souhaite : nous pouvons tous désigner notre idéal-type à notre gré. Mais s'il le fait, il faut appeler le monde méditerranéen de l'empire romain d'un autre qualificatif.

La seconde remarque que je voudrais faire concerne la relation que Bois établit entre la prédominance de la propriété paysanne, l'absence de tenanciers (libres) et la faiblesse de l'économie d'échanges du Haut Moyen Age d'une part ; et d'autre part la rapidité avec laquelle la paysannerie libre cesse d'exister après l'an mil. Bois voit dans les libres de Lournand essentiellement de petits et moyens propriétaires. En général, il me semble avoir raison et les discussions qui concernent ce point sont parmi les meilleures pages du livre (pp. 63-114). Elles s'ajoutent utilement au groupe, qui s'accroît lentement, d'études concernant la paysannerie et les notables de rang modeste, au Haut Moyen Age. Mais il va trop loin. Dans son désir d'établir leur allodialité, il soutient que presque aucun n'était tenancier (pp. 46-9) ; et que, d'ailleurs, tenure et pouvoir politique fort vont de pair, lequel pouvoir n'existait pas à Lournand au Xe siècle. Inévitablement, cette position lui crée de graves difficultés lorsqu'il cherche à expliquer le mode d'exploitation des domaines de Cluny (pp. 86-9). Mais il suffit de remarquer que l'exclusion réciproque entre alleutiers et tenanciers n'était sans doute pas aussi marquée que le prétend Bois. Dans l'Italie du IXe au XIIe siècle, les paysans propriétaires pouvaient aussi tenir des terres d'autrui et louer certaines de leurs terres à de tierces personnes ; aussi bien près des villes que loin

6. Il y aurait trop de références à citer ici. Pour les bibliographies, voir VERA et WICKHAM, note 3. Dans les thèses classiques, inclure L. CRACCO RUGGINI, *Economia e società nell' « Italia annonaria »*, Milan, 1961. La quantité de céramique de grande production dont dispose chaque famille dans certaines régions à l'époque du Moyen Empire est en elle-même le signe de la capillarité de ce commerce ; voir, par exemple, C. PANELLA, dans GIARDINA, *Società romana,* III, pp. 431-539.

à l'intérieur des montagnes (c'est-à-dire plus loin du pouvoir public qu'à Lournand) le mélange des alleux et des tenures pouvait être d'une grande complexité sans affaiblir la position des paysans libres en tant que classe[7].

Le lien que Bois fait entre la survie de la paysannerie libre et l'absence de marché (pp. 75-83, 142-3) n'est pas plus opératoire, du moins comme proposition fondamentale de la logique économique du Haut Moyen Age : encore une fois, en Italie, le « marché de la terre » pouvait être extrêmement complexe, au XIe siècle et assurément plus tôt, sans conduire le moins du monde à l'expropriation des libres. Il est important de reconnaître que, dans un petit village, où que ce soit dans l'Europe de l'an mil, l'existence de relations fondées exclusivement sur le « marché », que ce soit pour les denrées alimentaires ou sur le terrain très différent de la propriété foncière, est à peu près inconcevable. Tout le monde connaît tout le monde ; toute vente (ou échange — dans un tel cadre, la différence entre les deux est mince, comme est mince celle entre les ventes en argent et en nature) comporte un élément social autant qu'une valeur économique. Si les libres ne sont pas menacés, aucune vente ne viendra affaiblir leur position, car ils n'ont aucune raison de réduire, contre leur gré, le fond de terres dont ils disposent. Ils peuvent vendre un champ à un ami et utiliser de l'argent (ou d'autres ressources) pour en acheter un autre : en Italie, ils le font visiblement avec désinvolture[8]. Mais, d'un autre côté, s'ils sont sous une menace, économique ou politique, ils vont finir par perdre leur terre, de toutes façons, par recommandation, si ce n'est pas par vente. Les discussions de Bois sur l'effet dissolvant de l'introduction de la vente ne me convainquent ni par les pièces à conviction qu'il apporte ni par raisonnement ; les ventes ne sont probablement pas une nouveauté à la fin du Xe siècle et elles n'ont pas non plus dû affaiblir les libres.

Par l'effet globalisant de tout son argumentaire à propos de l'opposition entre « antique » et « féodal », Bois est conduit à affirmer que les environs de l'an mil constituent le moment où a disparu de toute l'Europe la propriété libre (cf. pp. 64, 209-10, 244-6). Suivant les arguments que je viens de développer, il ne peut pas en avoir été ainsi. En Toscane, la paysannerie allodiale survit très généralement, pendant toute la période centrale du Moyen Age, à côté des domaines de l'aristocratie (lesquels sont eux-mêmes géographiquement très morcelés). Ce ne fut pas le cas partout, bien sûr : ainsi dans la majeure partie du Latium de Toubert, par exemple, la cassure fut beaucoup plus aiguë. Dans les formes de répartition de la propriété,

7. E. Conti, *La formazione della struttura agraria moderna nel contado fiorentino*, I, Rome, 1965 ; C.J. Wickham, *The mountains and the city*, Oxford, 1988, pp. 225-68.

8. Conti, *Formazione*, pp. 142-9, 212-7 ; Wickham, « Vendite di terra e mercato della terra in Toscana nel secolo XI », *Quaderni storici*, XXII (1987), pp. 355-77.

les différences régionales sont immenses, en Italie comme en France. L'introduction des taxes banales, exigées de tous les habitants d'un territoire — autre aspect de l'image que Bois donne de la « mutation féodale » (sur ce point, au moins, il n'est pas iconoclaste) — fut beaucoup plus générale, en France comme en Italie ; ici, elle apparut dans la plupart des cas aux environs de l'an mil (bien que dans certaines zones, comme la Toscane, il faille retarder ce changement jusqu'aux alentours de 1100). Mais il s'agit là d'un phénomène tout à fait différent du destin de la petite propriété et il n'est pas incompatible avec un réseau complexe du mode de détention du sol[9]. Bois glisse trop facilement de l'un à l'autre : comme d'autres déjà l'ont remarqué, si la petite propriété disparaît à Lournand, ce n'est probablement pas à cause de la mutation féodale et d'un système social associé à la seigneurie banale et à l'aristocratie militaire, mais plutôt par suite de l'attraction remarquable et atypique qu'exerçait l'un des plus prestigieux monastères de toute l'Europe, monastère qui se trouvait situé à deux kilomètres.

On voit ici apparaître l'une des faiblesses majeures de la méthode de Bois : l'absence de tout élément de comparaison. Il ne cite pratiquement rien à l'exception de quelques travaux concernant la France, et encore bien peu. Je m'étonne que l'auteur d'un livre aussi nuancé que celui qu'il a consacré à la Normandie du Bas Moyen Age ait pu être aussi insouciant des différences régionales. Il est parfaitement légitime de vouloir généraliser à partir d'un seul exemple étudié en profondeur ; c'est même trop rarement le cas. Mais la seule voie pour le faire demeure la comparaison avec d'autres analyses, par exemple celle de Fournier sur la proche Auvergne ou celle de Davies sur la marche bretonne ; l'une et l'autre eussent été très profitables à Bois pour la généralisation de ses idées, mais il ne cite ni l'une ni l'autre[10]. Cependant la restriction des perspectives à la France est encore plus grave : Bois pousse ici à l'extrême la croyance (apparemment) commune à de nombreux historiens français que l'histoire de l'Europe est en réalité une histoire de la France et que rien d'autre ne mérite d'être étudié. À la page 270, l'Angleterre et la Flandre sont simplement citées pour être exclues de l'une des propositions globalisantes, à titre de contre-exemples : c'est l'une des rares fois où quelque pays extérieur à la France est mentionné. Dans ce domaine, Bois

9. Voir, par exemple, G. TABACCO, *Egemonie sociali e strutture del potere nel medioevo italiano*, Turin, 1979, pp. 196-204, 240-5 ; H. KELLER, *Adelsherrschaft und städtische Gesellschaft in Oberitalien (9-12 Jahrhundert)*, Tübingen, 1979, pp. 147-96 ; C. VIOLANTE, « La signoria "territoriale" come quadro delle strutture organizzative del contado nella Lombardia del secolo XII », dans W. PARAVICINI et K.F. WERNER (eds), *Histoire comparée de l'administration (IVe-XVIIIe siècles)*, Munich, 1980, pp. 333-44.

10. W. DAVIES, *Small worlds*, Londres, 1988 ; G. FOURNIER, *Le peuplement rural en Basse-Auvergne durant le Haut Moyen-Age*, Paris, 1962 ; voir aussi les références dans VERHULST, art. cit., note 2.

est du même bord que les historiens traditionnels du régime domanial, historiens qu'il ne cesse de critiquer ; ils font la même erreur : celle de prendre leur propre espace, sans autre discussion, comme typique de la moitié du continent.

Le Haut Moyen Age

La manière dont Bois situe la fracture aux environs de l'an mil me semble exagérée. Plus précisément, le besoin de placer, autour de cette date, une mutation, ou une révolution, qui bouleverse tous les aspects des relations économiques, sociales et politiques, me semble excessif. Le Haut Moyen Age est difficile à caractériser ; à tous les points de vue il n'est évidemment pas analogue au monde « féodal » d'entre le XIe et le XIIIe siècles. Récemment, diverses tentatives ont voulu reconstruire une théorie de cette période, certaines tout à fait iconoclastes, comme celle des théoriciens allemands des *Königsfreie*, selon lesquels il n'existait pas de paysan libre ; ou bien l'affirmation, par le groupe d'historiens qui gravite autour de Durliat et de Magnou-Nortier, que le système fiscal de l'Empire romain a survécu à la fin du monde carolingien, comme l'esclavagisme selon la théorie de Bois. Ces révisions radicales sont d'autant plus tentantes que les preuves manquent pour cette période : à l'intérieur de certaines limites, chacun peut affirmer ce qu'il veut. Il n'est pas sans signification que certaines de ces théories cherchent à étendre le monde antique jusqu'en 900 ou mil : cet incommode Haut Moyen Age peut ainsi tout à fait cesser d'exister. Je dois avouer que lorsque j'observe des iconoclasmes de ce type, je me sens, à l'encontre de mes opinions instinctives, de plus en plus convaincu de la valeur des historiens traditionnels tels qu'Alfons Dopsch, qui, somme toute, connaissait fort bien cette période. Je ne vois aucune raison de changer mon point de vue : pour moi, le monde médiéval, et notamment le « mode de production féodal », a commencé à dominer en Europe Occidentale à partir de la chute de l'Empire romain. Mais que le Haut Moyen Age soit différent et qu'il doive être compris dans ses propres termes, différents de ceux du XIe ou du XIIIe siècle, ne fait aucun doute et je suis sûr que sur ce point Guy Bois a tout à fait raison : cette période a une logique économique et politique différente de celle qui l'a suivie. Ce ne fut pas seulement le parent pauvre du Moyen Age central, une époque où on aurait essayé de mettre au point le féodalisme sans y parvenir parfaitement. Bien plutôt cet âge s'est développé pendant longtemps, suivant ses propres lignes de force. Il ne faut ni abolir le Haut Moyen Age ni le redéfinir comme non médieval ; mais il a assurément besoin que soit rebâtie une théorie qui le définisse dans des termes propres.

Peut-être la meilleure voie d'approche serait-elle de séparer le poli-

tique de l'économique. Il est évident que les deux sont étroitement liés ; mais il n'est pas indispensable de les considérer comme une seule et même chose. Dans le domaine politique, s'est produite incontestablement une transformation à l'échelle de toute l'Europe occidentale au cours du XIe siècle, ou, dans quelques cas, un peu auparavant ou un peu plus tard. Le phénomène a été largement discuté, notamment parmi les historiens français, suivant les traces de Marc Bloch. C'est peut-être dans l'article de Pierre Bonnassie concernant la France méridionale et l'Espagne qu'on en trouve l'analyse la plus précise[11]. Pour l'essentiel, cette transformation réside en la fin de l'ordre universel carolingien qui s'exprimait en un réseau de droits publics et d'engagements qui liaient entre eux tous les niveaux de la société libre, des paysans jusqu'aux aristocrates (et qui était, du moins en ce qui concerne l'idéologie, en partie hérité du monde antique, non sans avoir des racines tout aussi fortes dans l'idéologie germanique). Cet ordre universel fut remplacé par un réseau, de nature beaucoup plus privée, de liens de dépendance et des pouvoirs locaux dominés par une strate aristocratique militarisée, qui était désormais nettement séparée de la classe sujette des *rustici*. Ce monde nouveau de dominations locales et privées était, bien sûr, celui des relations féodo-vassaliques et de la seigneurie banale, ce qui explique comment cette transformation a été transposée par beaucoup d'historiens en un début du « féodalisme ». L'État dont les vestiges en tant qu'institution publique avaient à peu près disparu, allait devoir être reconstruit sur la base de ces nouvelles relations privées.

En gros, j'accepte volontiers ce modèle. Il provient surtout d'exemples français, mais on le rencontre aussi en Espagne (comme Bonnassie l'a montré) et en Angleterre (bien que l'État, malgré sa privatisation, y soit demeuré fort) et certainement aussi en Italie. En Italie, la transformation a été moins soudaine et moins violente : elle a pris deux siècles, de 900 à 1100, pour s'accomplir et, comme je l'ai déjà dit plus haut, a rarement entraîné une expropriation de la paysannerie, comme ce fut le cas souvent de l'autre côté des Alpes (la discussion emblématique est, sur ce point, celle de Bonnassie à propos de la Catalogne). En Italie, l'importance de la vie urbaine se prolongeait, et elle agit comme un élément médiat, qui contribua à maintenir plus d'éléments de continuité peut-être que dans aucune autre région de l'Europe à l'exception de l'Angleterre. En fait, en Italie, la relative lenteur de la transformation me conduit à éviter des termes tels que mutation, et encore plus révolution, pour décrire le phénomène : il n'a pas été aussi brutal et n'a pas entraîné les mêmes ruptures qu'en France. Il y a d'autre part un autre élément de continuité, qui, bien connu, ne doit pourtant pas être sous-estimé : la poli-

11. P. BONNASSIE, « Du Rhône à la Galice : genèse et modalités du régime féodal », dans *Structures féodales et féodalisme dans l'Occident méditerranéen (Xe-XIIIe siècles)*, Rome, 1980, pp. 17-44.

tique de la propriété foncière. Le moteur fondamental des transformations aux environs de l'an mil est finalement celui-ci : les relations basées sur la dépendance personnelle et exprimées à travers des concessions de terre, étaient déjà la norme. Le pouvoir de l'État s'était désintégré de l'intérieur : même sous Charlemagne, une charge publique était plus forte et plus sûre si elle était appuyée par des relations privées de dépendance. Après l'an mil, ces dernières cessèrent tout simplement d'être masquées par le pouvoir public. Dans ce sens, c'est-à-dire au sens économique des choses, il y eut bien peu de changement en l'an mil. Les paysans libres furent dès lors exclus du droit public. Mais ce statut était souvent un leurre, même en 800. Ils durent payer des taxes banales à un seigneur et perdirent souvent leurs terres et parfois même leur liberté : mais de tels processus sont décrits dans des formes similaires dès le IXe siècle. Le système politique se tranforma beaucoup plus que la vie dans les campagnes.

Je dirais en fait que la vraie faille économique entre le Haut Moyen Age et le Moyen Age central est antérieure à l'an mil, et malgré sa lenteur, doit être centrée sur le VIIIe et le IXe siècles. La caractéristique essentielle du Haut Moyen Age est sa pauvreté matérielle. Bien peu de grands bâtiments y ont été construits qui nous impressionnent ; même les techniques de construction des Romains se sont perdues peu à peu, à des vitesses différentes suivant les lieux. La complexité des loisirs aristocratiques, qui avait permis l'épanouissement d'une civilisation fondée sur la culture écrite, a également disparu, laissant l'Église comme unique institution manifestant un intérêt, d'ailleurs intermittent, pour l'écriture. D'où la désolante absence de documentation pour cette période. Des siècles entiers ont disparu de la mémoire écrite : en Angleterre, le VIe siècle, en Italie, le VIIe, en Espagne, le VIIIe. Même l'archéologie, à laquelle nous devons nous confier pour remplir les lacunes, est souvent d'un médiocre apport : certaines parties du Haut Moyen Age ont parfois été comparées, pour le développement de leur culture matérielle, au Néolithique. Bois a raison : économiquement, ceci n'a rien de commun avec la construction des cathédrales ou avec la vigoureuse production artisanale du XIIe siècle (bien qu'il ait tort d'assimiler cette période au monde romain dont l'activité fut tout aussi forte) : vouloir les intégrer dans un même système économique n'a pas de sens.

J'ai déjà indiqué ailleurs que cette pauvreté matérielle révèle essentiellement la pauvreté de l'aristocratie [12]. Il y avait, naturellement, de riches aristocrates et d'autres grands propriétaires (les établissements religieux et les rois) ; mais ils étaient moins nombreux que dans les périodes précédente et suivante et les plus riches d'entre eux (avec quelques exceptions) étaient moins riches que la haute aristocratie du

12. C. WICKHAM, « L'Italia e l'alto medioevo », *Archeologia medievale*, XV, 1988, pp. 105-24. Bois le reconnaît ; c'est la base de son argumentation dans le chapitre IV, pp. 151-207, et il l'indique très bien à la page 77.

IVe siècle (par exemple). La chute de l'Empire romain au Ve et au VIe siècles emporta, d'ailleurs, avec elle la forme la plus vaste d'extraction à grande échelle des excédents : c'est-à-dire l'impôt foncier. De nombreux paysans demeurèrent des tenanciers, dépendants du maître de la terre, et bien souvent même assujettis à lui ; mais beaucoup d'autres réussirent, lors des crises politiques que furent les invasions germaniques, à quitter leurs anciens maîtres et à maintenir une certaine indépendance vis-à-vis des nouveaux. Ils conservèrent leurs excédents, au lieu de les abandonner entre les mains des aristocrates ou de l'État. Mais le système complexe d'échanges du monde romain dépendait en définitive de la demande de l'aristocratie et du fisc, non de celle des paysans. Les nouvelles conditions qui régnaient firent disparaître ce système en de nombreuses régions. Habituellement, les paysans, bien que désormais plus prospères, ne purent plus acquérir, en échange de leurs excédents, des produits artisanaux, sinon de fabrication très locale. Que pouvaient-ils faire ? Mieux manger, ou moins travailler. Ester Boserup, économiste du développement, a fait remarquer en 1965 que les rotations biennale ou triennale exigent des paysans beaucoup plus de travail qu'une économie extensive à longues jachères (c'est-à-dire un défrichement périodique du boisement ou du maquis, souvent par le feu, suivi de deux ou trois saisons de culture intensive, puis d'un long abandon). Elle remarqua que lorsque cesse sur une paysannerie, où que ce soit dans le monde, le poids de la pression démographique, il peut arriver que soient complètement abandonnées les formes traditionnelles de rotation des cultures. Ses arguments valent tout aussi bien pour la pression exercée par le maître. Bien que l'on ne puisse pas, autant que je sache, prouver que les paysans du Haut Moyen Age ont abandonné les rotations de culture, il n'en est pas moins clair — il y a longtemps que des historiens l'ont remarqué — que le Haut Moyen Age a connu un lien particulièrement profond et organique entre l'agriculture et les espaces boisés omniprésents ; des espaces boisés qui se sont étendus dans certaines régions, sinon dans toutes, depuis l'époque de l'Empire romain[13]. Cette bestiale Arcadie était une authentique civilisation de paysans, bien que probablement seuls les propriétaires libres, ou bien les paysans ne connaissant que des liens de dépendance assez limités (du type de ceux qui existaient sur certaines terres royales) aient pu en profiter ; les tenanciers, libres ou serviles, avaient été condamnés à la simplicité matérielle de l'économie du Haut Moyen Age et avaient dans le même temps perdu aussi leurs excédents.

13. E. BOSERUP, *The conditions of agricultural growth*, Londres, 1965. Les arguments de ce paragraphe sont pris pour partie dans « European forests in the early middle ages : landscape and land clearance », *Settimane di studio*, XXXVII, 1990, pp. 479-548. Je tiens compte de la discussion avec Miquel Barceló. L'affaiblissement très marqué des relations maître-tenancier ne constitue pas une alternative à la croyance commune d'un écroulement démographique aux alentours du VIe siècle ; mais il rend peut-être l'argument démographique moins nécessaire.

J'essaie de construire une argumentation logique ; mais, bien sûr, en l'absence de preuve solide et dans le court espace dont je dispose, ce qui veut être concision peut apparaître schématisme au lecteur, en particulier au lecteur qui ne partage pas mes axiomes. (C'est d'ailleurs l'expérience de Bois : on ne peut apprécier la rigueur de son analyse, si on n'accepte pas ses points de départ). Mais il faut qu'il soit clair au moins, que même un monde caractérisé par une apparente pauvreté matérielle peut avoir sa propre logique économique ; et le plus plausible est que cette logique soit celle de l'autosubsistance des familles paysannes prises individuellement, ou des communautés paysannes, assez mal (ou peut-être même pas du tout) reliées à d'autres groupes sociaux dans leurs échanges économiques. Ce schéma est souvent interprété comme la preuve de la *décadence* économique du Haut Moyen Age ; je préférerais le voir comme *fonctionnel* dans un monde de paysans subsistant en (relative) indépendance ; et ne signifiant en aucun cas nécessairement une condamnation de leurs modes d'existence.

Cette fonctionnalité pose cependant un problème : que peut signifier dans une telle société la croissance économique ? Nous nous heurtons ici à de plus grandes difficultés. Bois voit la croissance agraire comme le produit direct de cette société de paysans indépendants : libérés de leur sujétion, les paysans produisent plus, la population double, défriche (pp. 161-93). Il me semble manquer de preuves pour étayer aussi bien l'accroissement démographique que le défrichement ; mais — c'est encore plus important — je ne suis pas sûr que ce soit ce que les paysans vont penser d'eux-mêmes comme la solution qui leur apporte les plus grands avantages. Il faut poser la question : pour qui la croissance ? Après une période initiale « pionnière », le défrichement de la terre — c'est-à-dire la réduction permanente des ressources des bois qu'implique la culture, à plus grande échelle, de zones arables ou de vignobles — ne constitue pas une croissance qui profite aux paysans, qui devront travailler plus dur tout en voyant se réduire l'éventail de leurs ressources alimentaires ; c'est aux seigneurs qu'elle profite. A priori on pourra arguer que le défrichement systématique est le signe du retour de la pression seigneuriale sur les familles paysannes et qu'il représente, non pas tant une croissance économique, qu'un renforcement de l'insistance avec laquelle furent arrachés les produits des terroirs cultivés : il était ainsi plus facile de calculer et d'exproprier les excédents. On pourrait soutenir que l'essor économique réél qu'a connu le Moyen Age central, ce ne fut pas le mouvement des défrichements, mais l'étape qui le suivit, le retour de l'échange interrégional des produits agricoles ; et ceci a constitué un processus lent et hésitant, commençant à peine à la période carolingienne et qui ne s'auto-entretint pas jusqu'au XIIe siècle et même au-delà.

C'est au cours de la période carolingienne, me semble-t-il, que le sort se retourna contre la paysannerie indépendante. Plus précisément, la croissance du commerce montre qu'aux environs de 800 des excédents commencent à être entraînés plus loin et ce fut certainement le fait des seigneurs, pas celui des paysans ; la demande royale et aristocratique permit le développement de grands ports tels que Dorestadt ou les industries de la poterie dans les pays rhénans [14]. La législation royale montre que les libres étaient désormais sur la défensive : les rois cherchèrent vainement à les protéger de l'aristocratie. Précisément, la stabilité du système politique carolingien, bien que « public » et reposant sur les obligations des libres, autorisait l'aristocratie (y compris, naturellement, l'Église) à accroître ses terres aux dépens de la paysannerie sans grand danger. Il ne faut pas en avoir une vision apocalyptique : il ne s'agit que des prémices d'un processus, qui, même en France, n'atteint son plein développement qu'après l'an mil. Mais, me semble-t-il plausible, c'est vers 800 au plus tard que l'on peut de nouveau parler d'une logique aristocratique dans l'ensemble de l'économie européenne occidentale : d'un système économique qui n'est pas dominé par la subsistance des paysans mais par la rente fournie par l'agriculture et par un ensemble de relations politiques fondées sur le partage entre les aristocrates de cette rente. (Ce système a évidemment co-existé avec l'économie paysanne au VIIe siècle tout aussi bien, mais il n'avait pas encore l'hégémonie sur elle.) À la lumière de la nouvelle logique que je viens d'indiquer, le défrichement de terres devenait avantageux et l'échange commercial constituait une croissance. Résultat de cette lente transformation, l'aristocratie pouvait atteindre, après l'an mil, une position économique et politique telle qu'elle n'avait plus besoin de l'ordre universel carolingien.

Il s'agit naturellement d'hypothèses, brièvement exprimées et que je ne puis développer ici. Malgré quelques points communs, elles divergent quelque peu de celles de Bois, même si elles sont exprimées sous la même forme abstraite. Il faudra encore beaucoup de travaux et de nombreuses synthèses microrégionales pour pouvoir passer du schéma abstrait à la situation concrète des années 500-1000. Jusqu'alors, les généralisations économiques, celles de Bois comme celles de tout autre, seront provisoires. C'est le réel mérite de Bois d'avoir insisté sur l'autonomie économique de la paysannerie au Haut Moyen Age. Cependant son besoin de repousser tous les changements sociaux de cette époque à la période de la « mutation féodale » l'a laissé, pour reprendre sa propre phrase, au « milieu du gué » (p. 275). Il lui faudra rompre plus fermement avec le pouvoir globalisant de cette mutation avant qu'il ne réussisse à tenir en main toutes les complexités du monde haut médiéval.

Traduit de l'anglais par Monique Bourin

14. Voir, par exemple, R. HODGES, *Dark age economics*, Londres, 1982, pp. 151-61 ; J.P. DEVROEY, « Réflexions sur l'économie des premiers temps carolingiens (769-877) », *Francia*, XII, 1986, pp. 475-88.

Médiévales 21, automne 1991, pp. 39-46

Pierre BONNASSIE

MÂCONNAIS, TERRE FÉCONDE *

La mutation de l'an mil

Un livre neuf, important, tonique. Meurtrier pour les idées reçues, fécond pour la recherche vraie. J'ai déjà dit à Guy Bois tout le bien que je pensais de son travail : il attend sans doute aujourd'hui de moi autre chose qu'une répétition d'éloges. Ayant donc très clairement affirmé mon accord sur sa démarche, sa méthode et — pour l'essentiel — ses conclusions, je préfère ici, en suivant point par point son livre, soulever les problèmes qui méritent, à mon sens, une discussion de fond.

L'observatoire : Lournand

Il est excellent, exceptionnel même par certains aspects, médiocre par d'autres. Voici un terroir éclairé dès le Xᵉ siècle par une profusion de chartes. L'auteur a pu apprendre à en connaître presque un à un les habitants : s'ils se présentaient à lui, il pourrait les saluer de leur nom, s'enquérir des nouvelles de leurs proches, leur demander quel champ ils vont bêcher, quelle vigne vendanger. Familiarité rarissime.

Mais voilà le hic : cette extrême abondance de la documentation ne s'explique que par la proximité immédiate d'un monastère et de quel monastère ! Cluny est à quatre kilomètres. Lournand n'est donc pas « un village presque anonyme... qu'aucune particularité ne distingue » (p. 14). La présence massive de Cluny en a forcément infléchi l'histoire : Guy Bois en est conscient (p. 215), mais il ne mesure pas toujours combien, au moins sur certains points, sa documentation est biaisée. Un seul exemple : celui du château de Lourdon qui

* Les pages citées entre parenthèses renvoient au livre de Guy BOIS, *La mutation de l'an mil.*

domine le terroir. On le voit, impressionnant, sur la couverture du livre, mais il ne réapparaît qu'au chapitre V, et seulement pour quelques pages. Ce silence a une raison : c'est que le rapport château-village n'a pas été ici, comme partout ailleurs, le rapport premier, brutal, immédiat. La forteresse appartient aux moines et les *milites* qu'ils y installent semblent gens bien corrects : semblent, mais qu'en savons-nous ? Cluny éclaire Lournand, mais occulte Lourdon : pourquoi ?

Une société esclavagiste

Oui, cent fois oui, les *servi* de Lournand sont bien des esclaves. Guy Bois a raison d'enfoncer le clou : il ne faut pas tricher avec les mots. Toutes les thèses récentes confirment, région par région, cette longue survie de la servitude antique pendant tout le Haut Moyen Age[1].

Ceci dit — et c'est l'un des problèmes fondamentaux — est-on pour autant encore en présence, en l'an mil, d'un régime esclavagiste ? L'esclavage est-il toujours à cette date le « pilier du système social » ? Guy Bois croit pouvoir le démontrer, je suis beaucoup plus réservé. Certes, les esclaves représentent un peu plus de 15 % de la population active de Lournand, certes ils jouent sur certains domaines (surtout les propriétés « moyennes ») un rôle encore important. Malgré tout, le déclin de l'institution, que Bois semble mettre en doute, me paraît au Xe siècle bien avancé. L'esclavagisme, depuis plusieurs siècles, a subi de sérieux coups de boutoir : des crises profondes — je crois l'avoir dit d'ailleurs — l'ont gravement affecté à diverses époques (aux IVe-Ve siècles, au VIIe et au début du VIIIe et à nouveau à partir du dernier tiers du IXe siècle). De rafistolage en rafistolage, il a survécu mais il n'est plus que l'ombre de lui-même. À partir de 950, c'est l'agonie : si en l'an mil il se maintient encore tant bien que mal en Mâconnais, il a disparu, totalement ou quasi totalement, du Latium, de la Lombardie, de l'Auvergne, du Languedoc et de la Catalogne. Le fait capital me paraît être, à l'inverse, l'émergence (combien fragile, mais spectaculaire) d'une société paysanne libre : ce que Giovanni Tabacco appelle, pour l'Italie, un « mouvement de libération spontanée ». S'il y a 15 % d'esclaves à Lournand, c'est que 85 % des paysans sont libres ; ils le sont presque à 100 % sur les rives de la Méditerranée. On s'achemine à grande vitesse vers un régime de liberté paysanne généralisée. Évolution inacceptable, scandale intolérable pour la classe dominante (Adalbéron nous parle d'un monde à l'envers). Les grands vont remettre de l'ordre et de quelle façon !

1. Il faudrait toutes les citer. À titre d'exemple caractéristique, voir celle de Christian LAURANSON-ROSAZ, *L'Auvergne et ses marges du VIIIe à la fin du XIe siècle : la fin du monde antique ?* Le Puy-en-Velay, 1987 (en particulier, pp. 389-396).

Il ne leur faudra guère plus de trente ans pour inventer le servage et y soumettre une grande partie de ceux — pauvres innocents — qui avaient pu se croire libres. Un hiatus dans l'histoire de la servitude peut sembler invraisemblable : il explique seul à mon sens (mais Duby l'a déjà dit mieux que moi) le déchaînement de la révolution féodale [2].

Mais qu'on ne se méprenne pas. Même si on ne suit pas exactement Guy Bois dans sa chronologie de la fin de l'esclavagisme, il faut lire et relire ce chapitre. On y trouvera bien des éclairages nouveaux sur ce que Marc Bloch appelait « l'essence profonde de la servitude ». Et aussi sur la place des esclaves dans le processus d'expansion agraire du Haut Moyen Age. Je relève à ce sujet (p. 40) une observation importante. Du strict contrôle exercé par les maîtres sur les familles serviles découle qu'on ne trouve jamais qu'un seul couple d'esclaves par tenure. Or, contrairement à une idée courante, ces ménages sont féconds : trois enfants survivants en moyenne par couple. Si un seul de ceux-ci reste sur la tenure, que deviennent les autres ? Vraisemblablement chassés par le maître, qui n'a que faire de bouches surnuméraires, ils vont grossir la population des miséreux que décime chaque famine. À moins que, pour survivre, ils n'aillent s'installer ailleurs, en des espaces-refuges (la forêt bressane toute proche, par exemple), y aménageant des clairières, y créant des exploitations pionnières... Il y a longtemps que je crois au rôle joué par les esclaves fugitifs dans les premières manifestations de l'expansion agricole ; j'y ajoute désormais les exclus de la tenure familiale.

La charpente sociale

Bien sûr, jusqu'à l'an mil, les vieux schémas demeurent et Guy Bois n'a pas tort de définir, à la romaine, les hommes libres comme des « citoyens » : est juridiquement libre celui qui a la capacité de participer à la vie publique, c'est-à-dire d'aller au plaid et de porter les armes. Par ailleurs, l'exercice de cette liberté implique — toujours à la romaine — un minimum de propriété. Or, et j'ai plaisir à en trouver ici la confirmation, l'alleu paysan existe à Lournand, tout comme il existe en Catalogne, en Auvergne ou dans les pays charentais : il y représente même — proportion tout à fait vraisemblable — à peu près les deux tiers des terres privées. Cette micro-propriété

2. G. DUBY, *La Société aux XIe et XIIe siècles dans la région mâconnaise*, 2e édit., Paris, 1971, pp. 127-128, 245-260 ; ID., *L'économie rurale et la vie des campagnes dans l'Occident médiéval*, Paris, 1962, t. II, pp. 403-404, 484-487. Robert BOUTRUCHE, discutant ces idées de Duby est à deux doigts d'admettre ce hiatus, puis finalement le trouve trop gênant pour l'esprit (*Seigneurie et féodalité*, t. II, Paris, 1968, pp. 75-76). J'ai repris dans ma thèse ce débat Duby-Boutruche, l'exemple catalan allant pleinement dans le sens des propositions de Duby (*La Catalogne du milieu du Xe à la fin du XIe siècle*, Toulouse, 1975-1976, t. II, pp. 828-829).

a-t-elle une origine aussi ancienne que le pense l'auteur ? J'en doute, mais peu importe. L'essentiel est de constater que, les acquisitions compensant les pertes, cette assise allodiale est solide. Tout au moins jusqu'aux approches de l'an mil, époque à laquelle l'accélération des échanges déstabilise l'alleu paysan : le marché de la terre s'active, les prix flambent. Ce phénomène d'inflation avait été décelé dès 1953 par Cinzio Violante en Milanais (où les prix de la terre quintuplent au cours du xe siècle) ; je l'avais moi-même observé autour de Barcelone (où ils quadruplent entre 980 et 1020) et Reyna Pastor, se fondant, elle, sur les prix du bétail (qui triplent ou quatruplent entre 950 et 1050 environ) l'avait décrit en Castille[3] : Guy Bois apporte donc là une nouvelle pièce, fort importante, au dossier.

Est-ce à dire que cette ouverture du marché, conditionnée par une production accrue des ateliers monétaires, est un fait radicalement nouveau ? Peut-être à Lournand. Plus au sud, il y a, en l'an mil, beau temps que se dessine, à travers elle, un processus de concentration foncière qui a déjà entraîné bien des enrichissements et aussi bien des détresses. Mais il est vrai que, partout, jusqu'aux années 980-1020, l'alleu, dans l'ensemble, résiste bien.

Si les petits propriétaires commencent à pâtir de l'appétit des gros, ceux-ci sont atteints d'une autre façon : par l'effondrement des structures politiques. Ils ne peuvent plus compter sur les multiples avantages que leur procurait la fréquentation du comte, lui-même très affaibli : la rupture du lien ombilical qui les unissait à Mâcon est pour eux lourde de menaces. Analyse pertinente, sauf peut-être sur un point. Ces sept riches familles qui dominent le terroir sont-elles vraiment représentatives de la classe des « maîtres » ? Je ne le crois guère (sauf pour les Merzé). Ce sont en vérité de bien piètres « maîtres » : deux d'entre eux ne possèdent guère que cinq manses ; au temps de Charlemagne on les eût classés parmi les *pauperes*. Je me demande plutôt s'il ne s'agit pas là de la frange supérieure de la paysannerie alleutière : celle-là même qui, capable de procurer à ses fils des chevaux et des armes, fournira le gros de la troupe des *milites*, autrement dit des guerriers montés qui iront se placer au service des grands. Des vrais « grands » : je veux parler des *illustrissimi*, des *clarissimi*, des magnats, des barons qui dominent de très haut toute la masse dês alleutiers. Il s'agit, on l'a compris, des maîtres des châteaux.

Le nouveau rapport ville-campagne

Voici arrivé sans doute le moment décisif de la réflexion de Bois.

3. C. VIOLANTE, *La società milanese nell' età pre-comunale*, Bari, 1953 (nouv. édit. 1974), voir ch. IV ; P. BONNASSIE, *op. cit.*, t. I, pp. 409-414 ; Reyna PASTOR, « Ganaderia y precios en León y Castilla (siglos XI-XIII) », *Cuadernos de Historia de España,* 1962, pp. 40-42, 48, 53-54.

Que faut-il penser de « l'étrange destinée du phénomène urbain » ? Au terme de cinq ou six siècles de déclin, la ville antique est quasiment tombée en état de coma dépassé. Or soudainement la vie urbaine renaît et fait preuve tout de suite d'un dynamisme étonnant. Des pirennistes aux marxistes, bien des explications ont été tentées et de l'agonie et du renouveau : toutes sont parcellaires, certaines indigentes. C'est qu'il faut repenser le problème en termes de système et c'est ce que fait Bois magnifiquement.

La primauté de la ville antique était d'ordre politique : elle était le lieu où s'investissaient les revenus drainés par l'État, elle prospérait des ponctions opérées par l'impôt sur les campagnes. L'État affaibli, la ville décline. Certes l'Église, relayant l'État, peut la maintenir en état de survie, mais ceci ne fait que retarder l'échéance. Alors pourquoi le « renouveau » (terme à vrai dire impropre, puisqu'il s'agit de la naissance d'une nouvelle structure) ? Il tire ses origines du déclin lui-même. La fin du parasitisme urbain soulage les campagnes, les libère : elle est l'un des facteurs principaux de l'essor de l'économie rurale. Et de celui-ci naît la ville nouvelle qui est aux antipodes de la ville antique : petite mais omniprésente, elle vit en symbiose avec sa campagne qui l'enrichit certes, mais qu'en retour elle irrigue généreusement des produits de son artisanat et de ses ateliers monétaires. Le rapport ville-campagne a cessé d'être à sens unique ; il est désormais un rapport de couple, fécond.

Non seulement le modèle proposé par Bois est convaincant, mais il pourrait trouver une confirmation *a contrario* dans les régions d'Europe où s'est maintenue l'antique relation tributaire. On pense aux campagnes byzantines et à leur « splendide immobilisme » bien décrit par Michel Kaplan : « nous pouvons, dit-il, en tracer le même tableau au VIe, au IXe, au XIe ou au XIVe siècle ; l'absence totale de progrès technique est une donnée fondamentale de l'agriculture byzantine, qui demanderait d'ailleurs une explication »[4]. Elle est toute trouvée.

La croissance agraire

Guy Bois prolonge ici une réflexion amorcée — par lui-même et par d'autres — lors du Xe Colloque de Flaran[5]. Je passe sur quelques prises de position très contestables (sur la fixité de l'habitat, par exemple, ou sur les origines immémoriales de la communauté de village) et sur quelques paradoxes difficilement soutenables (p. 190 : « c'est l'instauration de la seigneurie banale ou châtelaine... qui allait

4. Dans *Byzance et le monde orthodoxe* (sous la dir. d'A. DUCELLIER), Paris, 1986, p. 186.

5. *La croissance agricole du Haut Moyen Age : chronologie, modalités, géographie*, Flaran 10, Auch, 1990. Les actes de ce colloque sont fondamentaux sur la question.

décloisonner le monde rural »). J'en viens aux deux idées de base, énergiquement présentées : 1) la croissance s'inscrit dans la longue durée, 2) l'impulsion vient d'en bas. Comment ne pas y souscrire ? Il m'a toujours paru très clair que la croissance n'avait pas été décrétée, mais qu'elle était le fruit de plusieurs siècles (trois, quatre, cinq ?) de travail *et d'initiatives* paysannes.

Son point de départ ? Guy Bois opte pour une date très précoce, situant l'étiage dans le dernier quart du IIIe siècle, époque d'incursions barbares, de graves convulsions sociales, de destruction de nombreuses *villae*. Dès 600, pense-t-il, les plaies sont cicatrisées et l'expansion peut démarrer. Je suis moins optimiste : l'an 600 me semble plutôt marquer le creux de la dépression (avec tout son cortège de pestes, guerres, famines) et c'est donc des VIIe-VIIIe siècles que j'aurais tendance à dater les débuts du décollage. Mais ceci reste encore de l'ordre de la conjecture. L'essentiel est de constater que dès l'an mil, en Mâconnais comme en Catalogne, « la plus grande partie de l'espace cultivable est déjà mise en valeur ». Ici comme là, « les terroirs sont proches de leur point d'achèvement ». La croissance, dans sa phase la plus intense, est donc bien antérieure à la Révolution féodale ; elle la conditionne, loin d'être provoquée par elle. Ce renversement de perspectives me semble personnellement aller de soi. Quant aux cadres socio-économiques dans lesquels s'est déroulée cette expansion, ils m'apparaissent tout aussi évidents qu'à Guy Bois : la famille conjugale, la petite exploitation, la communauté de hameau. Et, avec l'auteur qui apporte sur ce point de forts arguments, je suis prêt à ajouter le « petit domaine ».

Une révolution

Oui, la mutation féodale est bien une révolution. Elle en présente tous les traits. Elle est générale : du Milanais à la Galice, il n'est pas de région qui ne soit touchée. Elle est soudaine : tout se passe en l'espace d'une génération, ici plus tôt (en Mâconnais, Auvergne, Aquitaine entre 990 et 1030), là plus tard (en Biterrois, en Catalogne entre 1030 et 1060), mais ces décalages chronologiques — d'ailleurs aisément explicables — ne changent rien au phénomène. Elle est enfin d'une brutalité effrayante : à lire Guy Bois et en dépit des sévices qu'il cite, j'ai même l'impression que le Mâconnais a été relativement épargné ; on est loin de la sauvagerie signalée en d'autres lieux. En tout cas, comme en 89, ce sont bien les privilégiés qui ont commencé : « le signal des hostilités fut lancé par les tenants du passé, par cette aristocratie locale, guerrière et esclavagiste, qui formait la base sociale du système carolingien, mais voyait ses positions s'effriter ». On ne saurait mieux dire.

Il est sûr en tout cas que parfois la paysannerie a courageuse-

ment tenté de résister : la grande conjuration des paysans normands en 997 en est la meilleure preuve. Mais que pouvait-elle dès lors que les seuls de ses membres à être convenablement armés et équipés (les fils des gros alleutiers devenus *milites*) passaient dans le camp adverse ? Cette défection a sûrement pesé très lourd : elle a, pour reprendre l'expression de Poly et Bournazel, « cassé les voisinages paysans », « déchiré le vieux tissu social »[6]. Sans défense *(inermes)*, à juste titre terrorisés, les paysans en ont donc appelé à l'Église. D'où ces interminables cortèges de populations angoissées que nous narrent les Livres de Miracles, d'où ces immenses rassemblements populaires (presque toujours en rase campagne) que constituent les assemblées de la Paix de Dieu. La réponse de l'Église fut diverse, allant de l'hostilité déclarée (Adalbéron de Laon) à un engagement sans réserve aux côtés des humbles (l'archevêque Aimon de Bourges). Cluny adopta pour sa part une position moyenne : moins tranchée et aussi moins « sociale » que celle que lui prête Guy Bois. Ce fut sur tous les plans la recherche du compromis. On condamna les excès de la violence aristocratique mais non la violence elle-même : on l'accepta même fort bien à condition qu'elle fût institutionnalisée (dans le cadre de la seigneurie banale) et donc soumise à des règles. Quant à la Paix de Dieu, revue et corrigée par Cluny, elle représenta la quintessence même du compromis : on fit en sorte de préserver des exactions de la soldatesque certains espaces (autour des églises) et certaines périodes (liturgiques). Mais hors des espaces sacrés et dans les intervalles des jours de trêve, les barons et leurs *milites* purent continuer à rançonner. Les moines, dont ils étaient les cousins, les supportèrent avec patience en attendant de pouvoir les rééduquer. En attendant aussi de réorienter leurs sévices vers un objet plus convenable, à savoir, par la croisade, les musulmans.

Bilan

Il est bien celui que dresse Guy Bois. La mutation de l'an mil marque clairement le passage d'un mode d'organisation des sociétés humaines à un autre, fondamentalement différent. En amont, des structures de type antique (l'État, la ville parasitaire, l'esclavage) qui perdurent, tout en se délitant progressivement, puis qui brutalement s'effondrent. En aval, le monde féodal caractérisé par une prise de pouvoir directe par l'aristocratie (l'État féodal, structure de médiation, mettra encore quelque temps à naître), l'établissement de nouveaux rapports ville-campagne et une paysannerie globalement soumise (et non plus seulement dans ses couches serviles). La mutation : une secousse d'une magnitude extrême. Marc Bloch, évoquant les Xe-XIe siècles, leur imputait déjà le « grand bouleversement de la table des valeurs sociales ».

6. J.-P. Poly et E. Bournazel, *La Mutation féodale*, Paris, 1980, pp. 81-103.

Ce bouleversement, nous avons appris aujourd'hui à le dater précisément, nous pouvons en décrire les facteurs, les modalités, les conséquences. Dans ce progrès décisif de la connaissance historique le Mâconnais a joué un rôle pionnier. À lui l'honneur d'avoir donné naissance à la thèse de Georges Duby, matrice de toutes les œuvres majeures de l'école française depuis 1953. Parti du Mâconnais, un voyage au long cours a été entrepris, dont les étapes se sont situées en Latium, en Provence, en Biterrois, en Catalogne, au Portugal, en pays charentais, en Auvergne. Voici qu'avec le retour à Lournand la boucle est bouclée, et de belle manière. Vraiment bouclée ? Sûrement pas. Nous attendons la suite, et d'abord de Guy Bois.

Médiévales 21, automne 1991, pp. 47-53

Lluis TO FIGUERAS

UN REGARD PÉRIPHÉRIQUE SUR LA MUTATION DE L'AN MIL *

Guy Bois est sans doute un des plus remarquable médiévistes français par sa capacité à combiner à la fois recherche empirique, rigueur méthodologique et création théorique. Un peu de tout cela apparaît dans son dernier ouvrage consacré à Lournand. Un livre plein d'idées nouvelles, qui sont autant de sujets de réflexion centrale dans la recherche historique actuelle. Son mérite est d'autant plus grand que comme lui-même le rappelle, ses sources avaient déjà été exploitées par d'éminents médiévistes. Le souci de se placer dans l'explication globale de la mutation féodale, rend souvent un peu étroit le cadre local et par conséquent une critique de l'ouvrage peut être faite à partir d'autres sources, d'autres régions, dans une sorte de vérification périphérique. Périphérique pour ceux qui verraient Cluny au centre d'une économie-monde au XIe siècle.

Ce commentaire portera sur quelques éléments épars du raisonnement de Guy Bois à la lumière de sources contemporaines et comparables des fonds d'archives de la péninsule ibérique qui ont fait l'objet d'études plus ou moins récentes. Des sujets enfin qui ont occasionné des débats parmi les médiévistes espagnols [1]. On essayera de revoir ainsi : la persistance de l'esclavage antique, le poids de la paysannerie libre, les spécificités familiales, la réalité du marché de la terre, la croissance agraire, la conceptualisation de la société du Xe siècle.

* Les pages citées entre parenthèses renvoient au livre de Guy Bois, *La mutation de l'an mil.*

1. Un état de la recherche historique récente en Espagne peut être approché à partir des articles du volume VI de *Studia Historica/Historia Medieval*, publié par l'Université de Salamanque en 1988. Ou encore dans les actes du colloque *En torno al feudalismo hispànico. I Congreso de Estudios Medievales*, tenu à l'Université de Léon, et publié en 1989 par la Fundación Sanchez-Albornoz.

1. Sans aucun doute la force avec laquelle Guy Bois revendique la persistance de l'esclavage antique jusqu'à la veille de l'an mil est une nouveauté. En Catalogne, les esclaves appparaissent parmi les legs testamentaires des puissants. On a encore des exemples de réduction en servitude en 933 ou 987 et même un jugement pour démontrer la conditon servile d'un homme en 874 avec un vocabulaire similaire à celui employé en Mâconnais[2].

Néanmoins, en Catalogne ou en Castille les esclaves n'étaient pas si nombreux au seuil du XIe siècle. Et les dernières mentions sont à retrouver dans les grands domaines ecclésiastiques, comtaux ou fiscaux, parfois en tant que domestiques. Peut-être la proximité de la frontière avec l'Islam et l'histoire interne du royaume wisigothique expliqueraient-elles cette faiblesse de l'esclavage autour de l'an mil, et l'esclavage aurait-il déjà subi une crise profonde à la veille de la conquête musulmane[3].

Du point de vue théorique, Guy Bois remarque les différences entre les esclaves des grands et des petits domaines. Si le premier est souvent déjà un colon, un tenancier, le second reste en général un esclave non-tenancier. Même si les esclaves des petits domaines ont été installés dans des exploitations agricoles en remplaçant « l'esclavage en chiourme pratiqué sur les grands domaines » par la petite production de caractère familial (p. 38). Ce « chasement » d'après Guy Bois n'implique pas le féodalisme ou la formation d'une société féodale (p. 39). Or, l'argument central pour distinguer ces esclaves chasés des tenanciers est l'absence de droits héréditaires sur les petites exploitations agricoles où ils étaient installés (p. 40). Leur maître pouvait les marier à loisir, les installer ailleurs (p. 41) ; ils n'avaient pas à payer une redevance « fixe », mais toute leur production était confisquée par leur maître (pp. 33-34 et 37).

Malheureusement les preuves sont surtout indirectes. On n'a pas d'exemples d'expulsions d'esclaves, de mariages forcés, et la non-apparition de nouveaux noyaux familiaux sur la terre des familles esclaves avant la mort des parents (p. 40) peut être due aussi au « néolocalisme », c'est-à-dire à la coutume familiale de s'installer ailleurs lors du mariage. Il faut se demander si le comportement des esclaves était imposé par les maîtres et s'il était vraiment si différent de celui des libres. D'ailleurs Guy Bois avoue que certains esclaves étaient laissés sur la terre de leurs parents (p. 42). En outre si l'exclusion des

2. Exemple de jugement par Marca Hispanica, ap. 34, a. 874. La persistance de l'esclavage de type antique a été soulignée par P. BONNASSIE en Catalogne dans *La Catalogne du milieu du Xe à la fin du XIe siècle. Croissance et mutations d'une société*, Toulouse, 1975-1976 et dans son article sur le sujet : « Survie et extinction du régime esclavagiste dans l'Occident du haut Moyen âge (IVe-XIe siècle) », *Cahiers de Civilisation Médiévale*, 1985, 4, pp. 307-343.

3. P. BONNASSIE, art. cit. et J.M. MINGUEZ ; « Ruptura social e implantación del feudalismo en el nordeste peninsular (siglos VIII-X) », *Studia Historica*, vol. III, n° 2, 1985, pp. 7-32.

esclaves de la vie publique est bien connue à travers des sources législatives, il est moins évident de la décrire à partir des preuves offertes par les sources de la pratique.

2. L'importance de la petite « propriété » paysanne et des petits alleutiers qui assuraient l'exploitation d'une large partie du terroir (pp. 23, 45, 71, 91-92) est encore une caractéristique majeure de la société catalane ou castillane du Xᵉ siècle. Dans les sources ibériques on peut même rencontrer des exemples d'activité collective de la part des communautés de paysans alleutiers, comme vient de le montrer pour l'Aragon J.J. Larrea[4]. Ce qu'apparemment ne rencontre pas Guy Bois dans les sources du Mâconnais, même s'il peut supposer des solidarités nouées par les pratiques communautaires et la possession commune de bois et de pâtures.

Par contre il est plus problématique d'identifier la stratification sociale décrite, qui oppose les maîtres d'esclaves aux petits alleutiers (p. 96). Les cas de différenciation sociale à travers l'accumulation de terres peuvent être retrouvés en Catalogne au Xᵉ siècle et probablement ailleurs au nord de la Péninsule ibérique. En Mâconnais, malgré sa faiblesse, la tenure existe déjà et elle fait des progrès : « À côté du vieux rapport servile, en concurrence même avec lui, nous voyons ainsi apparaître et grandir le nouveau rapport de production fondé sur le régime de la tenure, prêt à s'élancer, à se généraliser » (p. 87). Les mécanismes sont comme d'habitude l'endettement, les donations (p. 89). Si, comme je le crois, l'esclavage était moins présent dans les communautés rurales de la Péninsule ibérique, surtout à proximité de la frontière, dans les régions de « re-peuplement », la tenure y était souvent plus développée. Au niveau plus élémentaire la différenciation entre manouvriers et laboureurs est évidente dans les sources catalanes de la même époque. En revanche il est beaucoup plus difficile de savoir s'il existait du travail saisonnier ou salarié comme on l'affirme pour Lournand (pp. 90-91).

3. Guy Bois insiste sur les spécificités de la famille, qui constituaient une des clés pour distinguer les esclaves des petits domaines du reste. Car chez les esclaves « le célibat y était limité par l'absence d'autres perspectives sociales, l'âge au mariage sans doute modelé par les besoins économiques du maître, la fécondité débridée par l'absence de frein d'ordre patrimonial » (p. 56 ; voir aussi p. 167). Mais la fécondité devrait être comptabilisée par rapport à l'âge au mariage et le taux de célibataires pour en tirer des conclusions démographiques réelles (la mortalité étant probablement similaire pour tous). Autrement dit, si l'âge au mariage y était plus tardif, cela explique-

4. J.J. LARREA, « Moines et paysans : à l'origine de la croissance agraire dans le Haut Aragon (IX-Xᵉ siècle) », *Cahiers de Civilisation médiévale*, 1990, n° 3, pp. 219-239.

rait un nombre de fils par couple plus élevé dans les textes mais non dans la réalité. (Encore une fois les sources du Xe siècle ne permettent pas d'avoir des connaissances précises sur l'âge au mariage).

La forme des unités familiales était la même pour les paysans libres et les esclaves : la famille nucléaire (p. 56). En accord avec ce modèle, les fils en se mariant quittaient le foyer familial ou attendaient la mort des parents pour se marier. La création de nouvelles unités était toujours conditionnée par la disponibilité en terre. Seulement dans le cas où la pression démograpique familiale était très forte, les parents pouvaient détacher une partie de leur terroir pour y installer leurs fils mariés. Et encore fallait-il avoir dans ce cas un large surplus de terres ou les moyens d'en acquérir pour ne pas compromettre le développement de l'exploitation agricole. En tout cas cette coutume familiale de transmission de la terre ne présupposait pas l'absence de droits héréditaires.

Même si les maîtres parvenaient à forcer des mariages ou des transferts, la logique était aussi d'adapter la main d'œuvre aux exploitations disponibles. Ainsi l'évolution de tout le village, esclaves compris, était liée au stock de terres disponibles (p. 168). Seulement si par exemple on pouvait démontrer que les paysans alleutiers étaient plus actifs que les maîtres dans les défrichements et dans la création de nouvelles exploitations, on pourrait expliquer un taux de mariage plus élevé, un âge au mariage plus précoce ou encore une croissance démographique plus poussée[5]. Surtout si l'on reste toujours dans le cadre du modèle de la famille nucléaire.

Une autre question concerne les origines et l'évolution de cette famille nucléaire. Ici Guy Bois semble se rapprocher des thèses de Jack Goody, en soulignant le rôle de l'Église dans la diffusion de ce modèle[6] (p. 252). Mais apparemment le modèle de la famille nucléaire est déjà bien établi en Mâconnais au Xe siècle. Par contre les historiens de la Péninsule ibérique, depuis A. Barbero et M. Vigil, ont cru retrouver les traces d'anciens clans ou familles larges, soumis à un processus de désintégration interne[7]. José M. Minguez croit que la diffusion du modèle de la famille nucléaire et la disparition des anciennes structures familiales sont liées à la croissance agraire[8]. Il rejoint Guy Bois pour qui « la cohésion de la cellule de pro-

5. Les 34 célibataires à côté de 135 ménages recensés parmi les esclaves (p. 53), s'ils ne sont pas en réalité des veufs, constitueraient un taux de célibat particulièrement élevé.

6. Jack GOODY, *The development of the family and marriage in Europe*, Cambridge University Press, 1983 (traduction française Armand Colin, 1985).

7. A. BARBERO & M. VIGIL ; *La formación del feudalismo en la Peninsulà ibérica*, Barcelone, 1978. Voir aussi J.A. GARCIA DE CORTAZAR, *La sociedad rural en la España medieval*, Madrid, 1988.

8. J.M. MINGUEZ, « Antecedentes y primeras manifestaciones del feudalismo asturleonés », dans *En torno al feudalismo hispánico. I Congreso de Estudios Medievales*, pp. 87-120 (spécial. pp. 95-97).

duction domestique devient facteur de croissance agraire » (pp. 191-192 et 252).

La dernière spécificité est celle des maîtres d'esclaves ou gros alleutiers : l'on retrouve des « prolongements tardifs de la *Sippe* germanique » (pp. 99-100), mais en fait Guy Bois ne signale que des cas de familles comportant plusieurs noyaux conjugaux et la *laudatio parentorum* dans les transferts de propriété (p. 97). De même l'argument de l'existence des rapports de parenté dans les villages (p. 216) reste un peu vague si l'on ne peut préciser la fonction de ces réseaux de parenté[9].

4. Si en Mâconnais il n'y a pas trop d'exemples d'achats ou ventes de terres avant 950, en Catalogne et en Castille les exemples sont nombreux même avant cette date. Par contre les sources utilisées par Guy Bois montrent l'importance de la mobilité parcellaire. Aux transferts des terres par la voie des héritages avec « partibilité », dots et douaires, il faut ajouter un large mouvement d'échanges mutuels (pp. 76-78) qui, d'après l'auteur, auraient pour fonction de rationaliser géographiquement les patrimoines faits d'éléments trop épars.

Les différences entre la Catalogne et le Mâconnais, de ce point de vue, sont peut-être dues aux sources conservées. En outre il ne faut pas déduire trop vite des achats-ventes l'existence d'un marché de la terre comme c'était le cas sans doute pour la région proche de Barcelone analysée par P. Bonnassie. Ailleurs les achats-ventes de terres pouvaient cacher des adaptations des familles à la taille des exploitations agricoles ou d'autres stratégies familiales[10].

5. La croissance agraire est l'un des sujets où exceptionnellement l'ouvrage reste assez proche des idées classiques. Après avoir avoué qu'il s'agit d'un phénomène sans « réponse simple » ou « détermination unilatérale », Guy Bois reprend les références classiques aux progrès techniques (p. 154). Mais il accorde aussi un certain rôle à la disparition de la fiscalité d'État, le « desserrement de l'étau fiscal » (pp. 187-252), ou à la diffusion de la petite exploitation familiale.

Sur la chronologie de cette croissance, les données sont plus avares. Les progrès techniques sont « un acquis de la période franque » (p. 182) ou « s'étalent dans la longue durée » (p. 180). Il est assez surprenant que cette croissance lente (avec la création de surplus)

9. Les anthropologues ont démontré que la parenté est un phénomène culturel et non « naturel ». La parenté a, en effet, l'importance que lui accorde la société. La parenté en soi n'a pas de fonctions sociales ou économiques.

10. Des stratégies familiales de réciprocité étaient l'explication des achats-ventes de terre dans le cas étudié par Giovanni LEVI dans *L'eredità immateriale*, Torino, Einaudi editore, 1985, pp. 83-121. Argument repris par C. WICKHAM dans « Vendite di terra e mercato della terra in Toscana nel secolo XI », *Quaderni Storici* 65, 1987, pp. 355-377 et dans *The mountains and the city*, Oxford, 1987.

n'entraîne pas un lent développement du marché. Par contre, Guy Bois retrouve une brusque irruption du marché dans un très court espace de temps, 970-980 (pp. 81 et 257-258) et une brusque mutation du rapport ville/campagne (p. 141) assez difficile à vérifier empiriquement.

Les acteurs de la croissance à Lournand sont à la fois les paysans alleutiers et les maîtres possédant des esclaves : « Si, du côté des communautés, l'essentiel résida sans doute dans l'intensification du travail, du côté des maîtres la dominante fut dans le progrès technique et les gains en productivité du travail » (p. 194), par exemple « la diffusion du moulin à eau » (p. 204). Si P. Bonnassie avait bien montré la capacité innovatrice des communautés catalanes en matière hydraulique, J.J. Larrea a pu établir le rôle actif des paysans aragonais dans la croissance antérieure à l'an mil. D'après J.J. Larrea la pression paysanne sur le terroir n'aurait pas été sans conséquences dans la création de nouveaux sites de peuplement, de nouveaux finages. Paradoxalement en Mâconnais la croissance ne se traduit pas par une altération quelconque du peuplement (p. 174), mais seulement une « densification des terroirs, anciennement occupés sans en créer de nouveaux » (p. 190).

6. Les conclusions de l'ouvrage donnent l'idée d'un système antique cohérent : une société esclavagiste et tributaire à la fois, dans laquelle les maîtres tirent leur force de leur domaines esclavagistes et des ressources de l'État. Un État qui a été remplacé par l'Église et ses ressources où la dîme occupe la place de l'ancien impôt romain (pp. 102-103).

Si on se réfère à la Catalogne il est difficile de savoir jusqu'à quel point la dîme était une ressource essentielle de l'Église. En général les institutions ecclésiastiques, paroisses comprises, possédaient des domaines avec en particulier des tenanciers qui fournissaient des revenus. Des débris des anciens impôts apparaissent un peu partout mais apparemment ils sont négligables. Par contre la terre fiscale, et en particulier la terre inculte, était une source de revenus dans un contexte de défrichements, dans la mesure où les pouvoirs de l'époque parvenaient à faire reconaître de tels droits par les communautés paysannes.

Dans le contexte du nord de la Péninsule ibérique on devrait faire une plus large place aux paysans libres se situant en dehors du cadre esclavagiste-tributaire. La faible capacité d'exploitation de la paysannerie (p. 219) décrite par Guy Bois devait être plus marquée dans ces territoires proches de la frontière avec l'Islam.

Cette différence de structure sociale au Xe siècle doit nuancer un peu le bilan de la révolution féodale dans cette périphérie méridionale. Si à Lournand elle a pu être libératrice et dirigée par une fraction de l'aristocratie avec l'intervention des masses (pp. 233-235), en

Catalogne elle ressemble plutôt à un coup d'État ou à un putsch militaire. Mais le résultat final a été partout le même et il ne faut pas nier l'importance des changements intervenus, malgré la nécessité de nuancer sa chronologie.

Le grand mérite mais aussi la grande faiblesse du livre de Guy Bois c'est la cohérence de la recherche empirique avec un cadre théorique absolument original. Si l'approche locale est d'une grande efficacité qui rend ses pages plus « lisibles », on regrette parfois que le cadre reste un peu trop étroit pour le but à atteindre : renouveler une grande partie des interprétations sur le Xe siècle occidental. À cet égard la vérification dans d'autres régions devient franchement nécessaire.

Médiévales 21, automne 1991, pp. 55-61

EUROPE CAROLINGIENNE ET EUROPE MÉRIDIONALE : LE POINT DE VUE D'ADRIAAN VERHULST

Propos recueillis par Monique BOURIN

Pour les raisons que j'ai déjà indiquées en avant-propos, nous souhaitions très vivement qu'Adriaan Verhulst confie à ce numéro de Médiévales ses points de vue sur la « mutation de l'an Mil ». Diverses revues ont eu la même idée que nous, notamment Past and Present et les Annales ! Et Adriaan Verhulst a aussi consacré au régime domanial à l'époque carolingienne un rapport paru dans le volume 10 des colloques de Flaran. Il y rejoint naturellement le thème des formes et des rythmes de la croissance avant l'an Mil. Aussi ne souhaitait-il pas exposer lui-même une nouvelle fois ses arguments.

En revanche, il a accepté de nous confier ses réactions d'historien des pays carolingiens devant les thèses proposées récemment pour des régions méridionales par Chris Wickham, Pierre Bonnassie et Guy Bois et de les confronter à sa propre expérience des régions septentrionales. Nous publions donc avec son accord une synthèse de ses points de vue.

Adriaan Verhulst introduit sa réflexion critique sur les travaux de Wickham, Bonnassie et Bois en remarquant qu'ils se situent tous les trois dans la tradition marxiste qui définit le féodalisme comme le mode de production où des paysans dépendants, semi-libres mais non plus esclaves, doivent au seigneur une rente en travail, en prestations en nature et en argent pour les terres qu'ils tiennent de lui. Et il remarque l'intérêt que l'historiographie marxiste a toujours porté au problème de la transition d'un mode de production à un autre, en l'occurrence de l'esclavagisme au féodalisme. Il lui semble que jusqu'à ces travaux, ce problème a été abordé plutôt par des économistes travaillant de seconde main que par des historiens médiévistes. Selon Verhulst, c'est l'un des points communs à ces recherches historiques proprement dites que d'offrir pour la première fois des réflexions sur le Haut Moyen Age se réclamant du marxisme.

Au-delà de cette perspective théorique, globalement commune, Chris Wickham, Pierre Bonnassie et Guy Bois offrent pourtant trois

visions très différentes du passage de l'Antiquité au féodalisme, notamment dans leur chronologie.

D'emblée, apparaît la spécificité de la périodisation adoptée par Wickham, à la fois très haute puisque l'évolution est engagée dès avant la fin de l'Empire romain, les esclaves devenant très tôt des tenanciers payant impôts et loyers ; et accélérée à l'époque carolingienne lorsque sont exigées ces nouveautés, les corvées de travail.

En revanche, pour Guy Bois, il n'est pas légitime d'employer le terme de Moyen Age avant la mutation de l'an mil. Jusqu'alors les permanences antiques sont dominantes, notamment dans la répartition de la propriété, constituée de petites exploitations alleutières et de domaines, majoritairement de petite taille ; permanences surtout dans le mode d'exploitation de ces petits domaines, exploitation partout assurée par des esclaves non chasés.

Des travaux de Pierre Bonnassie sur l'esclavage, il faut retenir le concept de restauration carolingienne et l'idée que la seigneurie banale est issue d'une réaction aristocratique contre l'extinction, tardive, de l'esclavage.

Avant de discuter ces interprétations, Adriaan Verhulst exprime un premier ensemble de critiques à propos d'affirmations qu'il lit, sous la plume des trois auteurs, concernant les régions septentrionales.

Il ne peut faire sienne l'idée de Chris Wickham, que le système des corvées se serait d'abord établi en Italie où il aurait été organisé dès le milieu du VIe siècle, pour gagner ensuite l'Allemagne méridionale au début du VIIIe siècle et le Nord de la France à la fin du VIIIe et au début du IXe siècle. Cette hypothèse n'est nullement compatible avec les données des textes d'entre Loire et Rhin. La chronologie de l'apparition des corvées — l'époque carolingienne — est celle que reprend A. Verhulst, mais pas sa géographie.

L'hypothèse de Pierre Bonnassie selon laquelle les esclaves seraient nombreux en Germanie orientale au IXe siècle parce que l'esclavage y serait plus récent qu'ailleurs est fortement nuancée par Verhulst. S'il confirme ce nombre important, il y voit des raisons toutes différentes. En revanche, il s'accorde avec Bonnassie sur la persistance de l'esclavage pendant la « restauration carolingienne ».

Les caractéristiques des petits domaines mâconnais rappellent trop celles de l'Est du Rhin à la même époque pour accepter l'idée, proposée par Guy Bois, que ce domaine mâconnais du Xe siècle est une survivance de l'Antiquité. S'ils sont juridiquement esclaves, ces hommes et femmes qui le cultivent, mariés, chasés même très médiocrement, n'ont pas le statut social des esclaves de l'Antiquité.

Si Verhulst ne partage pas les vues de Guy Bois concernant la permanence, à l'identique ou presque, de l'esclavage antique au Xe siècle, il discute également la chronologie de l'extinction de l'esclavage

proposée par C. Wickham : comment concevoir la création du domaine biparti si l'esclavage a déjà disparu ?

Les remarques les plus fondamentales portent sur les mécanismes de la croissance agricole à l'époque « franque », sur laquelle actuellement presque tout le monde s'accorde, même si cette période est définie plus ou moins précisément et s'étend plus ou moins suivant les auteurs.

En premier lieu, toute l'interprétation, présentée par Guy Bois comme exemplaire, de l'évolution de la société mâconnaise aux approches de l'an mil dans les environs de Cluny paraît tout à fait incompatible avec les résultats des recherches de Barbara Rosenwein : la constitution d'une seigneurie de grande dimension perturbe trop profondément les mécanismes « normaux » de l'évolution économique et sociale.

Si l'on met à part cette critique méthodologique concernant l'exemplarité du cas « Lournand », P. Bonnassie est sans doute celui dont les thèses sont les plus opposées, dans l'analyse des formes et des moteurs de la croissance, à celles d'A. Verhulst. P. Bonnassie stigmatise la rigidité du grand domaine, obstacle aux défrichements, l'inertie des corvées, responsables de la faiblesse des rendements et du manque d'innovation technique alors qu'il faut en faire le lieu même de la croissance.

Mais Chris Wickham et Guy Bois aussi mettent l'accent sur un développement né au sein de la petite paysannerie allodiale, fait d'initiatives individuelles, de solidarités et de division du travail. Certes, Guy Bois ne nie pas, pour les régions où il existe — pas le Mâconnais — la participation des grands domaines à l'accroissement de la production agricole, notamment par le biais de la création des petites tenures pour les paysans libres et non-libres, mais il n'en fait le mécanisme moteur ni de la croissance ni de l'évolution sociale.

Verhulst ne souscrit donc pas à l'interprétation, donnée par ces trois auteurs, de la persistance de l'esclavage dans les régions septentrionales ; il y relève également une insuffisante attention au rôle du système domanial dans les transformations et la disparition finale de l'esclavage. En effet, c'est au sein du grand domaine et par la création du régime domanial qu'il faut comprendre et la disparition de l'esclavage et la croissance de la production. Les domaines des Carolingiens et de l'Église, entre la Seine et le Rhin ont eu les moyens politiques et économiques de procéder, en même temps et dans un même mouvement, à de grands défrichements qui accroissaient la superficie de la réserve, à la constitution de tenures pour les paysans libres et non-libres et à l'obligation pour les uns et les autres de travailler par corvées les parcelles de la réserve. A. Verhulst voit la croissance du Haut Moyen Age suivant d'autres mécanismes et le passage

de l'Antiquité au féodalisme suivant une autre chronologie que Guy Bois, Pierre Bonnassie et Chris Wickham.

Divers travaux récents concernant les régions situées à l'Est du Rhin révèlent le poids crucial, au Haut Moyen Age, des domaines du roi et de l'Église, pour la condition sociale et juridique de la paysannerie vivant sur ces domaines et son évolution.

Il est bien probable qu'au Nord de la Loire et des Alpes, 40 % au moins de la population vivaient intégrés à des domaines. Deux types principaux de travail obligatoire, si l'on simplifie, pesaient sur cette paysannerie, l'un évalué en semaines par année et l'autre en jours par semaine. Et en général chaque type correspondait à une catégorie de tenanciers, d'un côté les libres ou demi-libres *(coloni, lidi)* et de l'autre les tenanciers non-libres *(servi, mancipia)*. Il est donc justifié d'établir un lien entre le statut juridique des tenanciers ou de leur tenure et celles de leurs obligations de travail.

La corrélation entre les deux est au VIII[e] et au IX[e] siècles particulièrement forte à l'Est du Rhin. Dans nombre de régions à l'Ouest du Rhin et au Nord de la Loire elle disparaît progressivement au cours du IX[e] siècle.

En même temps, à l'Est du Rhin, se produit une autre évolution : l'aggravation des services de travail pour les tenanciers non-libres. À côté de la corvée de 3 jours par semaine, caractéristique des non-libres, la culture de toute une pièce de terre de la réserve, qui était jusqu'alors exclusivement imposée aux libres, leur est étendue. Une évolution analogue, c'est-à-dire une aggravation des services de travail, se produit aussi à l'Ouest du Rhin, notamment sur les domaines du monastère de Prüm dans l'Eifel ou, près de la côte de la Manche, sur les domaines de Saint-Bertin. Mais, à la différence de ce qui se passe à l'Est du Rhin, ce sont les libres et les tenanciers affranchis à qui l'on impose désormais le travail servile, typique des non-libres, de deux ou trois jours par semaine. Et cette nouvelle obligation ne pèse pas sur eux seulement dans le cas où ils tiennent un manse servile, pour lequel ce type de service est requis. Il s'agit clairement d'innovations, qu'on peut interpréter comme les signes d'une restauration carolingienne, comme le font Pierre Bonnassie, à propos de l'esclavage et Chris Wickham pour tous les tenanciers.

Dans un premier temps de telles aggravations ont pu conduire à un abaissement de la paysannerie libre.

Dans une seconde phase, en revanche, l'installation d'esclaves comme tenanciers, parfois même sur des manses libres, a contribué à leur progression économique et sociale. L'acquisition qui en résulte pour eux, d'outils, de charrue et de bœufs a pu inciter leurs maîtres à leur demander des travaux spécifiques, tels que la culture d'une parcelle de la réserve. Il est probable, en effet, que ce type de travail

était imposé à ceux qui disposaient des instruments nécessaires, soit à l'origine seulement aux tenanciers libres.

Cette évolution, au cours des VIIIe et IXe siècles, n'aurait pas été possible si les maîtres n'avaient eu le pouvoir d'imposer ces changements à leurs tenanciers. Contre la théorie qui considère la coutume du domaine comme immuable, la plupart des historiens pense aujourd'hui que la modification en était possible et qu'elle dépendait de la résultante entre l'offensive seigneuriale et la résistance paysanne. Or celle-ci semble avoir été inefficace, peut-être à cause de la pression démographique. Les grands propriétaires étaient aussi ceux qui disposaient du pouvoir, le roi et l'Église ; ils ont donc adapté le système du travail obligatoire sur leurs domaines à leurs besoins économiques. Et l'un des ces besoins les plus importants était l'extension de leur réserve. Ainsi en alla-t-il sur les domaines où les terres arables de la réserve étaient approximativement la moitié de l'étendue des tenures alors que la proportion normale allait d'1/5 à 1/10. Sur ces domaines où la proportion des terres arables de la réserve était spécialement forte, les services de labour furent multipliés, d'abord par le chasement d'esclaves, puis par l'aggravation des obligations de travail pour les tenanciers libres et non-libres.

Il reste une importante question : pourquoi l'aggravation des services de labour s'est exercée, à l'Est du Rhin, au détriment des tenanciers non-libres et à l'Ouest du Rhin à celui des libres et affranchis ? Cette question ne doit pas être liée seulement à la répartition de ces catégories sociales sur le territoire de l'empire franc, mais aux causes de cette répartition. Il est tout à fait évident que les tenanciers sont constitués majoritairement d'esclaves et de non-libres à l'Est du Rhin au IXe siècle, tandis qu'entre le Rhin et la Mer du Nord ces catégories étaient à cette époque très peu nombreuses. Le vrai problème est de comprendre pourquoi le nombre d'esclaves et de non-libres était si faible dans l'empire franc au Nord de la Loire, que le poids de la restauration carolingienne dût nécessairement s'imposer principalement aux libres et non aux esclaves.

On accepte en général l'idée que la cohabitation avec des tenanciers libres, sur la même unité économique, l'accès à la famille conjugale et à la procréation, à l'autonomie économique, en un mot à la promotion sociale, fut pour les esclaves, auparavant attachés, sans terre, à la réserve, la conséquence de leur transformation en tenanciers et le chemin par lequel ils gagnèrent la liberté, y compris la liberté de statut.

Cette évolution tient à la transformation des petits domaines bipartis mérovingiens dont les réserves étaient exploitées directement par des esclaves, en des domaines carolingiens aux réserves plus vastes, étendues par le défrichement, et dès lors exploitées par les services de travail des esclaves chasés et de tenanciers libres, englobés de

diverses manières et en nombre croissant dans les liens du système domanial.

Pour les régions où les sources ne donnent pas de renseignements directs datant des VIIIe et IXe siècles, la validité de cette hypothèse émise à partir des régions d'entre Seine et Loire est appuyée par nombre d'exemples d'une évolution analogue un peu postérieure, révélés par les sources écrites du IXe siècle. Exception faite de quelques domaines situés dans des régions forestières et pionnières de l'Occident, telles que quelques-unes des propriétés de l'abbaye de Montierender dans les régions de la Marne, il s'agit d'exemples venant des régions situées à l'Est du Rhin.

Là, la petite dimension des terres arables de la plupart des réserves de l'aristocratie (quelques douzaines d'hectares seulement) exploitées la plupart du temps par un petit nombre de familles serviles signale le caractère moins achevé du régime domanial. Les fiscs tenus dans les mains du roi ou les domaines ecclésiastiques, venus souvent d'un don royal, étaient en revanche beaucoup plus vastes et géographiquement concentrés. La taille de leur réserve était également, en comparaison de la superficie totale des tenures, plus vaste qu'il n'en allait sur les domaines plus petits de l'aristocratie. Et les services de travail sur ces domaines royaux et ecclésiastiques étaient plus lourds et pesaient la plupart du temps sur des esclaves qui avaient été chasés sur des *mansi* ou *hobae serviles* en bien plus grand nombre que sur les petits domaines de l'aristocratie. Dans de nombreux cas, des services de travail caractéristiques des tenanciers libres, tels que la culture d'une pièce de terre de la réserve, leur étaient imposés.

Ainsi, de part et d'autre du Rhin, la comparaison ne révèle pas de différence essentielle dans le régime domanial, simplement un décalage de quelques dizaines d'années. Le sens de l'évolution est le même : le passage d'une exploitation par travail servile sur des domaines de petite taille (certains n'ont pas encore de structure bipartite) à une exploitation de grands domaines bipartis par des esclaves chasés ou des paysans libres incorporés au domaine. Il y a derrière cette évolution l'expansion du pouvoir royal franc et de l'Église, d'abord dans la France du Nord (aujourd'hui la Belgique et la rive gauche du Rhin) dès le VIIe siècle, et un peu plus tard — à partir du début du VIIIe siècle — à l'Est du Rhin.

Entre ce développement du pouvoir politique et ecclésiastique, qui culmine avec la « Restauration » carolingienne d'un côté et l'expansion économique et démographique de l'Europe du Nord-Ouest depuis la fin du VIIe siècle, Adriaan Verhulst suppose une relation.

Dans cette perspective, l'an mil n'est pas, dans ces régions du Nord et de l'Est, comme pour Wickham, Bonnassie ou Guy Bois, plus au Sud, le temps d'une brutale révolution féodale, mais d'une évolu-

tion qui naît dans la croissance de la restauration carolingienne, par une politique consciente des milieux dirigeants.

Entre les thèses des historiens « méridionaux » que sont Bonnassie et Wickham, ainsi que, occasionnellement cette fois, Guy Bois et les siennes, il est évidemment tentant d'opposer terres du Nord et espaces du Midi. Mais Adriaan Verhulst fait remarquer la convergence entre ses analyses et celles de Pierre Toubert pour l'Italie, qui démontrent également une certaine corrélation entre la progression du pouvoir franc et celle du régime domanial classique. Il conclut donc en appelant de ses vœux une étude de la France méridionale au Haut Moyen Age qui réexamine les documents à la lumière des thèses formulées à partir des zones plus septentrionales : en reprenant l'idée de l'influence royale ou seigneuriale dans la disparition de l'esclavage et le poids de son absence.

Médiévales 21, automne 1991, pp. 63-68

Yoshiki MORIMOTO

RÉFLEXIONS D'UN HISTORIEN JAPONAIS SUR LE LIVRE DE GUY BOIS

1. Dans son ouvrage, G. Bois propose une conception originale et très personnelle du Haut Moyen Age occidental qui semble en exclure toute autre. Il m'a ainsi obligé à réfléchir sérieusement aux concepts dont je me suis servi pour mes études de l'histoire agraire de cette époque, d'autant plus que mon estime est grande à l'égard de son travail novateur sur la crise du féodalisme. Ma contribution se limitera ici à la caractérisation du Haut Moyen Age en tant que période, et, en particulier, à celle de l'époque carolingienne. Je fais ce choix, parce que ce problème a été depuis longtemps un des soucis majeurs des historiens japonais : j'avais dû donc l'envisager souvent et m'y voilà engagé grâce à mon collègue français. Je voudrais expliquer la raison historiographique, pour laquelle je ne peux pas me rallier à la thèse de Bois, tout en présentant aux lecteurs européens un aspect des recherches japonaises sur le Moyen Age occidental. Malgré les critiques adressées par l'auteur à la « polyptycomanie », je continue à soutenir l'utilité énorme de ces documents. Faute de place, ce volet de mon argumentation sera publié ailleurs, probablement dans une suite à mon article sur les polyptyques carolingiens[1].

2. G. Bois est catégorique quand il bannit le Haut Moyen Age de la période du féodalisme. Indépendamment de ses éléments constitutifs que l'on peut déjà qualifier de féodaux, le système social carolingien est totalement antique, parce que fondé sur un esclavage et dominé par un État. Il a fallu une révolution qui s'est passée autour de l'an mil pour qu'un système social féodal s'installe, abolissant définitivement l'esclavage et mettant en place la seigneurie banale. Cette façon de voir apparaît très française, en ce qu'elle prolonge et amplifie

1. Y. MORIMOTO, « État et perspectives des recherches sur les polyptyques carolingiens », *Annales de l'Est*, 5-40-2, 1988, pp. 99-149.

une tendance, marquée chez les médiévistes français, à souligner l'importance du changement apporté vers l'an mil par l'avènement de la seigneurie banale. Bois lui-même cite G. Duby et P. Bonnassie comme ses devanciers ; R. Fossier, qu'il critique à maintes reprises, s'intègre aussi parfaitement dans cette ligne. Naturellement Bois ne manque pas d'originalité, surtout lorsqu'il met en relief une croissance agraire avant le XIe siècle, à la différence de ses prédecesseurs qui voulaient réduire le niveau du développement socio-économique carolingien. Pour lui, la société carolingienne, comportant une infra-structure déjà largement féodale, est antique parce que sa supra-structure est déterminée par un étatisme archaïque. Cette conviction de la survie de l'État antique à l'époque carolingienne imprime à son ouvrage une autre allure française ; dans les études récentes sur les institutions carolingiennes, certains historiens français, notamment E. Magnou-Nortier et J. Durliat en font leur point de départ[2].

Or, cette pensée française a très tôt exercé une grande influence auprès des historiens japonais intéressés, dans une perspective comparative, par la périodisation du Moyen Age européen. Confrontés avec la périodisation de leur propre histoire, dans laquelle un Moyen Age ou une période féodale ne se présente pas comme une unité apparente, ils voulaient en effet chercher des jalons sûrs de rapprochement dans l'histoire de l'Occident. Le point de départ, après la guerre, des études japonaises sur le Moyen Age européen a été donné par K. Takahashi sous la forme d'une périodisation systématique, dans laquelle l'époque carolingienne était considérée comme l'âge classique du féodalisme. Connu pour sa participation active au débat international sur la transition du féodalisme au capitalisme[3] et préoccupé presque exclusivement de la problématique de l'élimination du féodalisme par les forces socio-économiques de petits et moyens producteurs, Takahashi a naturellement pensé que la situation encore très précaire des paysans et des artisans pouvait servir de preuve décisive pour fixer à cette époque la position la plus stable du féodalisme.

Dès la deuxième moitié des années 50, cette façon de voir a été fort critiquée, en sorte qu'une idée totalement opposée, consistant à qualifier la société carolingienne de pré-féodale s'est répandue[4]. C'est ici que l'œuvre des médiévistes français a été mise à contribution. Pour exclure l'époque carolingienne du temps féodal, mes prédécesseurs se sont servi de deux arguments majeurs : présence massive d'esclaves,

2. Voir en dernier lieu, J. DURLIAT, *Les finances publiques de Dioclétien aux Carolingiens (284-889)*, Sigmaringen, 1990.

3. Ses principaux écrits en français sont réunis dans K. TAKAHASHI, *Du féodalisme au capitalisme. Problèmes de la transition*, Paris 1982.

4. Parmi les travaux japonais de cette époque mentionnés ici, le seul accessible dans une langue européenne est le résumé anglais : « Formation of feudal dominion and the rural community in Dijonnais and Mâconnais » de T. SABATA, *Hokensihai no seiritu to sonrakukyodotai*, Tokyo, 1962. Pour le reste, voir *Le Japon au XIe congrès des sciences historiques à Stockholm*, Tokyo, 1960, III-3.

d'une part, et absence d'un pouvoir seigneurial bien enraciné, d'autre part. Certains ont essayé de démontrer que la majorité de la main-d'œuvre jusqu'à la fin du Xe siècle était composée d'esclaves. Ils se sont certainement inspirés des efforts semblables qui se faisaient alors dans les recherches sur l'histoire agraire du Japon : bien que l'esclavage n'y ait jamais été patent, quelques spécialistes ont cru pouvoir établir qu'un esclavage domestique était une composante essentielle de la société japonaise jusqu'à la fin du XVIe siècle. Mais l'impact des travaux français a été plus direct sur les historiens japonais qui voulaient mettre en relief l'importance de l'esclavage au cours du Haut Moyen Age européen : le célèbre article de M. Bloch sur l'esclavage finissant leur a servi de point de départ[5] ; l'ouvrage de Ph. Dollinger sur les classes rurales en Bavière, ayant mis l'accent sur l'importance des éléments esclaves jusqu'à la décomposition du régime domanial, les a convaincus qu'une recherche sur les esclaves du Haut Moyen Age vaudrait la peine d'être tentée[6] ; ils ont travaillé sur le polyptyque d'Irminon, prenant ici exemple sur l'analyse minutieuse de ce célèbre document par Ch. Ed. Perrin[7]. Cette dernière démarche a abouti à la constatation que la main-d'œuvre recensée comme attachée à une tenure ne suffit généralement pas, tant s'en faut, à sa mise en valeur et, de là, à la conclusion qu'il existait un nombre très important d'esclaves, remplissant ce vide sans être inscrits dans le polyptyque.

D'autres médiévistes japonais ont soutenu, en s'opposant à la périodisation proposée par Takahashi, que la société carolingienne, où les institutions n'étaient pas du tout ordonnées autour de la féodalité fondée sur un pouvoir seigneurial bien constitué, devait être située en dehors de la période féodale. Pour eux, seul le grand mouvement social de la fin du Xe siècle, provoqué par l'installation de la seigneurie banale, marque le commencement de cette période. En, se servant utilement du livre de G. Duby qui venait d'être publié[8], ils ont donné à penser qu'une « révolution agricole » autour de l'an mil a favorisé la concentration d'habitat qui, à son tour, a renforcé l'arrangement territorial et l'intensification de la domination seigneuriale. Pour souligner le contraste entre deux époques séparées par l'an mil, ces historiens ont opposé deux institutions respectivement représentatives : d'une part, le régime domanial, disparate comme unité de domination et très peu diffusé géographiquement et, d'autre part, la seigneurie banale couvrant la plus grande partie des campagnes comme

5. M. Bloch, « Comment et pourquoi finit l'esclavage antique ? », *Annales-ESC*, 1947, pp. 30-43, 161-170.

6. Ph. Dollinger, *L'évolution des classes rurales en Bavière depuis la fin de l'époque carolingienne jusqu'au milieu du XIIe siècle*, Paris, 1949.

7. Ch. Ed. Perrin, « Observations sur le manse dans la région parisienne au début du IXe siècle », *Annales-ESC*, 1945, pp. 39-52.

8. G. Duby, *La société aux XIe et XIIe siècles dans la région mâconnaise*, Paris, 1953 ; 2e éd., 1971.

entité territoriale. Ils ont été aidés, dans ce dernier propos, par la lecture de l'ouvrage de R. Latouche[9].

3. La critique du système de Takahashi a beaucoup contribué à établir au Japon des études du Moyen Age occidental à part entière. Cette opération s'est certes réalisée à partir d'une lecture assez limitée des publications françaises. L'analyse des documents médiévaux était encore rare. Mais les travaux menés dans ce cadre visaient à mettre en relief des aspects positifs et progressistes du féodalisme ou du Moyen Age, ce qui les éloignait sensiblement du point de vue, à partir duquel on avait jusqu'alors regardé le féodal ou le médiéval comme des obstacles au progrès. La nouvelle vision plus favorable au Moyen Age a suscité chez nous un intérêt pour l'Europe médiévale, telle qu'elle était, avec toutes ses lumières et toutes ses ombres. Mais cet intérêt, orienté aussi vers le Haut Moyen Age, a conduit à examiner, d'une façon critique cette fois, la nouvelle position consistant à faire commencer la société féodale à l'an mil. Curieusement, cette position s'était vue encore renforcée par l'influence durable de H. Pirenne sur certains historiens japonais : en lisant son *Histoire économique du Moyen Age* qui débute effectivement par la « renaissance du commerce », on a été impressionné par l'importance de la coupure qui aurait existé vers l'an mil[10]. C'était avant tout une attitude catégoriquement négative vis-à-vis de l'époque carolingienne, qui a provoqué une sorte de scrupule. À ce propos deux conditions propres au Japon me semblent avoir été des facteurs utiles dans ce travail de révision.

D'une part, on était habitué à envisager une société, où des éléments anciens et nouveaux sont inextricablement mêlés. On devait aussi essayer, dans un deuxième temps, de caractériser globalement cette société. Cela était dû essentiellement aux études sur la structure socio-économique[11] du Japon après la Restauration de Meiji en 1868, qui obligeait à envisager un large spectre d'institutions, allant de la grande entreprise capitaliste aux paysans presque serviles. Il était important de définir cette structure afin d'orienter le mouvement politico-social : féodalisme au pouvoir concentré, semi-féodalisme, société capitaliste

9. R. LATOUCHE, *Les origines de l'économie occidentale (IVe-XIe siècle)*, Paris, 1956.

10. Sur l'historiographie japonaise relative à l'influence de Pirenne, voir Y. MORIMOTO, « Towards a new conception of the urban history of the Western Middle Ages. Some historiographical remarks », dans *Urbanism in Islam. The proceedings of the international conference on urbanism in Islam (ICUIT), Oct. 22-28/1989*, Tokyo, 1989, pp. 145-167.

11. Pour les idées principales concernant la structure socio-économique du Japon après 1868, voir T. TOYODA, « Révolution française et Révolution de Meiji. Étude critique des interprétations de Kosa et de Rono », *Annales historiques de la Révolution française*, 1963-1, pp. 10-24 ; Y. YAMANOUCHI, « Japan », dans G. G. IGGERS-H. T. PARKER (éd.), *International handbook of historical studies. Contemporary research and theory*, New York, 1979, pp. 253-278 (ch. 14).

au pouvoir absolutiste, société capitaliste avec des survivances féodales etc., autant de formules illustrant la difficulté de la tâche. Il est intéressant de constater que deux approches opposées se sont esquissées : certains s'en tenaient surtout à la nature du pouvoir en tant que facteur définissant la société entière, et d'autres voulaient estimer en premier lieu les réalisations au niveau du fondement économique de la société. Il était visible que les premiers tendaient à qualifier la société japonaise d'après 1868 de féodale, alors que les seconds croyaient plutôt à sa nature essentiellement capitaliste. En tout cas, de ce débat presque interminable, nous avons tiré la leçon qu'une souplesse est toujours requise si nous voulons caractériser une société ou une époque aux composantes multiples, voire contradictoires.

D'autre part, les médiévistes japonais avaient l'avantage de pouvoir suivre en même temps les résultats des recherches menées dans les différents pays d'Europe. Certes rares parmi mes compatriotes sont ceux qui s'occupent du Moyen Age italien ou espagnol, et encore plus scandinave ou slave-occidental. Mais quand nous envisageons tel ou tel problème du Moyen Age occidental, nous pensons habituellement à des publications françaises, allemandes ou anglaises. Probablement la distance nous séparant de l'Europe fait que l'unité européenne nous paraît être une donnée plus naturelle qu'aux Européens eux-mêmes. Il arrive parfois que certains historiens japonais, individuellement attachés à un seul pays européen, présentent un peu unilatéralement aux lecteurs japonais une idée « nationale ». Même dans ce cas nous pouvons avoir accès à des idées opposées ou complémentaires venant des divers pays européens. Naturellement cela est particulièrement vrai dans les études du Haut Moyen Age où la France et l'Allemagne n'étaient pas encore séparées. Ainsi nous avons pu tempérer le pessimisme français au sujet du niveau de développement socio-économique à l'aide des données procurées par des médiévistes allemands, chez qui un certain optimisme est plutôt de règle.

4. J'appartiens à la génération qui s'est proposée de revoir la sous-estimation du niveau carolingien[12] et cela explique, au moins en partie, pourquoi je ne peux pas maintenant adhérer à la thèse de G. Bois. Il faudrait un long développement pour examiner ses arguments. Ici je devrai me contenter de faire deux remarques, en fonction des deux points venant d'être indiqués sur l'historiographie japonaise.

Premièrement, dans sa caractérisation de la société carolingienne, Bois me semble trop attaché à définir la nature du pouvoir, tout en négligeant dans cette tâche les réalisations matérielles de l'époque, dont il souligne pourtant lui-même l'importance. On a l'impression que,

12. Pour les grandes lignes de ce travail de révision, voir le résumé français : « Problèmes de la formation de l'économie médiévale en Occident » de Y. MORIMOTO, *Seio Chusei Keizai Keiseikatei no Shomondai*, Tokyo, 1978.

en se séparant du déterminisme économique dont les défauts étaient apparents, il tombe dans un déterminisme politique. Il m'est difficile de croire que l'État carolingien était totalement antique et esclavagiste pour la simple raison que cet État était en possession, comme le reconnaît notre collègue français lui-même, de grands domaines, basés sur les exploitations familiales paysannes de type féodal et, à ce titre, représentant à l'époque les entités rurales les plus développées. Si une croissance agraire aussi remarquable que celle que Bois essaie de décrire a été achevée sous cet État et si les masses de l'époque en ont effectivement bénéficié, pourquoi vouloir à tout prix lui appliquer une étiquette aussi archaïsante ?

Deuxièmement, l'ouvrage de Bois aurait gagné à tenir compte avec un peu plus d'attention des études en cours dans les pays voisins. Même si les travaux anglais voulant montrer un niveau élevé économique pour le Haut Moyen Age, en particulier à partir des données archéologiques et numismatiques, peuvent être laissés de côté dans la mesure où ils ne concernent pas directement le royaume franc, les travaux allemands auraient pu être très utilement discutés. La longue série des études sur le manse, culminant avec les articles de W. Schlesinger [13], ne montre-t-elle pas que le chasement d'esclaves avait un effet beaucoup plus important que Bois ne le pense, parce qu'un attachement effectif de non-libres aux lopins qu'ils cultivent pouvait être juridiquement reconnu dans le cadre du *mansus servilis* ? Au sujet des nouveaux rapports villes/campagnes que Bois veut faire débuter à la fin du Xe siècle, l'œuvre de M. Mitterauer, W. Bleiber etc. [14], ne réunit-elle pas des indices de leur propagation dès le très Haut Moyen Age ? Plutôt que de lire ses critiques sur les anciens marxistes qui n'auraient pas réussi à intégrer la question urbaine dans le système féodal, on aimerait mieux savoir ce que Bois pense du travail récent de E. Müller-Mertens [15] visant à définir la forme urbaine spécifique au Haut Moyen Age.

Les expériences japonaises me permettent donc de dire que ce sera dans une discussion sereine, où les participants se montreront souples et ouverts que la grande contribution de G. Bois sera pleinement mise en valeur.

13. Le dernier et le plus synthétique est W. SCHLESINGER, « Die Hufe im Frankenreich », dans H. BECK- D. DENECKE- H. JANKUHN (éd.), *Untersuchungen zur eisenzeitlichen und frühmittelalterlichen Flur in Mitteleuropa und ihre Nutzung*, I, Göttingen, 1979, pp. 41-70.

14. M. MITTERAUER, *Markt und Stadt im Mittelalter. Beiträge zur historischen Zentralitätsforschung*, Stuttgart, 1980 ; W. BLEIBER, « Grundherrschaft und Markt zwischen Loire und Rhein während des 9. Jahrhunderts. Untersuchungen zu ihrem wechselseitigen Verhältnis », *Jahrbuch für Wirtschaftsgeschichte*, 1982-3, pp. 105-131.

15. E. MÜLLER-MERTENS, « Frühformen der mittelalterlichen Stadt oder Städte eigener Art im Frühmittelalter ? Reflexion auf die fränkische deutsche Stadtentwicklung vor der Jahrtausendwende », *Zeitschrift für Geschichtswissenschaft*, 1987, 35, pp. 997-1008.

Médiévales 21, automne 1991, pp. 69-76

Nancy GAUTHIER

L'ANTIQUITÉ SE POURSUIT-ELLE JUSQU'À L'AN MIL ?

Une spécialiste de l'Antiquité et du Haut Moyen Age qui parcourt les siècles d'amont en aval est toujours inquiète de voir si sa vision globale de l'évolution historique se raccorde à celle de ses collègues médiévistes lorsqu'eux-mêmes les remontent d'aval en amont. À ce titre, le livre de Guy Bois est le bienvenu dans la mesure où il essaie moins de décrire que de comprendre. Comme le dit l'auteur (p. 14) [1], le petit village de Lournand n'est qu'un « point d'appui au service d'une réflexion plus large », laquelle englobe plusieurs siècles et une bonne partie de la France actuelle, au moins. Le « point d'appui » est-il judicieusement choisi ? D'autres sauront le dire. Mais puisque l'exemple proposé est censé avoir valeur de modèle, il n'est pas nécessaire d'être spécialiste de Cluny ni du Xe siècle pour se sentir invité à la réflexion... et, pourquoi pas, à la discussion puisque tel est le but explicitement assigné à ce livre-manifeste par son auteur ?

G. Bois cherche un renouvellement de la problématique habituelle dans un renversement des perspectives et, au lieu de décrire la société en partant des classes dirigeantes parce qu'elles sont mieux — ou un peu moins mal — connues, il tente de l'appréhender à partir du bas, en commençant, de manière significative, par l'étude des esclaves. Assurément, l'expérience valait d'être tentée car c'est bien de la masse paysanne que l'infime couche de notables tire sa force vive. À ce titre, je serais assez tentée de croire G. Bois lorsqu'il dit (p. 233) que « l'élément décisif du triomphe monastique », qui impose sa vision tripartite de la société, *oratores, milites, laboratores*, se trouve dans « l'intervention des masses ». Mais peut-on faire mieux que croire, passer de la simple opinion à la démonstration ? Pour cela, il faudrait des documents que cette sombre époque a négligé de nous laisser.

Là gît la principale perplexité suscitée par le livre. Les quelques

1. Les pages indiquées entre parenthèses renvoient au livre de Guy Bois, *La mutation de l'an mil*.

dizaines de chartes de Cluny utilisées par G. Bois constituent-elles une base de données suffisamment large pour fournir les clés permettant d'accéder à l'explication globale de « la mutation de l'an mil », pour reprendre le titre de l'ouvrage ? Certes, l'auteur multiplie jusqu'au bout les précautions de langage : ses conclusions « s'inscrivent avant tout sous le signe du questionnement. Un sondage effectué à si petite échelle n'autorise de conclusion définitive ni sur le plan local ni sur un plan global ... Il ne peut déboucher que sur une démarche de caractère prospectif : indication de pistes à explorer, formulation d'hypothèses à tester, invitation à une relecture de la genèse de la société féodale » (p. 240). Et, par ailleurs, on sent bien tout ce que sa lecture des quelques documents concernant Lournand doit à l'ensemble de sa culture historique.

Il n'empêche. Cette prudence est parfois oubliée dans le feu de l'exposé. Prenons l'exemple des évaluations démographiques. Il s'agit de savoir si la population s'est accrue au cours des périodes mérovingienne et carolingienne. Le lecteur suit avec une fascination angoissée l'édification d'un château de cartes à plusieurs étages (pp. 161-165). Les fondations de l'édifice reposent sur deux terrains de nature totalement différente, ce qui n'est déjà pas une garantie de stabilité : les chartes de Cluny d'un côté, les fouilles du cimetière de Curtil-sous-Burnand de l'autre. Sur le terrain « Cluny », G. Bois établit un premier étage d'hypothèses (cf. graphique ci-contre) :

— Il ne retiendra que les chartes de 915 à 950 (rappelons que, pp. 43-44, il a justement disqualifié les chartes de la période 935-980 comme non représentatives pour déterminer la proportion d'esclaves dans l'ensemble de la population).

— L'espérance de vie est d'environ 35 ans, ce que rien par ailleurs ne lui a permis de déterminer.

— Pratiquement tous les propriétaires fonciers ont eu l'occasion d'être nommés dans les chartes au cours de leur vie (90 %, dit-il à la p. 43).

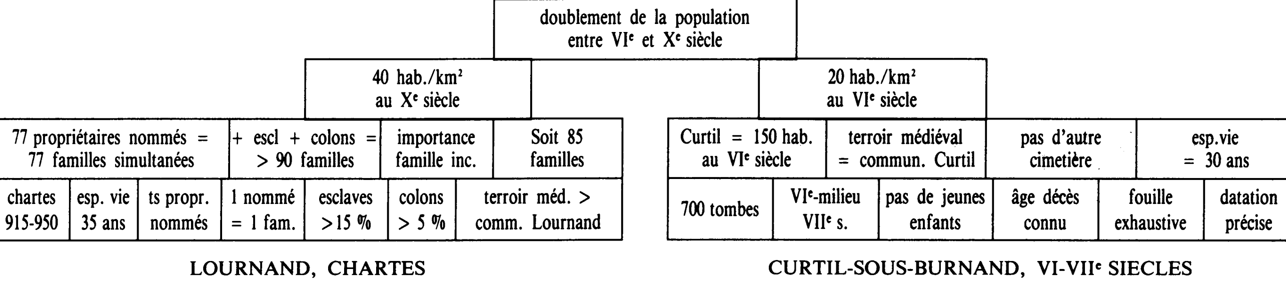
— Chacun de ces propriétaires correspond à une famille (G. Bois a pourtant dit ailleurs que les noms ne se transmettaient pas ; on ne saurait donc exclure que la même famille apparaisse sous deux noms différents si, dans l'intervalle, le fils a succédé au père).

— Au cours de la période 980-1022 (une coquille lui fait dire 930-1022), il y avait au minimum 15 % d'esclaves, la plupart concentrés sur le terroir de Merzé (pp. 43-44).

— À la même époque, il y avait plus de 5 % de colons ; cela correspond-il à l'évaluation de la p. 47 : « le recours au chasement de "libres" (ou "colons" pour employer le terme générique classique) reste exceptionnel : un cas sur dix, tout au plus » ?

Sur cet ensemble d'hypothèses, désormais tenu pour résultat acquis malgré la fragilité de chacune d'elles, G. Bois dresse son deuxième étage :

La progression démographique selon G. BOIS : un château de cartes



— Puisqu'il a retenu les chartes correspondant à une période de trente-cinq années, ce qui correspond à la durée moyenne d'une vie, le nombre de propriétaires connus (77) donne le nombre de familles occupant simultanément le terroir.

— En ajoutant 20 à 25 % pour les esclaves et les colons, on obtient plus de 90 familles.

— Dans l'ignorance de l'étendue exacte du terroir correspondant à celui que couvrent les chartes, on ne retiendra que les 1150 ha de l'actuelle commune de Lournand, auxquels on affectera au moins 85 familles ; une partie du finage de Merzé, qui fournissait à lui seul plus de la moitié des esclaves (p. 44), est exclue : la proportion de 15 % d'esclaves peut-elle cependant être encore retenue ? Apparemment oui, mais l'auteur ne dit pas pourquoi.

— « Rien ne nous autorise à avancer un coefficient du "feu" fondé sur l'importance moyenne de la famille » (l'auteur ne précise pas comment il a contourné cette difficulté).

Troisième étage de l'édifice :

— « Sur les collines calcaires du Clunisois, nous sommes proches, en ce début du Xe siècle, d'une densité de 40 habitants au km². »

Passons maintenant à l'autre partie de la construction, celle qui est bâtie sur le terrain « Curtil-sous-Burnand ». G. Bois l'étudie à partir de la thèse d'Henri Gaillard de Sémainville, *Les cimetières mérovingiens de la Côte chalonnaise et de la Côte mâconnaise*. Mais, depuis qu'il a rédigé cette partie de son travail, la fouille de ce cimetière, déjà ancienne (1948-1959) quoique remarquable pour son époque, a été publiée avec beaucoup de soin par J. Ajot (*La nécropole mérovingienne de la Croix de Munot à Curtil-sous-Burnand (Saône-et-Loire). Fouilles du docteur Lafond*, Mémoires de l'AFAM, 1, 1985). Voici les hypothèses d'abord retenues par G. Bois :

— Il y avait 700 tombes et elles s'échelonnaient du début du VIe au milieu du VIIe siècle (J. Ajot, toutefois, n'en a identifié et étudié que 402 qu'il échelonne sur les deux siècles entiers ; cf. sa prudence, p. 2 : « Les emprunts des séries typologiques, le danger qu'il y a toujours de généraliser à une région des découvertes faites en un seul point du territoire donnent à cette chronologie un caractère provisoire qu'il ne faudra jamais utiliser *in texto*, mais vérifier dès que faire se peut »).

— La fouille du cimetière a été exhaustive (mais J. Ajot, p. 17, se dit « certain que des tombes furent détruites » et signale qu'une bande de terrain vierge, au milieu de la nécropole, n'a pas été fouillée, pour en faire une réserve archéologique).

— On peut distinguer avec suffisamment de précision les tombes du VIe de celles du VIIe siècle (J. Ajot, p. 54, a cependant retenu

une rubrique « transition VIe-VIIe siècles » à laquelle il attribue 9 des 73 sépultures pour lesquelles il propose une hypothèse de datation).

— On peut « déterminer avec précision l'âge des squelettes dans les "cimetières barbares" lorsque les conditions sont favorables » (p. 161) ; mais J. Ajot (pp. 30-31) n'a pu identifier que 301 individus.

— Il faut introduire un correctif en raison de l'absence de restes d'enfants de moins de 5 à 6 ans (il ne précise pas lequel).

— Les esclaves étaient vraisemblablement inhumés aux côtés des hommes libres.

Telles sont les cartes qui constituent le premier étage ; elles soutiennent le second :

— La localité avait 150 hab. au VIe siècle.

— C'était l'unique cimetière pour le finage correspondant à l'actuelle commune de Curtil (811 ha) (J. Ajot signale cependant, pp. 13-14, des découvertes anciennes qui indiquent la présence d'au moins un second cimetière sans doute de même époque sur le terroir de la commune).

— L'espérance de vie était de l'ordre de 30 ans (pourquoi pas 35 comme plus tard à Cluny ? J. Ajot, pp. 30-31, donne un âge moyen au décès de 37 ans pour les 131 femmes et de 49 ans pour les 95 hommes, auxquels il faut ajouter 75 enfants de moins de 15 ans).

À l'aide de ces hypothèses élaborées à partir de prémisses elles-mêmes hypothétiques, Guy Bois avance une nouvelle supposition correspondant à un troisième niveau du château de cartes :

— Curtil comptait près de 20 hab. au km^{2} au VIe siècle.

Il couronne alors son œuvre en jetant un pont entre les deux échafaudages précédents : « la population de ces campagnes aurait *grosso modo* doublé à l'époque franque. » Chacun saisit sans peine l'importance d'une telle conclusion qui démontrerait en effet sans ambiguïté l'ampleur insoupçonnée de la croissance entre le VIe et le Xe siècles si l'on n'avait pas l'impression que la plus petite chiquenaude suffirait à ruiner l'ensemble. Or on a pu constater qu'adopter pour Curtil les données proposées par J. Ajot à la place de celles de G. Bois serait plus qu'une chiquenaude : un véritable coup de bélier.

Dans d'autres cas, Guy Bois explique l'incertain par le plus incertain encore. Ainsi de sa longue analyse du rôle de la cellule conjugale dans la croissance supposée des campagnes bien avant l'an mil (pp. 188-194). « Elle est devenue, nous dit-il, une structure stable, indissociable, largement autonome au sein de la parenté, apte à mobiliser ses potentialités de travail » et il pense que ce phénomène est allé de pair avec un renforcement de la cohésion au sein de hameaux et de villages. Je ne suis pas à même de juger de la validité du tableau

à la veille de l'an mil, je l'admets donc au moins à titre d'hypothèse de travail. Pour en faire un facteur explicatif de la croissance agraire à l'époque franque (à supposer que celle-ci soit confirmée), il faudrait être sûr que cette cellule conjugale et cet habitat groupé n'existaient pas déjà au Bas-Empire. Or la vérité oblige à dire qu'en l'état actuel des recherches, nul n'en sait rien. En dehors de quelques grandes *villae*, on ne connaît pratiquement pas l'habitat rural du IVe siècle. Ne serait-ce pas parce qu'il se trouvait déjà à l'emplacement de nos villages actuels qui l'auraient occulté ? C'est ce que certains se sont précisément demandé. Quant à la structure familiale des paysans gallo-romains de l'Antiquité tardive, je ne vois pas sur la base de quels documents on pourrait avancer l'ombre d'une hypothèse. Supposons un instant que le Bas-Empire, durant lequel G. Bois (p. 174-175) imagine une contraction de l'espace cultivé, ait déjà connu l'habitat groupé et la cellule conjugale, toute son argumentation pour en faire des facteurs explicatifs de croissance agraire tombe. « On ne saurait donc surestimer le rôle des structures d'encadrement (spécialement du couple famille conjugale/communauté) comme levier de la croissance agraire et comme déterminant d'un certain type de croissance » (p. 194). Peut-être n'a-t-il pas tort mais, pour l'instant, le modèle qu'il a construit attend sa vérification expérimentale.

On ne saurait tenir G. Bois pour responsable de la pauvreté de ses sources, si bien que j'ai l'impression d'ouvrir un débat sans issue quand je suis tentée d'opposer à sa vision de l'esclavage ma propre vision tout aussi arbitraire. On ignore quasiment tout du nombre et du statut des esclaves ruraux dans la Gaule du Bas-Empire. On doute même de plus en plus qu'ait jamais existé en Gaule « l'esclavage de chiourme » que G. Bois (p. 54) imagine sur « les domaines de type colonial créés par Rome un peu partout ». Dans ces conditions, comment savoir si celui de l'an mil était en continuité avec celui de l'Antiquité ? Après Marc Bloch, P. Bonnassie (dans *Cahiers de civilisation médiévale*, 1985, pp. 307-343) a insisté sur le renouveau de l'esclavage avec les grandes invasions (contrairement à ce que pense G. Bois, pp. 54-55) et la place qu'il tient dans les Codes germaniques. Peut-être y a-t-il eu, comme en tant d'autres domaines, des changements dus à l'influence barbare ? En ce qui concerne l'an mil, je ne suis pas sûre qu'il y ait eu une « frontière sociale majeure » entre *servi* et hommes libres (G. Bois, p. 64). Certes, l'esclave « ne participe en rien à la vie publique » (p. 34), mais voit-il dans ses chartes beaucoup de petits paysans libres y participer ? « Il est exclu de la propriété » (p. 35) mais il suffit qu'il soit *servus* (le mot est conservé) de l'abbaye pour posséder des biens fonciers, le cas échéant. À travers les exemples cités, il semble que la cellule familiale des esclaves soit respectée car on ne voit jamais une terre cédée avec une partie seulement de la famille qui y est chasée (l'auteur le reconnaît d'ailleurs, p. 56). Nulle mention non plus de païens ou de convertis, ce

qui suppose qu'on leur reconnaisse l'accès aux sacrements, donc une âme, élément fondamental de la nature proprement humaine. Quant à la « simplicité enfantine » (p. 41) de la solution mise en œuvre pour éviter que la prolifération des esclaves aboutisse à des « groupes humains trop nombreux sur de trop petites exploitations », à savoir « le strict contrôle exercé par le maître sur la famille servile », la sophistication des moyens élaborés pour assurer de nos jours le contrôle des naissances est de nature à nous rassurer sur l'indépendance de fait dont jouissaient les esclaves de l'an mil en matière de procréation (cf. p. 167 : du maître dépendaient « l'importance du célibat, l'âge au mariage et par conséquent la durée de la période de fécondité » ; G. Bois ignorerait-il qu'on peut avoir des enfants hors mariage ?). Enfin, si « l'esclavage reste bien le rapport d'exploitation dominant » (p. 48), peut-on raisonnablement soutenir qu'une société où 85 % de la population échappent à ce rapport d'exploitation doit être cependant caractérisée par lui (cf. le titre de ce chapitre : « une société esclavagiste ») ? Ne serait-ce pas plutôt l'importance de la paysannerie indépendante, si vraiment elle est aussi indépendante que le laisse entendre G. Bois (pp. 65-83), qui serait la véritable originalité de cette période, parenthèse entre les formes de servitude de l'Antiquité et du haut Moyen-Age et celles de la féodalité ?

En revanche, je partagerais volontiers son analyse sur d'autres points, tels que celui-ci (pp. 185-186) : « Dans le double processus de décomposition/recomposition caractérisant le passage des structures antiques aux structures féodales, la décomposition s'est développée du haut vers le bas (en partant de la crise de l'État), et la recomposition s'est développée du bas vers le haut. » D'accord aussi pour penser que la disparition de l'impôt a été un facteur important de développement pour la paysannerie (p. 187), tant les moralistes du Vᵉ siècle (Salvien, pour la Gaule, et bien d'autres dans toutes les régions de l'Empire) ont dénoncé le poids et l'iniquité du fardeau fiscal qui pesait sur les *humiliores*. Peut-être toutefois est-il un peu rapide d'y voir la cause de la chute de l'Empire (p. 187), de même que cette insupportable pression fiscale propre au Bas-Empire ne saurait être assimilée (toujours p. 187) à « un transfert massif de revenus de la campagne vers la ville » qui est plutôt un phénomène caractéristique du Haut-Empire. Si, comme l'auteur, je pense que « l'affaiblissement et le fractionnement progressifs de l'État sont le fil directeur de la décomposition du système antique » (p. 205), je ne placerais pas le début du phénomène « après les invasions germaniques ». Dès le IVᵉ siècle, l'État romain a souffert d'être plus ou moins confisqué par la classe des *potentiores* et cela n'a rien à voir avec une quelconque « emprise de la ville ».

Ce livre se veut percutant, et il l'est. Cela supposait sans doute

qu'il ne soit pas alourdi par un incessant appareil d'érudition. Mais j'aurais souhaité des annexes, où le lecteur désireux d'approfondir la recherche aurait trouvé les éléments d'information nécessaires. Par exemple, la liste des chartes de Cluny concernant le terroir de Lournand, avec un mot explicitant le parti adopté par l'auteur lorsque l'interprétation de l'une d'elles prêtait à discussion. Ou encore le détail des calculs statistiques, avec les chiffres précisément retenus et les méthodes adoptées pour intégrer les facteurs d'incertitude. Peut-être aussi des citations dans les notes, au lieu de simples renvois. Enfin, puisque la méthode des confins lui a permis de déterminer tous les propriétaires de Lournand pour la période 915-950, n'aurait-il pas pu visualiser sa recherche en présentant au lecteur un schéma récapitulant les relations de voisinage existant entre les différentes personnes apparaissant dans les chartes ? Mais tout ceci fera sans doute un jour l'objet de quelque gros article qui prolongera la discussion engagée par cette revue.

Médiévales 21, automne 1991, pp. 77-79

Robert FOSSIER

RÉFLEXION SUR UN « MODÈLE »

Invité à fournir un avis sur le petit livre de Guy Bois, autour duquel l'auteur a pris soin de faire grand bruit, je ne cacherai pas dès l'abord que cet ouvrage, extrêmement décevant et fautif, ne mérite certainement pas l'attention qu'on veut lui porter. D'ailleurs une lecture entre les lignes de la préface obtenue de Georges Duby montrera les réserves de ce savant. Pour faire bonne justice, je diviserai mon bref propos en trois points : l'inspiration générale, la théorie avancée, l'habit du livre.

C'est un travers très actuel, et qui me paraît, paradoxalement, une preuve d'impuissance à la synthèse que de choisir un cas présumé « représentatif » pour en faire un « modèle » étendu à l'Europe ; c'est en outre une grave faute à l'encontre de tout ce qui est le Moyen Age, nuances et variétés ; qui la commet ne voit pas loin. De surcroît le petit village maconnais d'où s'élève ce château de cartes est par sa position, son peuplement et son statut rien moins qu'exemplaire. Le deuxième défaut de conception est le recours à la théorie, à la « problématique », ici plus ou moins marxisante, ce qui est un détail : voir dans la mutation de l'an mil un glissement du politique à l'économique comme facteur dominant aboutit, curieusement, à voir des notions abstraites, au mieux juridiques, gouverner le monde concret, parce que le veut la théorie ; fantasmes ! Quant au troisième vice du livre, il confine à la caricature : enfin Monsieur Bois vint qui le premier en France... découvrit la cassure du Xe siècle, en démonta les étapes et procéda à une « rupture radicale avec la ou les problématiques dominantes ». S'étant ainsi attribué les mérites d'autrui, de Boutruche, de Duby, de Toubert, de Le Goff, de Bonnassie, et de bien d'autres, croyez-moi, Guy Bois, tel un guerrier antique, couvre d'insultes et de mépris ses victimes abattues. Avec une arrogance autosatisfaite, qui agace un peu, il enfonce à la hussarde des portes dont plusieurs étaient ouvertes depuis cinquante ans. Ce n'est pas là une attitude d'historien.

Non qu'il n'y ait rien à examiner qui soit intéressant dans le livre, mais à condition de faire la part majoritaire aux emprunts. Cinq propositions soutiennent l'argument, examinons-les. Avant l'an mil la société reste esclavagiste (Pierre Bonnassie : le seul qui échappe d'ailleurs à la vindicte de l'auteur, l'heureux homme !) ; cette proposition peut être admise, mais on ne voit pas très bien son intérêt puisque, dit l'auteur, elle se dissoudra après l'an mil — ce qui est d'ailleurs faux en Mâconnais (Georges Duby). Les autres classes sociales sont réparties en colons, en alleutiers « évidents », en maîtres ; les libres sont propriétaires, les maîtres sont cavaliers : je m'en réjouis, car j'ai lu cela en 1953 sous la plume de Georges Duby. Le neuf serait que ces hommes sont groupés en fortes et anciennes communautés de hameaux, que la structure familiale est conjugale (Pierre Toubert), que l'armature politique et fiscale tient bon (E. Magnou-Nortier). Il est vrai que l'extraordinaire rareté des exemples, la confusion entre « homme » et « famille », l'inexistence d'un terme spécifique pour ces « hameaux », sapent quelque peu les propositions. Après 970 les maîtres deviennent des seigneurs au milieu d'une « flambée des prix », et resserrent leur emprise. Pour les prix c'est une pure vue de l'esprit en raison de la quasi nullité des renseignements de cet ordre à Cluny ; quant aux « seigneurs », négligeant les schémas de Duby, ne comprenant pas les démonstrations de F. Bange, ignorant les travaux de Münster ou de Tours, Guy Bois commet de piquantes bévues. Toutefois ces deux premiers points pourraient soutenir l'examen. Les choses se gâtent ensuite. En effet, la troisième proposition de l'auteur sur l'apparition du marché dès l'an mil, avec tous les effets qu'on peut en attendre, est une notion certes intéressante (R.S. Lopez et J. Le Goff, entre autres), mais parfaitement inadmissible avant 1100 en cette région, où la « circulation rapide » du numéraire est pure imagination, toute la numismatique et tous les textes prouvant l'inverse. Quant à la « croissance agraire », complète dès le Xe siècle, comme l'occupation humaine (d'ailleurs esquissée tant par nos voisins belges et allemands que par M. Rouche, P. Riché, P. Bonnassie ou P. Toubert chez nous), je n'en crois rien ; et quand bien même me tromperai-je (me voici d'ailleurs déchiré à belles dents), la démonstration est vicieuse : le chiffre de population repose sur une confusion entre famille et individu, les nuances du parcellaire semblent tout ignorer de la géologie, et le remodelage des XIIe-XIIIe siècles est soigneusement gommé ; reste la conclusion, la « Révolution » du Xe siècle ; Guy Bois la découvre et s'y complaît. Sans excès de modestie, il me semblait avoir, il y a quelques années, employé le mot lui-même et décrit la chose ; mais je m'illusionne sans doute ? On accordera à Bois qu'il place le mouvement dès 970-80, mais c'est ce qu'ont établi tous les historiens du sud de l'Europe, et qu'il y voit « l'intervention des masses ». Et finalement c'est sur ce dernier, sur ce seul point, que l'ouvrage a son originalité.

Malheureusement ce maigre butin lui-même est altéré par un détestable mépris de la recherche érudite. Pas de bibliographie, les titres cités à l'occasion ayant en général vieilli ; Bois ignore K.F. Werner, B. Rosenwein, P. Grierson, C. Bouchard, F. Cogniot, et j'en passe ; il n'use sérieusement ni de la géographie qu'il maltraite, ni de la géologie qu'il ignore, ni de l'archéologie qu'il dédaigne. Les références manquent au moment où il faudrait les fournir comme preuve ; les individus ne sont pas toujours identifiés, les bourdes abondent. Tout cela ne serait pas grave, voire serait excusable même chez un historien déjà âgé, si le livre ne se prétendait pas de premier plan. Finalement en effet ce travail me paraît secondaire.

Médiévales 21, automne 1991, pp. 81-89

Bernard LEPETIT

C'EST ARRIVÉ À LOURNAND

> « Toute forme doit être conçue en vue de dimensions et doit, entre certaines limites, porter témoignage de l'échelle qui convient à son exécution. »
>
> Léonce REYNAUD, *Traité d'architecture*, Paris, 1858

Dans sa fraîcheur initiale, la *Méthode sociale* de Le Play proposait, pour l'analyse monographique, une méthodologie en trois parties : d'abord, au cours d'un travail de terrain, observer les faits ; puis, une fois achevée l'étude locale, essayer d'en tirer des indications générales ; enfin, soumettre les conclusions au jugement d'experts qualifiés pour leur expérience pratique[1]. C'est à un exercice de ce type que je souhaiterais me livrer, toutes proportions gardées, pour cerner la manière dont la question du cas se pose aux historiens[2]. Trois raisons m'ont conduit à choisir un ouvrage de Guy Bois publié il y a peu[3]. Le livre d'abord est explicite sur ses ambitions et sur ses méthodes : utiliser un observatoire particulier pour rendre compte des mutations d'un système de société. Ensuite, même si ses conclusions ont été discutées, le livre a été reçu ; les premiers comptes rendus destinés comme à l'accoutumée à un public plus large de non-spécialistes

1. F. LE PLAY, *La méthode sociale. Abrégé des « Ouvriers européens »*. Présentation d'Antoine SAVOYE, Paris, Méridiens, Klincksieck, 1989, 61, XIV, 652 p.

2. Ce texte est issu d'un exposé oral, présenté lors de la *Deuxième journée de discussion interdisciplinaire* organisée à la Maison des Sciences de l'Homme le 23 mars 1990 par Vivi Perraki : « Le cas et l'exemple dans la méthodologie des sciences sociales. »

3. G. BOIS, *La mutation de l'an mil. Lournand, village mâconnais, de l'Antiquité au féodalisme*, Paris, Arthème Fayard, 1989, 284 p.

étaient généralement favorables, signe que l'ouvrage était le résultat d'une manière recevable de faire de l'histoire. Enfin, prétendre m'intéresser à l'an mil, et me pencher sur une période et sur un sujet — la naissance du féodalisme — dont je ne suis en rien spécialiste, présentait un avantage évident : me placer très décidément dans la position de l'observateur extérieur.

Un système dynamique

Le livre de Guy Bois est un livre dont on doit saluer l'ambition. Voici un ouvrage qui entend rompre avec les problématiques dominantes en histoire médiévale, et avec les divisions canoniques avec une Antiquité qui s'achèverait au moment des grandes invasions. Ce projet radical l'amène à élargir autant qu'il se peut la couverture chronologique et spatiale de l'analyse.

Il prend en charge cinq siècles d'histoire — depuis le Vᵉ jusqu'au Xᵉ siècle — pour rendre compte de l'évolution d'une économie-monde (l'expression est dans le livre) au sens braudelien du terme[4]. On sait que, pour Braudel, une économie-monde est une énorme surface (en principe elle est la plus vaste zone de cohérence à telle ou telle époque en une partie donnée du globe) qui « transgresse d'ordinaire les limites des autres groupements massifs de l'histoire »[5]. Ce que vise Bois, c'est l'ensemble de la chrétienté occidentale. Dans ce cadre, il entend élaborer très systématiquement un modèle — le mot apparaît à plusieurs reprises dans le texte — du changement des systèmes sociaux pris dans leur sens le plus large. Refusant de voir dans la société féodale un acquis scientifique, il en fait un objet à identifier, le produit d'une dynamique sociale à comprendre dans sa genèse.

Parce que, faute de compétence, je n'entends pas discuter de ce modèle, je n'en dirai que deux mots, simplement pour en souligner le caractère très systématique et articulé. Trois notions l'organisent : celles de structure, de processus et de rupture. Nous sommes, nous dit Bois, en présence de deux ensembles de structures cohérentes et distinctes, le premier directement hérité de l'Antiquité, l'autre né de la révolution féodale. Ces deux structures, très clairement individualisées, se succèdent dans le temps mais la dégénérescence de l'une et la genèse de l'autre ne forment pas un même mouvement. La désagrégation de l'ancien système s'opère de haut en bas, avec l'affaiblissement de l'État et le déclin des villes. Au contraire, la recomposition du nouveau système féodal, s'opère du bas vers le haut à partir des ménages paysans et des communautés villageoises. Le travail des ménages et l'effort des communautés créent les conditions d'un pro-

4. G. Bois, *op. cit.*, pp. 260-261.

5. F. Braudel, *Civilisation matérielle, économie et capitalisme* XVᵉ-XVIIIᵉ *siècle*, Paris, Armand Colin, 1979, t. III, p. 13.

grès de la production agricole, d'un renouveau de l'échange, de l'irruption du marché à la base même de la société dès le Xe siècle. Le passage de l'un à l'autre des deux systèmes s'opère selon deux chronologies. La première est une chronologie longue : les fils directeurs du processus sont constitués par des faits de longue durée qui affectent la totalité des sphères — l'économique, le politique, le social, l'idéologique. Mais la transition n'est pas progressive. On n'a pas à peser à chaque moment la part du système antique et celle du système féodal ; le passage de l'un à l'autre s'opère d'une manière brusque, brutale, dans un laps de temps qui ne dépasse pas la durée d'une génération. Dans l'ordre économique, par exemple, « tout se passe comme si l'échange et le marché explosaient brutalement dans la décennie 970-980 » (p. 258).

De la méthode

Or, comme le sous-titre du livre l'indique, ce modèle macro-analytique, dont j'ai essayé de préciser les ambitions, les articulations et les sphères de développement, est rapporté à une pointe d'épingle : Lournand est un village du Mâconnais et si l'on admet les évaluations de l'auteur fondées sur l'onomastique, ce village, entre le Ve siècle et le Xe siècle comptait au mieux 350 habitants. Pourquoi Guy Bois a-t-il fait ce choix méthodologique « de la micro-histoire » (p. 16) ?

Le livre a le mérite d'être très explicite à la fois sur sa méthodologie affichée et sur ses conclusions, et plusieurs arguments sont avancés. Le premier est celui de la nécessité de l'observation intensive : « s'agissant de diagnostiquer l'état d'un tissu social, il fallait impérativement pousser l'investigation aussi loin que possible, et par conséquent resserrer au maximum le champ d'observation. L'historien est en fait placé devant les mêmes exigences que le biologiste ou le physicien : l'infiniment petit ou la cellule élémentaire devient toujours plus indispensable à son analyse » (p. 19). La métaphore qui renvoie sans autre discussion vers les pratiques des sciences dures, le discours de l'évidence et la rhétorique de l'injonction tiennent lieu de l'argumentation qu'elles ne sont pas. Le deuxième motif est le souci d'inverser le regard porté sur une société, en orientant le projecteur du bas vers le haut. La convenance au modèle particulier explique le renversement de perspective : c'est par le bas que s'opère la construction du système féodal. Mais il existe aussi une raison généralisable, qu'il est intéressant de souligner : « le général n'est pas saisissable par simple addition ou juxtaposition de situations particulières » (p. 239). Le troisième motif de ce choix tient dans le rôle particulier du terrain (le mot est de moi) vis-à-vis de la théorie. L'observation locale, dit Bois, permet « d'infirmer ou de confirmer des résultats produits antérieurement »

(p. 240) et incite à recomposer différemment la matière historique : le cas oblige à un déplacement de la théorie. Mais en même temps l'observation locale joue un rôle de garde-fou face aux risques de « schématisation abusive », car « on ne s'arrache pas à l'empirisme sans risque de décoller du réel » (p. 241).

On aura noté que ces motifs renvoient à des traditions et à des pratiques qui ne s'articulent pas aisément. Le local apparaît en même temps comme le miroir du tout, une sorte de modèle réduit d'une dynamique générale, et comme la part constitutive, efficiente et originale, d'un processus d'ensemble ; il a donc deux statuts différents. Du côté des méthodes, l'observation intensive à laquelle Bois fait référence renvoie à la « thick description » et à la science interprétative chère à Clifford Geertz et à tout un courant de l'anthropologie culturelle[6]. Au contraire, la mise à l'épreuve de l'observation empirique des hypothèses théoriques nous conduit dans une tout autre direction, du côté du positivisme logique[7]. On pourrait ajouter à ces traditions différentes de vieilles traces du réalisme historique : le local est assimilé au réel et le réel est un garde-fou contre toute tentation par trop théorisante. J'en déduirai deux choses, la seconde plus importante que la première. D'abord, il n'est pas possible de préjuger, à la lecture de l'exposé des motifs, ce qu'est la méthode effective de Bois, dans la mesure où ces contradictions existent. Surtout, les historiens paraissent, au moins actuellement, dans une situation d'incertitude forte face à l'approche monographique pour pouvoir entendre — et le livre a été lu et entendu — à peu de lignes d'intervalle des propositions si peu compatibles.

L'analyse des raisons du choix particulier de Lournand confirme cette première analyse. Guy Bois avance trois motifs. Le premier, classique — vous le retrouvez en introduction de toutes les grandes thèses d'histoire régionale française — est un motif d'utilité. Lournand est à 4 kilomètres de Cluny et les moines qui s'installent en 909 ou 910 ont gardé la trace de toutes les chartes qui enregistrent les transactions qui leur permettent d'accroître leur patrimoine foncier ; on dispose ainsi d'une source exceptionnelle, d'ailleurs éditée au XIXe siècle et déjà abondamment utilisée par les médiévistes. Les deux motifs suivants sont contradictoires. Bois plaide d'un côté pour la représentativité « de l'échantillon »[8] : la situation du village loin des villes, sa position limite ente la France du Nord et la France du Sud marquées par des traditions différentes, le fait que des traces de peuplements successifs depuis la préhistoire jusqu'aux Germains aient été

6. C. GEERTZ, *Savoir local, savoir global. Les lieux du savoir* (1933), trad. fr., Paris, P.U.F., 1986, 293 p.

7. K. POPPER, *La logique de la découverte scientifique* (1959), trad. fr., Paris, 1978.

8. G. BOIS, *op. cit.*, p. 21 par exemple. Le terme de « sondage » est utilisé ailleurs.

retrouvées sur le terroir font de Lournand un village représentatif : « en bref, il s'agit avant tout d'une illustration de la France centrale » (p. 25). D'un autre côté, et deux paragraphes plus loin, l'auteur plaide pour l'exceptionnalité de Lournand. Celle-ci tient au rôle joué par Cluny dans la mutation féodale, dont les moines furent les protagonistes principaux sur le double plan de l'action et de l'idéologie ; Georges Duby encourage d'ailleurs, dans une préface qui est un bijou d'ambiguïté, à « porter un regard plus aigu à l'intérieur de l'énorme organisme tout proche qu'était le monastère »[9]. Il est à nouveau impossible de préjuger de la contribution de l'analyse de la situation de Lournand à l'élaboration du modèle de la genèse du féodalisme. Il faut donc juger sur pièces. Je m'y suis efforcé sur un seul exemple, sur lequel je suis un peu moins incompétent que sur tous les autres : le brusque éveil du marché entre 970 et 980.

De la pratique

La faiblesse des bases empiriques sur lesquelles la démonstration s'appuie frappe d'abord, moins parce que les sources n'offrent qu'une maigre provende de faits (j'imagine que les médiévistes sont toujours, particulièrement pour les époques anciennes, confrontés à de telles situations de rareté documentaire) que parce que ceux-ci sont très peu discutés.

Un diagramme des ventes, échanges et donations qui ont permis au monastère d'accroître son patrimoine entre 920 et 1000 sert de point de départ (p. 79). Neuf points y figurent qui expriment pour trois périodes (920-950 ; 950-980 ; 980-1000) les pourcentages respectifs des échanges, des donations et des ventes. On y lit à la fois l'augmentation du nombre des donations et l'inversion du rapport entre les échanges et les ventes. L'absence de toute indication concernant le nombre de cas sur lequel repose le calcul empêche toute appréciation de la signification des résultats. L'auteur conclut sous forme interrogative : « quant à l'inversion du rapport échanges/ventes, n'est-elle pas la présomption d'un éveil du marché de la terre ? » (p. 80).

On doit trouver dans la cohérence des prix, signe d'une rationalité économique, la confirmation d'une telle présomption. C'est la fonction d'un second diagramme (p. 81) qui représente 14 prix de vignes, exprimés par l'auteur en sous par unité de 10 perches carrées, échelonnés dans le temps de 940 à 1010, que de donner à voir cette cohérence. L'auteur y découvre une « brusque tension, pour ne pas dire flambée des prix après 970, alors précisément que les ventes de terre se multiplient. Comment ne pas y voir l'irruption d'un phénomène de marché ? » (p. 81). Je soulignerai cependant trois objections :

9. G. Duby in G. Bois, *op. cit.*, p. 11.

— la première est factuelle. D'autres travaux d'historiens indiquent également, pour à peu près la même période, des prix de vignes, également issus du cartulaire de Cluny. Aucune tendance n'y semble perceptible après 950. Guy Bois ne discute pas ces données contradictoires auxquelles il ne fait pas référence, ni d'ailleurs les données établies par Barbara Rosenwein qui ne confirment pas la dynamique des types de transaction qu'il avait cru reconnaître [10].

— la seconde est d'ordre métrologique. On peut supposer que la longueur de la perche varie dans le temps puisque Guy Bois choisit dans une note discrète reportée en fin d'ouvrage, d'ignorer la question [11]. Peut-on le faire sans argumenter, et sans apprécier les incidences sur le résultat des calculs ?

— la dernière tient au fonctionnement du marché. Quelle peut être la signification économique du prix par unité de surface si, aux alentours de l'an mil une pièce de vigne de dix perches carrées est vendue 2 deniers quand une pièce de cent perches est vendue 48 deniers ? La question n'est pas simplement de proportion : elle touche aux principes de fonctionnement même du marché et plutôt que de tenter de réduire les différences, il convenait sans doute davantage de tenter de les expliquer. Une étude historique récente avance, pour rendre compte du fonctionnement du marché foncier, trois hypothèses liées : *a)* les équivalences entre biens que traduisent les niveaux des prix sont partiellement déterminées par la position sociale des co-échangistes, et contribuent au maintien de ces positions relatives ; *b)* au sein de chaque opération d'échange, le prix prend en compte la situation sociale concrète dans laquelle s'insère l'échange ; *c)* les équivalences entre biens n'ont pas la même signification pour tous les membres d'une même société, si bien qu'il existe dans un même lieu plusieurs circuits différenciés. Ces hypothèses, qui remettent en cause la logique économique des marchés, se vérifient dans les campagnes proches de Turin au XVIIe siècle [12]. Peut-on croire à une régression de l'économie de marché depuis le Xe siècle ? Guy Bois aperçoit l'objection d'ailleurs — « il ne s'agit évidemment pas de prix du marché à l'état pur » —, admet un facteur social — « très perceptible » —, l'illustre d'un exemple — « voici Arleins... on imagine aisément l'âpreté de la négociation préalable » — mais il conclut en reprenant la rhétorique de l'injonction à laquelle le lecteur est sommé de se sou-

10. A. Deléage, *La vie rurale en Bourgogne jusqu'au début du XIe siècle,* Mâcon, 1942. B. Rosenwein, *To be the Neighbor of Saint Peter. The Social Meaning of Cluny's Property, 909-1049,* Ithaca-Londres, Cornell University Press, 1989, 258 p. Je reprends ici A. Guerreau, « Lournand au Xe siècle : histoire et fiction », *Le Moyen Age,* 1990, 3-4, pp. 519-539, dont la compétence est plus évidente que la mienne.

11. « Je laisse volontairement de côté, pour l'instant, l'irritant problème posé par la longueur de la perche » (n. 13, p. 267). Le « pour l'instant » ne doit pas tromper : sauf erreur de ma part l'abandon est définitif.

12. G. Levi, *Le pouvoir au village. Histoire d'un exorciste dans le Piémont du XVIIe siècle* (1985), trad. fr., Paris, Gallimard, 1989, 230 p.

mettre : « cela dit, le fait économique demeure patent et ses effets sur la mobilité des possessions foncières ne peuvent être sous-estimés » (p. 81).

D'autres exemples permettraient je crois sans risque de généraliser. Trois traits me semblent caractériser la pratique à l'œuvre dans l'ouvrage. Le premier est la fréquence de ce qu'on peut appeler les « surbouclages théoriques ». Une grille d'analyse, exposée à titre d'hypothèse, commande ce qui est représenté comme une description de la situation locale, dont sont tirées des conclusions analytiques qui viennent bien évidemment confirmer les hypothèses qui présidaient à la construction de la grille, qui sont alors présentées comme des acquis à l'étape suivante du raisonnement. (On lira par exemple dans ce sens le chapitre 3 sur les destinées de l'échange). Le deuxième trait à signaler est le faible soin apporté à l'établissement empirique des données cruciales : absence de référence, ce qui pour un médiéviste est au moins une surprise ; absence de discussion des données factuelles contradictoires ; absence d'examen des hypothèses opposées qui aboutiraient à remettre en cause ou à nuancer la lecture proposée des données. On notera, plus généralement, l'absence de tentative pour mettre en difficulté, ou pour essayer la résistance, des chaînons explicatifs avancés ; à aucun stade de la démonstration on ne trouve de donnée empirique qui vienne démentir — et non pas confirmer — l'une ou l'autre des hypothèses d'abord avancées par l'auteur. Celles-ci apparaissent ainsi comme des interprétations extraites de l'examen des données. Je n'en tirerai aucune conclusion sur la pertinence du modèle proposé par Guy Bois : mon projet n'est pas là. Je me contenterai pour l'instant de noter le très considérable décalage entre la place centrale accordée au cas dans la méthodologie, et la négligence apportée à son traitement effectif.

Le modèle et le cas

Je renverrai d'abord l'interprétation de ce décalage pour un détour, destiné à souligner en quoi le livre de Guy Bois s'inscrit en rupture avec les traditions historiennes dominantes concernant la question monographique. Il s'inscrit d'une part en rupture avec la sociologie durkheimienne. Voyez la phrase bien connue de Simiand extraite de « Méthode historique et sciences sociales » : « Je dis que resserrer l'étude à une seule société pour dégager le *Zusammenhang social* est justement se condamner d'avance à ne jamais l'établir. Il n'y a rapport causal que s'il y a régularité de liaison, que s'il y a renouvellement identique de la relation constatée. Le cas unique n'a pas de cause, n'est pas scientifiquement explicable [13]. » Contre la tradition

13. F. SIMIAND, « Méthode historique et science sociale », *Revue de Synthèse historique*, 1903, pp. 1-22 et 129-157.

durkheimienne, Bois met en œuvre un cas unique. Mais il s'inscrit aussi d'autre part en rupture avec la tradition de la géographie vidalienne reprise par toute l'école historique des monographies régionales, et qu'on trouve exprimée par Lucien Febvre dès 1922 dans *La terre et l'évolution humaine* qui imagine le savoir global progressant par simple accumulation de connaissances locales : « Lorsque nous possèderons encore quelques bonnes monographies régionales nouvelles, alors, mais alors seulement, en groupant leurs données, en les comparant, en les confrontant minutieusement, on pourra reprendre la question d'ensemble, lui faire faire un pas nouveau et décisif, aboutir [14]. » Contre la tradition vidalienne, Bois propose une synthèse immédiate.

En rapprochant ainsi un modèle et un cas, le livre joue en fait à la fois sur l'exemplarité et sur l'exceptionnalité du cas. Mais il se heurte aux deux difficultés qui sont liées à ces deux statuts. Dans le cadre de la démarche expérimentale, l'analyse monographique semble se contenter de vérifier, à son échelle propre, des règles macrohistoriques qui ont été élaborées par ailleurs. L'exemple n'a qu'une simple vertu illustrative, le statut d'une vignette qu'on va coller ici et là dans le livre. Dans le cadre de la démarche interprétative, le modèle vient achopper contre l'insoutenable excès de sens du singulier et contre la clôture circulaire d'une interprétation qui commande la description et qui ne trouve ses critères de validité qu'en ellemême [15]. De cela, Bois est trop fin historien pour qu'on puisse le soupçonner de ne pas s'être aperçu. Mais je crois que le souligner, et rapprocher le fait du traitement effectif réservé à Lournand, permet de suggérer qu'à vrai dire dans le livre, le modèle et l'exemple ne communiquent pas, le cas et la théorie sont sans relation. À la limite on pourrait, sans dommage pour la construction intellectuelle — et sans doute au contraire — biffer systématiquement toutes les références au cas.

Alors, pourquoi lui avoir réservé une place ? J'avancerai une hypothèse interprétative pour finir. Chacun se souvient des analyses de Roland Barthes consacrées au discours de l'histoire et à l'effet de réel [16]. L'histoire narrative, souligne-t-il, puise sa « vérité » dans le soin même de sa narration, dans l'architecture de ses articulations, dans l'abondance des détails concrets qu'elle fournit. Oubliant qu'il n'y a pas de fait en soi, le discours historique, en ne cessant de répéter « c'est arrivé », croit se contenter d'exprimer le réel. C'est ce pro-

14. L. Febvre, *La terre et l'évolution humaine. Introduction géographique à l'histoire*, Paris, Albin Michel, 1922.

15. J.-C. Passeron, « Biographie, flux, itinéraire, trajectoire », *Revue française de Sociologie*, 1990, pp. 3-22. G. Levi, « Herméneutique et rationalité », *Philosophie et histoire*, Paris, pp. 67-89.

16. R. Barthes, « Le discours de l'histoire » (1967), *Le bruissement de la langue. Essais critiques IV*, Paris, Le Seuil, 1984, pp. 153-166.

cédé que Barthes appelle « l'effet de réel ». Lournand, dans le livre que j'analyse, semble bien produire le même effet de réel. « C'est arrivé à Lournand », nous rappelle périodiquement Guy Bois en revenant au village. Masquant qu'au bout du livre le modèle interprétatif hypothétique subsiste à l'état d'hypothèse, il nous signifie ainsi que son modèle a quelque chose à voir avec la réalité.

L'analyse du cas risque alors d'occuper une position symétrique à celle de la statistique descriptive dans une histoire sérielle traditionnelle. Comme les tableaux et graphiques, la présentation des données locales est réduite à un usage symbolique, à une sorte de convention dont le rapport avec l'argumentaire est faible, mais dont la fonction est d'afficher la validité de la recherche. Le risque n'est pas mince à un moment où la discipline espère trouver dans la micro-histoire une solution aux difficultés de l'analyse des structures et des conjonctures massives, et où l'on croit parfois qu'il suffit de choisir un épisode minuscule ou un horizon borné pour se voir décerner un brevet de micro-historien. La question n'est pas seulement d'échelle et il est urgent de réfléchir, ensemble, aux types de vérification et d'exemplification que nous menons, aux modalités d'interprétation et de généralisation que nous mettons en œuvre. Une pratique plus productive du métier naîtra d'une connaissance plus explicite des formes quotidiennes du raisonnement historique.

Médiévales 21, automne 1991, pp. 91-108

Guy BOIS

RÉPONSE

La thèse défendue dans ce livre est celle d'une mutation historique décisive aux alentours de l'an mil. De quoi s'agit-il ? D'un changement de système social. Je crois nécessaire d'y revenir un instant pour dissiper d'évidents et inutiles malentendus. Une telle mutation n'implique pas que du jour au lendemain les populations concernées vivent, pensent ou produisent différemment, que les élites dirigeantes se renouvellent brusquement, que l'habitat rural ou urbain soit bouleversé, que l'économie de marché envahisse tout... Bien au contraire, si l'on devait se placer dans une perspective purement descriptive, les continuités, de part et d'autre de cette charnière, l'emporteraient de beaucoup sur les changements. Que ceux-ci soient presque imperceptibles dans le court terme et qu'ils ne prennent corps qu'à travers l'accumulation de phénomènes réitératifs me semble aller de soi. Parler d'un changement de système social revient donc à souligner le passage d'un mode d'organisation de la société à un autre mode (phénomène immédiatement visible) et à rechercher ensuite les incidences de ce passage sur le développement à long terme de la société ; en d'autres termes, à déchiffrer et distinguer les logiques de développement propres à l'un et l'autre système. Il s'agissait par conséquent d'une approche résolument théorique, ma conviction étant qu'une approche théorique, si périlleuse soit-elle, est indispensable à la compréhension de l'émergence de la société « médiévale ». Je souhaitais, sans trop y croire, un débat sur la tentative théorique. Je le souhaitais d'autant plus vivement que je savais n'avoir livré qu'une ébauche incomplète, imparfaite et certainement fautive à bien des égards et que je mesurais la distance énorme qui nous reste à parcourir dans cette direction. Malheureusement, ce débat, le vrai débat, n'est pas ouvert dans ce numéro de *Médiévales*. Pourquoi ?

La première raison est que les prémisses énoncées ici étaient étrangères à l'univers mental de la plupart de mes interlocuteurs. J'avais pourtant pris soin de m'expliquer sur la notion de « système social »,

à la confluence d'un certain marxisme et d'un certain structuralisme ; d'évoquer le réseau de cohérences qui le fonde, la dynamique qui le caractérise... Mises à part les observations de P. Bonnassie et de Ch. Wickham (tous deux, avec leurs vues propres, partageant la même exigence intellectuelle), on cherchera en vain le moindre écho à ces propositions, ne serait-ce que pour les contester. B. Lepetit lui-même, qui affecte cependant de prendre une certaine hauteur épistémologique, oublie tout simplement (et, de sa part, l'omission est délibérée, j'y reviendrai) de nous confier son sentiment sur la mise en œuvre de la notion de système social.

Mais il y a plus : ce type d'approche dérange. Le mot est d'ailleurs faible ; pour beaucoup, il est insupportable. Insupportable à ceux qui restent les tenants d'une histoire purement descriptive et, peut-être plus encore, à ceux qui ont espéré échapper à la grisaille de l'empirisme par le recours systématique à une lecture anthropologique. Les uns et les autres voient dans la démarche théorique une attitude hautaine qui viserait à démonétiser leurs travaux. Ils se trompent comme se trompe M. Bourin quand elle me prête l'intention de « jeter un pavé dans la mare » pour « éclabousser les grands ». Pourquoi rapetisser ainsi les choses en les ramenant au niveau d'enjeux médiocres tels que la défense frileuse de la réputation scientifique des uns ou des autres ? N'y a-t-il plus place pour une confrontation d'idées entre hommes de convictions sans y mêler des considérations subalternes ? Si tel était le cas — et, pour être franc, je ne suis pas loin de le penser — quelle débâcle intellectuelle, quel déclin du rationalisme en perspective !

Voilà pourquoi, me semble-t-il, les problèmes de fond, à quelques exceptions près, ne sont pas abordés. Chez la majorité des contributeurs (et leur choix n'était pas innocent) l'intention est claire : il s'agit de démolir le livre ou, plutôt, de le déconsidérer. Après tout, c'est de bonne guerre quand on veut éluder les questions gênantes. Ceci dit, je n'en remercie pas moins les animateurs de *Médiévales* d'avoir organisé cette confrontation puisqu'ils m'accordent un droit de réponse. Je m'efforcerai d'en user en restant sur le terrain des idées à l'exclusion de toute attaque personnelle, à l'égard des « grands » ou des « petits » (ces derniers étant d'ailleurs, on le remarquera, les plus venimeux). Il me faudra aussi — réponse oblige — être parfois très terre à terre. Que le lecteur m'en excuse.

Une contribution significative

À tout seigneur, tout honneur : la contribution de R. Fossier mérite un sort particulier, une réplique distincte. L'homme a longtemps présidé aux destinées de la confrérie des médiévistes français et il la représente encore au C.N.U. On aurait attendu de son inter-

vention un minimum de qualité intellectuelle. Chacun aura pu en juger : ses nerfs l'ont trahi.

Dès les premiers mots (« ce petit livre autour duquel l'auteur a pris soin de faire grand bruit »), c'est l'attaque *ad hominem*. Traduisons : voici un « fils de pub... ». D'un bout à l'autre du texte une seule stratégie : attaquer l'homme pour affaiblir le livre sans avoir à en débattre. J'éprouve quelque nausée à devoir répondre à cet individu dans lequel M. Bourin a sans doute vu un « grand » que j'aurais éclaboussé. Mais comment rester silencieux devant de tels procédés ? À propos de ce « grand bruit » qu'il sache que je n'appartiens pas à ce réseau bien connu qui s'autocongratule dans quelques hebdomadaires et quotidiens (sans parler de la télévision) à travers un subtil échange de services destiné à cultiver les apparences. Mon éditeur a simplement fait son travail qui consiste à faire connaître un livre. D'où une cinquantaine de comptes rendus presque tous favorables ; deux prix décernés à ma plus grande surprise (un prix Sully et un prix de l'Académie française) ; quatre traductions (sans le financement d'aucun organisme public). Rien de plus. L'émission sur France Culture ? Aurais-je dû refuser l'aimable invitation de J. Le Goff dès la sortie du livre ? La préface de G. Duby, sorte de bénédiction que plus d'un supporte très mal ? Je ne l'ai pas sollicitée. G. Duby me l'a proposée quand il a appris que la publication, prévue primitivement chez un autre éditeur, était remise en question et je l'ai acceptée avec un grand plaisir en raison de l'estime que je porte à un historien capable de remettre sur le chantier ses propres conclusions, ce qui est la marque véritable du savant. Songez-y, Monsieur Fossier. Et sachez que votre interpellation est d'autant plus déplacée que, à maintes reprises, je me suis exprimé sur l'effet corrupteur exercé par l'environnement médiatique sur les sciences sociales : j'y vois le danger majeur pour ces disciplines car il introduit un pilotage de la science, en aval, par le jeu d'une sorte de « demande sociale ».

Que dire sur le fond ? Le reste des observations de R. Fossier étant du même tonneau, le dialogue est difficile à nouer. Sa colère est telle qu'il en perd tout entendement. Le résultat est ahurissant. Un exemple : quand j'évoque des processus concrets traversant le Haut Moyen Age (crise des structures d'encadrement sur le plan politique, renforcement de l'initiative individuelle du paysan et du maître sur le plan économique) R. Fossier a une lecture qui vaut son pesant d'or (« voir dans la mutation de l'an mil un glissement du politique à l'économique comme facteur dominant aboutit, curieusement, à voir des notions abstraites, au mieux juridiques, gouverner le monde concret, parce que le veut la théorie ; fantasmes ! »). Me voici donc, fait inédit, devenu platonicien par la grâce de R. Fossier : un record est battu.

Quant à l'interprétation donnée de la rupture du Xe siècle, elle n'est pas même entrevue par mon honorable censeur. Comment le serait-elle ? Il n'a pas la moindre idée de ce que pourrait être un

système social, son empirisme caricatural et massif lui interdisant tout effort d'abstraction et l'obligeant à se cramponner à cette pensée dont on mesurera la portée et la profondeur : « tout est nuances et variétés » dans la société médiévale (au fait, dans quelle société les faites-vous disparaître, ces nuances et ces variétés ?). Ayant ainsi ignoré le contenu systémique de la thèse avancée il constate, sans sourciller, que l'emploi des mots « rupture », « mutation », « révolution » est déjà ancien (qui le contestera ?) pour affirmer que tout avait été dit depuis longtemps et que je m'attribue par conséquent les mérites d'autrui. Admirable leçon de rigueur intellectuelle dont je sourirais si je n'y voyais l'un des symptômes inquiétants de la débâcle évoquée plus haut. Un dernier mot sur cette très significative intervention : elle est précieuse car elle révèle que le coup, en matière d'idées, a porté et que la direction est bonne. Merci donc, Robert Fossier.

À propos de la rigueur

Ce livre manquerait de rigueur, me dit-on : absence de critique des sources, références insuffisantes, lacunes bibliographiques... Nous voici devant l'angle d'attaque principal : à quoi bon débattre de la théorie si celle-ci est construite sur du sable. C'est évidemment la méthode la plus expéditive à condition d'être en mesure d'instruire le procès. Or, certains se sont engagés dans cette voie avec quelque imprudence, me semble-t-il. On en jugera.

Il est bien vrai que la *Mutation de l'an mil* ne se présente pas sous la forme d'une thèse de doctorat munie de l'appareil critique répondant aux normes canoniques ou académiques. Je le concède très volontiers car il s'agissait d'un choix délibéré, mûrement réfléchi, dont je dois m'expliquer.

Ce choix a été dicté par une expérience antérieure. En 1976, j'ai publié une thèse de doctorat, *Crise du féodalisme*, munie de son appareil critique, et qui avait en commun avec mon dernier livre de proposer une interprétation systémique de la crise agraire du XIVe siècle. Pour cette raison là il dérangeait la nomenklatura universitaire. On lui fit donc le sort qu'il est aisé de faire à un ouvrage de cette nature, à diffusion restreinte : l'étouffement par le silence. Fantasme ? Que le lecteur consulte le rapport consacré au bilan de l'histoire des campagnes médiévales pour les vingt dernières années (dans *l'Histoire médiévale en France*[1]), il n'y verra pas la moindre allusion à cette interprétation (le rapporteur, notons-le en passant, a nom R. Fossier). Qu'il se reporte ensuite à la Nouvelle Clio consacrée aux aspects économiques et sociaux de l'Occident aux XIVe et XVe siècles (collection

1. *L'Histoire médiévale en France, Bilans et perspectives*, textes réunis par M. BALARD, Le Seuil, 1991.

dont la fonction, comme chacun sait, est d'établir des états des questions et des bibliographies) : parmi environ 700 titres d'ouvrages ou d'articles, pas la moindre trace de mon livre. Je ne commenterai pas ces faits mais j'en ai tiré une conclusion simple : pour briser le mur du silence il fallait viser une diffusion plus large, adopter le mode d'exposition le plus clair possible, ne pas noyer le raisonnement sous une accumulation de données de pure érudition. Si j'avais choisi de publier toutes les étapes préliminaires de la recherche, en matière de toponymie, d'onomastique ou de métrologie, la confidentialité de l'ouvrage eût été assurée et ce « débat » lui-même n'aurait pas lieu. Ceci dit, qui m'aura cru assez naïf pour ne pas avoir prévu ce type d'attaques et ne pas avoir « bétonné », comme on le dit, de façon très expressive, dans le langage sportif. Que mes collègues de Münster et B. Rosenwein se rassurent : j'ai passé des années à résoudre, dans la mesure du possible, les principales difficultés de la documentation (chronologie erronée ou imprécise d'un grand nombre d'actes, incertitudes sur les limites de certaines *villae*, flottements de l'onomastique). Ils le savaient d'ailleurs fort bien puisque nous avions échangé une correspondance à ce sujet, il y a déjà cinq ans, et que je leur exprimai alors mon scepticisme sur la possibilité de les résoudre, même muni d'un ordinateur, à l'échelle globale du cartulaire, et ma préférence pour un traitement minutieux à l'échelle d'un ou deux villages. Je les attends donc d'un pied ferme.

Mais sans attendre, prenons l'exemple du diagramme des prix, vivement contesté par plusieurs, dont R. Fossier et B. Lepetit, sous prétexte que les références ne sont pas produites. Remarquons d'abord qu'il ne fallait guère plus d'une heure à un étudiant de maîtrise (*a fortiori* à B. Lepetit ou ses collaborateurs) pour s'assurer de sa validité en se reportant aux seules analyses des actes dans le cartulaire (elles mentionnent « vente de vigne dans telle localité ») à partir des dates repérables sur le diagramme et qu'il ne s'agissait donc pas de données dispersées et incontrôlables. Puisque vous les voulez, les voici : actes n° 549, 954, 1202, 1273, 1282, 1436, 1631, 1699, 1730, 1737, 2297, 2614, 2681. Cependant, l'attaque, significativement, ne se limite pas aux seules références documentaires. Ces prix, me fait-on doctement observer (B. Rosenwein et d'autres), ne concernent qu'une faible part des transactions effectives (c'est l'évidence !) ; ils portent aussi la marque des relations sociales et des rapports de force entre les intervenants (autre évidence que l'on pourrait d'ailleurs aussi bien appliquer au prix du pétrole, de nos jours). L'exercice d'hypercritique se poursuit (B. Lepetit) par la mise en doute de la stabilité de la perche dans la période considérée. Bref, on fait flèche de tout bois, au risque de mettre en évidence le caractère systématique de la volonté de dénigrement. Ne pouvant fournir de mercuriale pour le Xe siècle, je me limiterai à trois observations :

1) Il était difficile de s'entourer de plus de garanties, notamment

en matière de métrologie, en ne relevant les prix que dans une aire restreinte, soumise à une même autorité et sans rupture politique dans la période concernée.

2) Je persiste à penser que les données relevées reflètent, plus ou moins grossièrement, une tendance de fond car la pente des prix est très forte (un quadruplement).

3) Je constate enfin (sans en faire un argument d'autorité) que le résultat obtenu est en concordance remarquable, tant en rythme qu'en chronologie, avec ceux obtenus à Barcelone et à Milan par P. Bonnassie et C. Violante (résultats qui, à ma connaissance, n'ont nullement été contestés). Voilà qui devrait donner matière à reflexion à ceux qui ne veulent voir dans les prix du cartulaire que l'expression du rapport particulier entre l'abbaye et « ses voisins », ou à R. Fossier quand il a le front d'écrire à propos de ma « flambée des prix » : « c'est une pure vue de l'esprit en raison de la quasi nullité des renseignements de cet ordre à Cluny ».

Voici donc un premier exemple de mauvaise querelle, nourrie de toutes les ficelles de l'hypercritique et, au demeurant, gratuite puisqu'elle ne mettait pas en cause un résultat bouleversant ou inédit. Le but recherché était de jeter le trouble sur la qualité du travail. Muni des pièces du dossier, le lecteur se fera aisément une opinion sur la qualité de la critique et la bonne foi de ses auteurs.

Le deuxième exemple n'est pas moins significatif. Il s'agit du reproche qui m'est fait de confondre individu et famille et de construire l'approche démographique sur cette confusion. Rien de moins. Le reproche surprendra peut-être ceux qui ont lu ma thèse et observé la place donnée à la critique de la notion de « feu » à la fin du Moyen Age. Mais de quoi s'agit-il ici ? Tout simplement du fait que pour avoir une idée plus précise du nombre des habitants de Lournand et des hameaux voisins j'utilise les renseignements fournis par les actes relatifs aux transactions foncières, lesquels précisent, pour définir les confins d'une parcelle : elle touche à la terre de X, Y ou Z. Formellement X, Y et Z sont, je le reconnais volontiers, des individus. Aucun de ces actes ne dit que telle parcelle touche à la terre de X, sa femme et ses trois enfants. Cependant, nous connaissons suffisamment les structures familiales en Mâconnais au Xe siècle pour affirmer, sans l'ombre d'un doute, que la cellule conjugale est la norme absolue et pour en déduire que derrière X, Y et Z se profilent des foyers, de dimensions variables, évidemment (des célibataires, des couples sans enfant, des couples avec plus ou moins d'enfants...). Il va de soi que la solution idéale pour passer de l'individu au foyer consisterait à procéder à des reconstitutions de familles. Mais point n'est besoin d'être expert en démographie médiévale pour savoir que cette méthode est rigoureusement impossible avant l'apparition des registres paroissiaux, avant le milieu du XVIe (à Lournand, début XVIIe). On est donc con-

damné à une approche plus grossière. Mais en quoi serait-elle plus fautive que celle qui consiste à utiliser, pour la fin du Moyen Age, les rôles fiscaux ? Si l'on se place sur un plan purement formel, eux aussi n'énumèrent que des individus. Et derrière nombre de foyers fiscaux, combien alors d'hommes ou de femmes seuls, célibataires ou veufs ? Dira-t-on de tous ces historiens démographes qu'ils ignoraient la distinction entre individu et famille ? Aller dans cette voie conduirait vite à renoncer à toute approche démographique.

L'essentiel, en vérité, est de ne pas s'illusionner sur la précision du résultat. La marge d'erreur est considérable, ne l'ai-je pas indiqué ? Le « feu » n'est d'ailleurs pas seul en cause ici, ni même l'obstacle le plus dangereux. La principale source d'erreur tient au fait qu'en établissant, faute de mieux, des listes sur plusieurs décennies, on additionne inévitablement des vivants et des morts, alors que, inversement, d'autres vivants nous échappent. Dans quelle mesure ceci compense-t-il cela ? Je suis bien incapable de le dire. Faut-il alors renoncer ? Ce n'est pas mon avis. Tout ce qui peut nous renseigner, même de façon approximative, sur l'importance du stock humain à un moment donné et sur son évolution est capital et ne doit pas être négligé. J'ai voulu dire et je maintiens que ce stock est déjà lourd dès 900. Pas plus que pour les prix, cette appréciation n'avait rien de bouleversant : elle confirme le diagnostic que donnait G. Duby et concorde avec les hypothèses émises pour le Nord de la France, à partir des polyptyques. Curieux acharnement, par conséquent, pour qui n'en verrait pas la finalité.

Certains reproches d'ordre bibliographique s'inscrivent dans le même esprit. J'aurais commis la faute majeure de ne pas mentionner le livre de B. Rosenwein, consacré précisément à Cluny. Plusieurs intervenants enfoncent ainsi le clou, faisant mine d'ignorer le calendrier. Mon livre paraît en novembre 1989 mais il était achevé en février-mars, pour être confié à un premier éditeur qui l'accepte, puis se récuse ; le manuscrit est alors repris par Fayard en mai et la fabrication court de mai à novembre. Comment dans ces conditions aurais-je pu prendre en compte l'existence d'un livre paru à l'étranger dans le courant de l'année 1989 ? Exploiter cette « lacune » ne relève pas, me semble-t-il, d'une excessive délicatesse et ne témoigne pas non plus d'un trop plein argumentaire.

Ceci dit, il n'y a rien à regretter de ce hasard de calendrier. Si j'avais eu connaissance de son livre, j'y aurais naturellement fait référence, mais sans rien modifier du mien. J'observe d'ailleurs qu'en dehors du diagramme des échanges, donations, ventes, on ne m'oppose guère d'argument de fond tiré de ce livre. Il doit y avoir à cela une raison. Mais s'agissant de la comparaison des diagrammes, je m'explique mal les distorsions, au demeurant limitées, qui les séparent. Après vérification de mes données, la principale différence tient au nombre de chartes utilisées (226 pour B. Rosenwein, soit près de deux fois

plus que moi). Base territoriale plus restreinte de mon côté ? Ou son ordinateur a-t-il décompté non pas les actes mais les parcelles — un même acte concernant parfois plusieurs parcelles ? A-t-on éliminé avec la même sévérité les actes à datation incertaine ? A-t-on éliminé les Collonges et Chevagny qui ne relèvent pas de l'*ager* de Merzé ? Impossible évidemment de répondre à ces diverses questions sans une confrontation minutieuse, acte par acte. J'y suis prêt.

Quant au fond, nous sommes, il est vrai, aux antipodes. Barbara Rosenwein m'apparaît comme une figure de proue d'une curieuse avant-avant-garde. Le féodalisme, nous dit-elle en substance, est à ranger au magasin des accessoires. Ses modèles historiographiques, ajoute-t-elle (R.I. Moore et H. Fichtenau) ont réalisé des percées décisives en plongeant dans les mentalités et sans s'embarrasser de ces « reified models ». Soit. On serait impressionné par une si éclatante modernité si son argumentation (sur l'esclavage, sur la rupture ou transition du Xe) ne reposait pas sur des « most historian had shown »... « most historians affirm »... « no historian denies... » auxquels je serais tenté de répondre par un laconique « no comment ». C'est le sort de beaucoup de modernités d'avoir à se loger dans de vieilles ornières. Plus l'ornière est profonde, plus il y faut de couches de vernis pour la dissimuler. Soyons reconnaissant à B. Rosenwein ; elle est la seule dans ce « débat » à dire, presque malgré elle, par une sorte de naïveté charmante : ce dont nous ne voulons plus parler, c'est du féodalisme, parlons plutôt des mentalités. C'est un propos qui éclaire d'une manière crue toute une tendance de l'historiographie contemporaine.

Ma réponse à propos du livre de B. Rosenwein ne s'applique pas, naturellement, à d'autres interrogations, légitimes celles-ci, sur l'absence ou l'insuffisance de comparaisons régionales et, du même coup des références bibliographiques correspondantes. Je vais y revenir plus loin, pour tenter dans l'immédiat d'approfondir le chapitre de la rigueur.

La rigueur : parlons-en encore

Un des aspects surprenants de bon nombre d'interventions est que leurs auteurs, dans leur quête de rigueur scientifique, s'arrêtent très vite en chemin. Admettons que le débat sur les notions de systèmes antique et féodal ne les intéressait pas, puisque sans doute trop archaïque. Du moins leur sens critique pouvait trouver matière à exercice dans le domaine du vocabulaire historique. En effet, la *Mutation de l'an mil* prend le contrepied des tendances dominantes en donnant à certains termes (*villa*, manse, *servus, mancipia*..., soit le vocabulaire de base des chartes du Xe siècle) un sens différent de celui que la majorité (« most historians » aurait dit B. Rosenwein) des médiévis-

tes leur ont prêté. Et je l'ai fait de façon purement positive, remarquons-le, sans prendre l'initiative de la moindre polémique à ce sujet. On comprendra que désormais je sorte de cette réserve. Car de deux choses l'une : ou bien, je suis fautif dans ces interprétations et mon livre est *ipso facto* démoli sans qu'il soit nécessaire de chercher de mauvaises querelles et j'en conviens d'avance ; ou bien, je suis dans le vrai et bon nombre de travaux récents sont remis en question de fond en comble. Douloureuse alternative, n'est-ce pas ? Comment a-t-elle pu échapper à l'attention de mes censeurs, R. Fossier compris ? Or, force est de constater (et j'en suis surpris car je prévoyais plutôt un habile repli stratégique) que le silence est général sur ces délicats problèmes, à l'exception de P. Bonnassie. Essayons donc d'élucider ce mystère et d'y voir plus clair dans cette ténébreuse affaire.

En commençant par le terme de *villa*. On a voulu y voir une grande propriété et l'associer à une perception « privée » de l'espace. Quelques exemples en témoigneront. Dans l'exemplaire dactylographié de sa thèse (p. 80), M. Bourin-Derruau n'hésitait pas à écrire de façon péremptoire : « C'est un fait maintenant bien connu qu'en Languedoc comme en Catalogne, *villa* signifie grande propriété. » La phrase disparaît dans l'édition définitive de sa thèse (1987) au profit d'une formulation plus nuancée (mais toujours fondée sur cette conception privée) : « il y aurait donc sur la *villa* une seigneurie n'excluant pas l'alleu paysan » (p. 61). En fait, tout son travail (dont il ne s'agit d'ailleurs pas de nier les mérites réels) reposait sur la profession de foi initiale. Je lis (p. 115) : « ces manses habités sont touours cédés occupés par le propriétaire de la *villa* ». D'un même mouvement elle associe ces grandes propriétés à un habitat dispersé. Ainsi (p. 48) : « Je compte 250 lieux habités, dont 200 mentionnés non comme écarts, mais comme *villae*. La dispersion est évidente. » Ou encore (p. 65) : « L'anémie des *villae* qui ne survécurent pas au mouvement de regroupement de l'habitat est manifeste dans la seconde moitié du XII[e] siècle. » Ce faisant, M. Bourin avait pour seul tort de véhiculer des notions communément admises et que l'on ne pouvait braver sans prendre certains risques. Elle pouvait lire, par exemple, dans la thèse de R. Fossier (p. 202) : « Ainsi se sont constituées des unités à la fois sociales et économiques groupant autour de *vici* une couronne de *villae* ou de domaines moins importants. » Toujours cette même vision domaniale de la *villa*.

Or, cette vision des choses est un contresens manifeste. La densité des actes dont on dispose pour les environs de Cluny (voici l'avantage de la microanalyse) interdit cette interprétation sauf à admettre la présence de dizaines de grands domaines dans un même village. Quand un paysan aliène un champ dans tel *pagus*, tel *ager* (ou *vicaria*), telle *villa*, voire tel lieu-dit, l'acte fait référence à des circonscriptions territoriales emboîtées les unes dans les autres. La *villa* est

l'une d'elles. Le terme désigne dès 900 à la fois un habitat (hameau ou village) et son finage, aux limites connues de tous. La perception de l'espace est encore de caractère rigoureusement public.

Le contresens serait un détail s'il n'entraînait à sa suite une inévitable cascade d'erreurs. Tel personnage vend un champ dans telle *villa*. Avec une conception domaniale de la *villa*, il devient nécessairement un grand propriétaire et il ne reste plus qu'à s'interroger (comme le fait d'ailleurs M. Bourin) sur les raisons qui l'ont poussé à aliéner une si modeste part de son patrimoine. Tout est brouillé et la boucle est bouclée. Par définition, on ne perçoit plus que des domaines, l'alleu s'évanouissant aux yeux de l'historien, par le jeu de cette lecture. Sur le plan social, on multiplie la puissance de l'aristocratie, tandis que les alleutiers passent à la trappe. Quant à l'habitat, il apparaît alors dispersé aux quatre vents du territoire et il ne reste plus qu'à théoriser sur son subit regroupement.

Vérité à Cluny, erreur au-delà ? L'ennui est que l'on a montré récemment que le même emboîtement de circonscriptions se retrouvait, sous des formes identiques (en dépit des « nuances et variétés » de la société médiévale) dans de grands ensembles, tel que le royaume de Bourgogne. Voici, on le comprendra mieux maintenant, pourquoi j'ai délibérément écarté les comparaisons régionales : la fréquence du contresens suffit à invalider, dans l'état actuel des choses, un grand nombre de ces comparaisons, sauf à passer au crible chacune des études locales. Mais dès que cette question sera pleinement clarifiée, la confrontation des situations particulières deviendra non seulement utile mais indispensable. Regrettons, pour terminer, que, sur ce point non négligeable, un échange de vues n'ait pas pris place dans ce débat. C'est sans doute partie remise...

L'acception du terme de manse mériterait des développements analogues. C'est à tort que l'on y a vu nécessairement la tenure d'une famille. Il s'agit d'une exploitation complète (donc d'une catégorie économique) mise en valeur par une famille, indépendamment du statut de la terre (alleu ou tenure). Sur ce point encore, silence de mes critiques. Pourquoi ? Ne voit-on pas que le dérapage sur ce terme brouille un peu plus l'analyse sociale en faisant disparaître de nouveaux contingents d'alleutiers ?

Quant aux termes de *servus, ancilla* et *mancipia* (le collectif neutre), j'en ai suffisamment parlé pour ne pas y revenir longuement. Quelle discrétion encore ! Une non médiéviste, N. Gauthier, s'aventure sur ce terrain : « je ne suis pas sûre, nous dit-elle, qu'il y ait une frontière sociale majeure entre *servi* et hommes libres ». Mais j'ai proposé des critères précis (double exclusion, de la vie publique et de la propriété) ; les accepte-t-on ? Il suffisait, pour démolir mes conclusions, de produire à partir des milliers de transactions foncières dont nous disposons pour le X[e], *un* acte dans lequel un *servus*

« privé » donne, vend ou échange une parcelle lui appartenant. Pourquoi ne répond-on pas à cette invitation, formulée à plusieurs reprises déjà ? Évidemment, si d'un côté on fait disparaître les alleutiers et de l'autre on détourne son regard de la condition servile, la frontière sociale a toute chance d'être estompée. Sur ce point, on devine cependant aisément ce que sera l'échappatoire : elle consistera à dénier toute valeur au vocabulaire au profit d'une lecture plus performante et sous couvert d'une plongée d'avant-garde dans les mentalités sociales. Bref, la fuite en avant.

Sur tous ces problèmes, le lecteur un peu distant attendrait une discussion courtoise et sereine comme devrait l'être tout débat scientifique. Or il ne voit que blocages et exaspérations. Pourquoi ? N'est-ce pas une vraie question ? Elle met en jeu non pas les hommes et leur caractère plus ou moins facile, mais un mode de fonctionnement universitaire. Le petit monde des médiévistes français est structuré par des réseaux de pouvoir, fortement centralisés, dont le C.N.U. constitue le noyau central. Il en résulte une logique implacable. Pour la plupart, les perspectives de carrière impliquent l'allégeance à ce noyau. Inversement, ce noyau, à défaut de prestige scientifique (on est loin du despotisme éclairé de E. Perroy ou de J. Schneider), ne doit sa prééminence qu'à un strict exercice de ce pouvoir. Dans ces conditions, la moindre interpellation d'ordre scientifique menace le fonctionnement du microsystème, en risquant de déchirer les apparences, pour les dominants et les dominés. La suite est facile à comprendre... La seule règle de comportement à laquelle je me tiens, la seule conforme à une éthique démocratique et scientifique, est de ne pas entrer dans cette logique génératrice de médiocrité à tous les niveaux, quoi qu'il en coûte, y compris sur le plan financier.

Parlons maintenant des vrais problèmes

Fort heureusement, le dialogue est plus facile en règle générale, avec les collègues étrangers. C'est donc avec eux et avec P. Bonnassie qu'il sera repris, en suivant un ordre thématique.

1) Sur la croissance agraire

Le débat sur la réalité de la croissance du Haut Moyen Age est aujourd'hui dépassé (Cf. Colloque de Flaran). Deux mots suffiront donc. S'agissant du Mâconnais, je ne fonde pas le diagnostic sur tel ou tel indicateur, sachant l'inévitable fragilité d'une approche quantitative sur laquelle on pourrait débattre à l'infini. Je la fonde essentiellement sur la convergence des signes : le maillage serré des communautés rurales, les signes manifestes de densités élevées, l'extension

des cultures, la preuve des progrès techniques (moulins, rotations). De telles corrélations n'ont de sens que dans un climat de croissance.

Plus ouverte est la question des origines du dynamisme agraire : P. Bonnassie met en avant le rôle des paysans libres tandis que A. Verhulst (et P. Toubert) insiste sur le rôle moteur du grand domaine. Je maintiendrai ici mon point de vue, à savoir que le *take off* (il suppose une énergie sociale immense) s'explique par la conjugaison des efforts des différentes forces sociales (maîtres, paysans, esclaves), une conjugaison de caractère exceptionnel car elle s'inscrit dans un état donné de la société, dans lequel pour chacune de ces forces il y a non seulement intérêt mais obligation de produire cet effort. L'esclave parce qu'il est proche de l'intégration ; le maître, en raison du dépérissement du cordon ombilical qui le liait au pouvoir ; le paysan parce que libéré des contraintes étatiques. Mais il se pourrait fort bien que la part des uns et des autres soit différente ici et là et que Bonnassie et Verhulst aient l'un et l'autre raison dans leur domaine respectif. La question renvoie donc au diagnostic social et à l'opportunité de distinguer des sous-ensembles dans la société européenne !

2) Sur le diagnostic social

« Société esclavagiste » ? N. Gauthier s'étonne de la formule quand les esclaves ne représenteraient que 15 % de la population et quand les paysans sont plus nombreux. Relisez, chère madame, de manière plus attentive et vous verrez que j'exclus, pour cette raison, l'idée d'un « mode de production esclavagiste », lui préférant la notion de « système de type antique ». Et permettez-moi de vous faire observer (car vous semblez, avec d'autres, ne pas l'avoir compris) que le terme « antique » est pris ici dans un sens structurel et non dans une acception purement chronologique. Vous ne me ferez pas dire que l'Antiquité se prolonge jusqu'en l'an mil, pour la raison très simple que je ne sais ce qu'est l'« Antiquité » (même observation pour le « Moyen Age »). Par société de type antique, entendez seulement une société fondée sur la trilogie sociale suivante : aristocratie de pouvoir et de fortune, paysannerie en majorité libre et alleutière, esclaves. Est-ce clair ? Étant bien entendu que cette combinaison originale peut se présenter sous les formes les plus diverses et que le puissant Franc du IXe est loin d'avoir le profil de votre aristocratie romaine du Bas Empire.

Laissons donc les querelles scolastiques pour en venir à la difficulté principale. Elle tient à la difficulté que nous éprouvons tous à saisir à la fois l'unité et les diversités des sociétés considérées. Car nous avons sous les yeux, les uns et les autres, des sociétés concrètes dont aucune n'est identique à l'autre. Le Mâconnais n'est ni la Lombardie, ni la Catalogne, ni la Germanie, cela va de soi. La question,

dès lors, est de savoir si l'historien doit se satisfaire du seul constat des différences, si sa tâche s'arrête là, avec des ambitions qui paraîtront à tous, ou presque, assez limitées ; ou si, au contraire, au-delà des diversités, il se donne pour tâche la recherche d'une éventuelle unité structurelle. En d'autres termes, y-a-t-il des cohérences structurelles susceptibles d'avoir une portée générale ? On aura peut-être compris que dans la monographie sur Lournand l'objectif prioritaire était la recherche de ces cohérences ou de ces ligatures sociales sans pour autant prétendre que les formes concrètes de la société clunisoise constituent un modèle de portée générale.

Tentons d'avancer dans cette direction (la recherche des cohérences). La pierre angulaire du débat, me semble-t-il, est la question de la paysannerie indépendante, de sa place voire de son existence même. Mesurons d'ailleurs à cet égard le chemin parcouru : il y a trente ans, on en soupçonnait à peine l'existence. Il est clair, cependant, que ce point fait encore l'objet d'appréciations très divergentes. L'idée selon laquelle la masse des paysans a été réduite très tôt (bien avant le XIe siècle) dans une quasi servitude est à l'évidence présente dans beaucoup d'esprits. Quand les historiens de Münster évoquent mes propriétaires, ils y mettent des guillemets dubitatifs. Et l'on devine aisément que les contresens évoqués plus haut ne facilitent pas une appréciation correcte du rôle central des petits alleutiers. Pourtant, j'ai le sentiment que nous n'en sommes plus très loin. « L'importance de la petite propriété paysanne... est encore une caractéristique majeure de la société catalane ou castillane du Xe siècle » nous dit Lluis To Figueras. P. Bonnassie va même beaucoup plus loin en parlant de l'émergence sur les rives de la Méditerranée d'un « régime de liberté paysanne généralisée », analogue au « mouvement de libération spontanée » dont parlait G. Tabacco à propos de l'Italie. L'hypothèse, assurément, est du plus haut intérêt pour la compréhension de la révolution féodale. Avec A. Verhulst la distance est moins grande qu'il ne paraît : ce qu'il voit au-delà du Rhin ne diffère guère du Mâconnais ; et entre Seine et Rhin, il attribue 40 % de la population à l'encadrement domanial, ce qui laisse 60 % à la paysannerie, là où sa position est réputée la plus faible devant une aristocratie dominatrice. La société anglo-saxonne ne contredirait pas davantage cette hypothèse. Par conséquent, nous serions bien devant un socle social de première importance à l'échelle de l'Europe. Le basculement de ce socle dans un régime de dépendance généralisée (le régime seigneurial) ne peut donc pas être saisi comme un phénomène mineur, ou un simple petit pas dans le cours d'une évolution au rythme imperceptible.

C'est ici qu'interviennent les objections de Chris Wickham. Elles méritent la plus grande attention car l'homme n'est pas seulement un érudit ; au-delà de toutes contingences, il défend des convictions, en

véritable intellectuel qu'il est. L'opposition alleu/tenure, nous dit-il d'abord, n'était pas totale avant la mutation. Il a raison ; et nombre d'alleutiers mâconnais devaient aussi cultiver quelques parcelles en « précaire » ou autre forme de tenure. Il relève en outre la présence de nombreux alleux paysans dans la Toscane des XIe-XIIe siècles, observation qui se vérifie sans doute ailleurs. En quoi ceci contredit-il la thèse du basculement ? Dans une dialectique de l'ancien et du nouveau, l'émergence du nouveau au sein de l'ancien, la persistance de l'ancien au sein du nouveau, seraient-elles devenues inconcevables ? Et ne peut-on admettre que la cassure ne soit pas partout aussi franche, sans nier la réalité de cette cassure ? Il n'est pas surprenant que l'objection s'appuie sur le cas italien. Nous voici en effet, ici, au cœur de l'ancien système antique, en un lieu où l'effondrement des structures publiques a été fortement atténué par la vigueur de l'héritage urbain. Que le passage au système féodal y ait pris des formes particulières, et à certains égards incomplètes n'a rien pour surprendre.

Je serai plus réservé sur la distinction qu'il introduit entre le cheminement économico-social et le cheminement politique (césure sociale du VIIIe et césure politique du X-XIe). Le raisonnement me semble prolonger une dichotomie seigneurie foncière/seigneurie banale que l'enseignement universitaire, dans un souci pédagogique, a accentuée à l'excès. En outre, derrière cette idée se profile celle d'un étagement de structures (structures, superstructures...) dont le caractère opératoire pour l'analyse des sociétés n'est pas évident. Enfin et surtout, il sous-estime le rôle décisif de l'effondrement des structures publiques dans la mise au monde de la seigneurie (tout court).

Certes, Ch. Wickham conserve-t-il finalement son point de vue initial (« le mode de production féodal a commencé à dominer l'Europe à partir de la chute de l'Empire romain ») mais quand, quelques lignes plus loin, parlant du Haut Moyen Age, il écrit : « je suis sûr que sur ce point Guy Bois à tout à fait raison : cette période a une logique économique et politique différente de celle qui l'a suivie », non seulement il amorce un mouvement, mais il fait l'essentiel du chemin vers la reconnaissance du passage d'un « système social » à un autre (ou d'une logique à une autre).

Il est un autre point du diagnostic social sur lequel des convergences se précisent : le rôle capital d'une petite aristocratie locale dont la cohésion repose sur un réseau serré d'alliances, qui vit du pouvoir autant que de la terre, sans constituer encore une classe seigneuriale malgré sa tentation grandissante d'imposer son autorité à la paysannerie. Ch. Wickham me faisait observer qu'il m'avait précédé dans l'identification de ce groupe à travers ses « notables » toscans. Je lui en donne volontiers acte, aussi bien qu'à Davies pour la marche bretonne ou qu'à Claudie Amado pour les environs de Béziers. Même similitude avec les détenteurs de ces « petits domaines » décrits par Verhulst pour l'époque mérovingienne. Tout se passe ici comme si

ce groupe avait été bousculé, à l'époque carolingienne, par l'expansion des Francs et de l'Église. Voilà qui confirmerait l'idée d'une maturation sociale plus précoce entre Loire et Rhin, surtout si on relie ce phénomène à la faiblesse relative de l'esclavage dans cette aire. Notons cependant une divergence avec mon ami Bonnassie quand il voit dans ces « maîtres » « une couche supérieure de la paysannerie ». Ne doit-on pas réserver strictement le terme de « paysan » à ceux qui travaillent eux-mêmes leur terre ? Il met cependant le doigt sur le genre de vie très modeste des maîtres et rejoint ainsi les observations lumineuses de Wickham sur la pauvreté matérielle de l'aristocratie du « Haut Moyen Age ». N'est-ce pas là le problème central posé, à des degrés divers, par le délabrement de la machine fiscale et l'affaiblissement des structures d'encadrement ? On y porte remède, grâce au pouvoir franc et dans une aire géographique limitée, par une politique d'expansion et la création volontariste de grands domaines. Mais ailleurs ? Quand et comment le tissu social ancien se serait-il modifié ? La petite aristocratie n'est-elle pas dans une sorte d'impasse dont elle tentera de sortir en se rebellant ? Considérée sous cet angle, la géographie de la mutation féodale pourrait s'éclairer d'un jour nouveau. Elle serait plus graduelle dans un espace septentrional où des solutions nouvelles se sont peu à peu acclimatées (si j'ose cette comparaison, à la manière de l'Angleterre quand elle s'engagera dans la voie de la société bourgeoise — ou capitaliste). Elle se ferait aussi (mais pour une raison inverse) sans rupture éclatante, sans guerre civile, dans un espace méridional (Italie surtout) ; sans « hiatus » (Wickham), par compromis successifs au sein d'armatures publiques gardant leur consistance. La zone intermédiaire serait celle des tempêtes ou du séisme social, la maturation du processus social y étant à la fois trop et pas assez avancée pour que la mutation soit maîtrisée ; celle aussi où, en raison de la radicalisation des conflits, se parachèvent les formes idéologiques et institutionnelles du nouvel ordre social. Simples conjectures, évidemment, que je n'aurais même pas évoquées ici si certains ne m'avaient prêté l'intention de faire de Lournand un modèle applicable en tous lieux.

Et l'esclavage ? Ne séparons pas davantage l'unité et les diversités. L'unité réside dans le maintien plus ou moins général, plus ou moins ferme, de l'esclavage jusqu'à la fin du Xᵉ, et parfois au-delà. Ceci dit, la chronologie de son déclin doit être précisée et P. Bonnassie reste le pionnier sur cette voie. Sa géographie aussi, rien n'interdisant de penser d'ailleurs qu'ici ou là, à la faveur d'une crise, il n'ait pas disparu plus tôt. Enfin, tout en persistant, l'esclavage se transforme. Wickham a mille fois raison d'insister sur l'importance de la condition sociale réelle, au-delà du statut juridique. L'esclave tend à devenir un tenancier, il se rapproche du tenancier libre. Et pourtant, une frontière subsiste sur laquelle je ne reviens pas.

Quant au marché, considéré comme un mécanisme propre au nou-

vel ordre féodal, que de malentendus ! On confond commerce et marché, on ne s'interroge pas sur les dynamiques de l'échange, fondamentalement différentes avant et après l'an mil, même si les signes annonciateurs du nouveau marché se manifestent bien plus tôt dans l'espace septentrional. L'essentiel ou l'unité de ce marché (appelons-le « marché féodal » pour éviter toute confusion) tient à deux choses : l'entrée en scène, sur une large échelle, des petits producteurs individuels dans la sphère de l'échange ; la large autonomie de développement acquise par l'échange local (ville/campagne). Évidemment, le phénomène est progressif et la campagne n'est pas aussitôt inondée d'argent. Le processus se heurte même à de multiples obstacles qu'il surmontera par étapes successives. Faute de place et convaincu, par ailleurs, que, dans une perspective de synthèse, la difficulté ne viendra pas de là, je n'en dirai pas davantage.

De ce tour d'horizon, si incomplet soit-il, je garde le sentiment que les voies d'une synthèse sont ouvertes pour peu qu'on le veuille et que l'on ne confonde pas débat scientifique et règlement de compte. Oui, les historiens de l'espace méridional doivent prendre en compte les problématiques septentrionales, comme le recommande A. Verhulst (et réciproquement). Oui, les participants doivent se montrer « souples et ouverts » selon la formule de Y. Morimoto, dans une intervention empreinte de sagesse et de courtoisie. Oui, il faut savoir aussi revenir sur des erreurs quand elles sont devenues manifestes.

Réponse à un « observateur extérieur »

Voici donc l'éminent animateur des *Annales* entrant en lice. En « non spécialiste », en « observateur extérieur » et, on le devine, en toute impartialité. Avec une grande hauteur de vue puisque son propos sera, pour l'essentiel, épistémologique. Avec aussi un regret mal dissimulé (« ce livre a été reçu ») et l'intention fort claire d'y mettre bon ordre, c'est-à-dire de clore au plus vite le débat. Y. Morimoto n'aura donc pas fait école du côté du boulevard Raspail. Peu importe. Attachons-nous plutôt à suivre le comment et le pourquoi de son intervention.

Pour Bernard Lepetit, la cause est entendue : le modèle et l'exemple ne communiquent pas, le cas et la théorie sont sans relation. À la limite on pourrait, sans dommage pour la construction intellectuelle — et sans doute au contraire — biffer systématiquement toutes les références au cas. Et d'ajouter : « la présentation des données est réduite à un usage symbolique » dont la fonction est d'« afficher la validité de la recherche ». Autrement dit : rassurez-vous, la construction est purement spéculative et elle se dissimule sous les pâles oripeaux de Lournand. Après la conclusion, voyons les arguments qui la justifient. D'abord, « la faiblesse des données empiriques » et il

en prend pour exemple (sur plusieurs pages) mon diagramme des prix et le problème du marché. Non pas qu'il se soit plongé dans le cartulaire (ce n'était pas de sa compétence) mais, nous confie-t-il en note, il reprend ici les résultats d'un de ses collaborateurs dont « la compétence est plus évidente que la mienne » *(sic)*. Résultat : « aucune tendance n'y (dans le prix des vignes) semble perceptible après 950 ». J'ai répondu dans la première partie de cet article en produisant les références correspondantes. J'attends les vôtres (ou celles de votre collaborateur) car, à défaut, votre intégrité intellectuelle risque fort d'être quelque peu mise à mal (ou, dans la meilleure hypothèse, un excès de confiance dans la compétence du premier venu). Pas d'ancrage, dites-vous encore, de la théorie dans le réel ? Autrement dit, les différentes corrections sémantiques *(villa, servus, mansus...)* sur quoi chacun peut voir que le livre est construit, vous les attribuez à mes qualités spéculatives ? Merci, mais l'hommage serait immérité. En fait, vous n'en soufflez mot car, sans doute, n'était-ce pas de votre compétence (ni de celle de votre collaborateur ?). Et, mal à l'aise sur ce terrain, vous passez au deuxième volet de l'argumentation, plus abstrait mais aussi plus personnel.

L'exemple local aurait deux statuts contradictoires : il serait à la fois exemplaire et exceptionnel. Contradiction qui renverrait à une contradiction de méthode. J'userais à la fois d'une démarche interprétative (observation intensive d'un cas pour construire un modèle) et d'une démarche expérimentale (élaboration d'hypothèses que l'on vérifie ensuite empiriquement). L'usage simultané des deux méthodes conduisant, par une sorte de raisonnement circulaire, à un tour de passe-passe.

Oui, Monsieur Lepetit, Lournand est à la fois exemplaire et exceptionnel. Et j'en dirais autant de tout autre échantillon local. Car je pars (et c'est sans doute ce qui nous sépare fondamentalement) d'un postulat rationaliste : celui de la cohérence profonde du tissu social. Cela signifie que dans n'importe quel village médiéval, pour peu que l'on dispose des sources suffisantes, on doit retrouver les principes de fonctionnement de la société globale ; à partir d'une « tête d'épingle », comme vous le dites si bien. Le critère du choix, l'exemplarité du cas, découlent donc en premier lieu des conditions d'accès. Quand celles-ci sont réalisées, l'observation intensive s'impose pour saisir au mieux les articulations structurelles. Le moment décisif de la recherche s'inscrit dans cette microanalyse qui ne fonctionne que dans un sens, du concret vers l'abstrait.

Ceci dit, je ne me prive pas pour autant de la méthode « expérimentale ». Des hypothèses théoriques ayant été esquissées, pourquoi me priverais-je de la possibilité de les tester, plus ou moins sommairement, là où les sources ne m'autorisent pas une observation intensive ? Cette dialectique constante entre théorisation et expérimentation, entre microanalyse et macroanalyse n'a rien de circulaire. Elle

se justifie si, et seulement si, vous admettez au départ que chaque cellule sociale de base (le village, par exemple) est à la fois exemplaire et unique. Si au contraire vous partez d'un principe de discontinuité sociale, il vous faudra étudier chaque élément en lui-même et, pour cela, choisir entre l'une et l'autre méthode. Cette alternative est votre affaire ; elle ne me concerne pas. Sans doute, votre questionnement épistémologique méritait-il une réponse plus ample mais vous la trouverez prochainement dans une autre publication qui lui est entièrement consacrée.

Après la manière, somme toute bien artificielle, je m'interrogerai sur le pourquoi de cette intervention « extérieure » et détachée. Précédemment, nous avons vu réagir le vieil *establishment* ; voici, avec B. Lepetit, l'expression du nouvel *establishment*. La réaction est d'apparence plus élégante, plus sophistiquée, mais l'irritation est égale. Au sujet de la vision de l'an mil ? Ne plaisantons pas. L'irritant est le reproche fait aux *Annales*, et explicite dans mon livre, d'avoir jeté par dessus bord l'histoire sociale, de s'être éloigné, par une lente dérive, de la grande tradition rationaliste de Marc Bloch à Fernand Braudel et Georges Duby. Ce reproche fait mal. Il est difficile de répondre sur le fond. Pas un mot sous la plume de B. Lepetit sur l'usage du concept de système social ; n'est-ce pas significatif dans une intervention de caractère épistémologique ? A-t-on du mal à accepter le principe de cohérence sociale sur quoi se fonde ce concept ? Ouvrir le débat sur ces questions comporte trop de risques pour que l'on ne veille pas soigneusement au grain. B. Lepetit remplit sa fonction en essayant de se placer en amont, pour mieux y couper court. J'ose espérer que ce type de parade sera couronné d'échec.

N.B. Que Madame Zadora-Rio veuille bien m'excuser de pas avoir trouvé place dans ce texte à une réponse à ces observations, mais ni le ton de son intervention, ni son contenu, ne m'ont incité à lui accorder un caractère prioritaire.

Médiévales 21, automne 1991, pp. 109-112

POSTFACE

Comme il est d'usage et plus encore,
la rédaction laisse aux auteurs
l'entière responsabilité de leurs propos.

Il nous vient à l'esprit le mot d'Armando Sapori, cité ici de mémoire donc approximativement : si quelque ingénu pense que la culture rend aisées les relations humaines, qu'il assiste, pour prendre la mesure de son illusion, à une réunion universitaire !

Avons-nous été ingénus en imaginant qu'un débat équilibré pourrait sortir d'un livre provocateur ?

Les critiques sont dures ; les louanges sont suivant les cas mesurées ou chaleureuses.

La réponse, annoncée « sur le terrain des idées, à l'exclusion de toute attaque personnelle », salue les laudateurs, envers les autres manie l'invective ; elle dénature les propos de ceux qui ont opposé des critiques, tronque les citations de leur texte au point d'en déformer le sens [1], renvoie à une lecture tendancieuse de leurs autres travaux. Nous avons hésité à la publier, mais nous avions promis droit de réponse.

Au dernier moment, nous avons cependant dû changer la forme de cette réponse, puisque Guy Bois devait pour conclure dialoguer avec un interviewer, lequel s'est *in extremis* récusé. Attention champ miné !

Le lecteur jugera.

Les auteurs voudront peut-être répondre. *Médiévales* ne saurait évidemment devenir le lieu d'une polémique prolongée sur « la mutation de l'an mil » mais, compte tenu du caractère exceptionnel des provocations, la revue donnera un ultime « droit de réponse » aux auteurs qui souhaiteraient préciser leur position... dans le calme, la sérénité, la brièveté. D'ores et déjà nous remercions tous ceux qui ont accepté de participer ici au débat.

Nous ne regrettons pas l'expérience :

— Il est réaliste et juste de considérer que l'écriture de l'histoire n'est pas indépendante des formes variées d'establishment universitaire, ni des équilibres instables entre les exigences de la science, les soucis de la diffusion et les nécessités économiques des éditeurs.

1. Exemple : Monique Bourin dans son introduction parlait des « grands », éclaboussés par les petits enfants qui jettent les pavés dans la mare ; Guy Bois reprend l'expression en traduisant par « grands » et « petits » de l'Histoire.

— Mais le débat scientifique existe, au delà des querelles de personnes et des intérêts de carrière et de prestige. Et nous considérons que, dans ce numéro, la critique du livre de Guy Bois a fait aborder à plusieurs thèmes majeurs de l'histoire médiévale et de la méthode historique. Elle nous permet de mesurer l'avancée récente des connaissances sur le Xe siècle, d'évaluer certaines hypothèses sur ce qu'on appelle « le Haut Moyen âge », de suggérer des lignes d'approfondissement.

Suggestions. Réalité, modes et temps de la croissance

1) Il est temps maintenant d'établir des comparaisons sémantiques entre régions et entre types de source sur certains mots.

Mansus, déjà depuis longtemps objet de réinterprétation, n'a pas eu dans ce débat la place qu'il faudrait sans doute lui faire.

Villa : on reconnaît depuis plus de quinze ans, au moins pour la partie méridionale de l'Europe, que ce terme peut avoir, à côté du sens domanial classique, un sens territorial, et même se limiter à ce seul sens[2]. L'ambiguïté, déjà évidente au IXe siècle, se complique encore d'une évolution tardive, dans le sens d'habitat.

Il faudra repérer la fréquence régionale des différents sens. A. Verhulst appelle à en confronter l'usage entre pays germaniques et pays méditerranéens. Les questions sont les suivantes : qui exerce l'autorité sur la *villa* (en tant qu'espace), dans quelle confusion entre autorité publique et puissance privée — avant même la généralisation de la seigneurie banale ? Quelle est la place de l'alleu dans la *villa* ? la frontière entre alleutiers et tenanciers ?

Ajoutons qu'il faudrait codifier les termes français (domaine, grande propriété, etc.) dont on use pour traduire *villa*, afin de réduire les incompréhensions et d'arrêter la petite guerre des contresens.

Servus : Guy Bois, dans sa réponse, pose une bonne question : trouve-t-on au Xe siècle un *servus* qui vende une terre ? Autre question, *servus* est-il utilisé comme *mancipia* dans l'énumération des éléments de ventes ? Une fois défini le sens dans une région donnée, il faut compter et apprécier pour chaque génération le poids de l'esclavage et du servage dans le système économique et social de cette région et comparer aux autres régions.

Cette enquête est indispensable pour répondre à la question centrale de la dynamique de la croissance. Croissance carolingienne, par la substitution du régime domanial à l'esclavage ; ou croissance plus tardive avec disparition de l'alleu, au temps de la seigneurie ; ou encore croissance par la libération paysanne ?

2. Depuis notamment les travaux de Pierre Bonnassie sur la Catalogne et d'Elisabeth Magnou-Nortier sur le Languedoc, personne n'a remis en cause l'existence de ces deux sens.

2) Le débat sur la « réalité de la croissance du Haut Moyen âge » n'est pas « dépassé ». Le volume du colloque de Flaran montrait bien qu'entre les historiens la perception des rythmes de la croissance est différente, comme est différente l'analyse des moyens de cette croissance, l'une et l'autre renvoyant à des schémas explicatifs peut-être incompatibles.

À ce débat, le numéro de *Médiévales* ajoute des éléments. D'abord méthodologiques. Pour ces hautes périodes, s'il est indispensable de tenter la quantification de la croissance démographique d'après les résultats de l'anthropologie funéraire ou le décompte prosopographique, il est tout aussi indispensable d'évaluer, pour chaque opération, sa validité et la marge d'incertitude. De même pour l'évaluation de l'espace mis en culture ; de même aussi pour l'établissement de courbes des prix de la terre, puisque ces prix étaient établis suivant des mécanismes complexes où l'économique n'est pas toujours déterminant.

Surtout la discussion, nourrie par l'apport des disciplines voisines, conduit à réviser le concept de croissance appliqué à la période du Haut Moyen Age. Un exemple : les défrichements expriment-ils la liberté paysanne ou une pression aristocratique et la mainmise seigneuriale sur les espaces incultes ? Toutes les formes du phénomène doivent être discutées si l'on veut comprendre sa logique.

3) La mutation de l'an mil est reconnue, même si A. Verhulst et C. Wickham soulignent que la dynamique de croissance est antérieure à l'an mil. Les partisans de la continuité réajustée n'affrontent pas directement les tenants de la révolution ; et les tenants de la continuité tout-court, sans doute minoritaires dans la profession, le sont certainement dans ce numéro, à cause peut-être de nos choix mais aussi des refus et défections.

Retenons cependant pour les débats futurs, la suggestion de Chris Wickham : l'économique et le politique ne marchent pas toujours du même pas.

Réflexions. L'envol de la pensée et le labour du document

Il y aurait en Histoire les constructeurs de modèles dans les hauteurs lumineuses et en bas les empiristes gris. Mais c'est à regarder de trop haut que s'effacent les couleurs ; et la pensée se met en branle dès la lecture du premier document. Le problème est de distance et d'échelle plus que de hiérarchie.

Le travail de l'historien, médiéviste en particulier, balance de toutes façons entre l'observation du détail et l'organisation de la connaissance, dans un sens et/ou dans l'autre, et par l'interposition

d'hypothèses et/ou de systèmes. S'il faut distinguer entre les historiens systémiques et empiriques — comme entre le peintre impressionniste qui décomposait la vision et le cubiste qui la construisait — saluant l'audace du systémique, reconnaissons à l'empiriste la couleur.

LA RÉDACTION

Médiévales 21, automne 1991, pp. 113-114

REPÈRES BIBLIOGRAPHIQUES

Il nous a paru utile de rappeler les références bibliographiques de quelques-uns des ouvrages parus récemment à propos des thèmes auxquels est consacré ce numéro de *Médiévales*. Certains auteurs leur font plus ou moins explicitement référence. C'est seulement parce qu'ils constituent désormais des « classiques » que n'ont pas été ajoutés à cette liste le « Guerriers et paysans » de Georges Duby ou le recueil de travaux de Charles Parain « Outils, ethnies et développement historique ».

Monique BOURIN

ASTMA H. éd., *La Neustrie. Les pays au Nord de la Loire de 650 à 850*, Beihefte der Francia, 16/1 et 2, Sigmaringen, 1989.

BARRAL Y ALTET X., sous la direction de, *Le paysage monumental de la France autour de l'an mil*, Paris, 1987.

BONNASSIE P. : « Survie et extinction du régime esclavagiste dans l'Occident du Haut Moyen Age (IVe-XIe siècle) », *Cahiers de Civilisation Médiévale*, 1985, pp. 307-343.

Croissance agricole du Haut Moyen Age (La). Chronologie, modalités, géographie, Flaran 10, Auch, 1990.

DEVROEY J.P., « Réflexions sur l'économie des premiers temps carolingiens (768-877) », *Francia*, 13, 1986, pp. 475-488.

DROSTE C.D., *Das Polyptichon von Montierender. Kritische Edition und Analyse*, Trèves, 1988, *Trierer Historische Forschungen*, 14.

FOSSIER R., « Les tendances de l'économie carolingienne : stagnation ou croissance », *Nascita dell'Europa ed Europa carolingia : una equazione da verificare* ?, *S.S.C.I.S.A.M.*, Spolète, 1981, pp. 261-290.

France de l'an mil (La), sous la direction de R. DELORT, Paris 1990.

FUMAGALLI V., « Strutture materiali e funzioni dell'azienda curtense. Italia del Nord : VIII-XII », *Archeologia medievale*, 1980, VII.

GEARY P., *Aristocracy in Provence : the Rhône Basin at the dawn of the carolingian Age*, Philadelphie, University of Pennsylvania Press, 1986.

JANSSEN W. et LOHRMANN D., éds, *Villa, curtis, grangia. Landwirtschaft zwischen Loire und Rhein von der Römerzeit zum Hochmittelalter*, Munich, 1983, *Beihefte der Francia*, 11.

KUCHENBUCH L., « Probleme der Rentenentwicklung in den klösterlichen Grundherrschaften des frühen Mittelalters » in

W. Lourdeaux-D. Verhulst (éds), *Benedictine culture 750-1050*, Louvain, 1983, pp. 132-172.

LARREA J.J., « Moines et paysans : à l'origine de la croissance agraire en Haut-Aragon (IXe-Xe siècles) », *Cahiers de Civilisation médiévale*, 1990, 3, pp. 219-239.

LAURANSON-ROSAZ C., *L'Auvergne et ses marges du VIIIe au XIe siècle : la fin du monde antique ?*, Le Puy en Velay, 1987.

MAGNOU-NORTIER E., « La terre, la rente et le pouvoir dans les pays du Languedoc pendant le Haut Moyen Age », *Francia*, 1981, pp. 79-117 ; 1982, pp. 21-66 ; 1984, pp. 53-118.

MORIMOTO Y., « État et perspectives des recherches sur les polyptyques carolingiens », *Annales de l'Est*, 1988, 40, pp. 99-149.

MOXO S. de, *Repoblacion y sociedad en la Espana cristiana mediéval*, Madrid, 1979.

PRINZ F., *Herrschaft und Kirche. Beiträge zur Entstehung und Wirkungsweise episkopaler und monastischer Organisationsformen*, Stuttgart, 1988.

RÖSENER W., éd., *Strukturen der Grundherrschaft im frühen Mittelalter*, Göttingen, 1989, Veröffentlichungen des Max-Planck-Instituts für Geschichte, 92.

ROSENWEIN B.H., *To be a neighbour of Saint Peter. The social meaning of Cluny's Property, 909-1049*, Ithaca-Londres, 1989.

TOUBERT P., « L'Italie rurale aux VIIIe-IXe siècles. Essai de typologie domaniale » in *Problemi dell'Occidente nel secolo VIII*, Spoleto, 1973 *(Settimane di studio del Centro italiano sull'alto medioevo)*, XX, pp. 95-132.

TOUBERT P., « Il sistema curtense : la produzione e lo scambio interno in Italia nei secoli VIII, IX e X » in *Storia d'Italia. Annali 6 : Economia naturale, Economia monetaria*, Turin, 1983, pp. 5-63 ; réimpr. in P. Toubert, *Histoire du Haut Moyen Age et de l'Italie médiévale*, Variorum Reprints, Londres, 1987.

TOUBERT P., « La part du grand domaine dans le décollage économique de l'Occident (VIIe-Xe siècles) », *La croissance agricole au Haut Moyen Age*, *op. cit.*, pp. 53-86.

VERHULST A., (éd.) *Le grand domaine aux époques mérovingienne et carolingienne*, Gand, 1985 (Centre belge d'histoire rurale).

WICKHAM C., « The Other Transition : from Ancient World to Feudalism », *Past and Present*, 103 (1984), pp. 3-36.

WICKHAM C., *The mountains and the city*, Oxford, 1987.

Médiévales 21, automne 1991, pp. 115-132

Jean-Marie MAILLEFER

RÉFLEXIONS SUR L'ARISTOCRATIE SUÉDOISE AU MOYEN AGE : L'EXEMPLE D'UN LIGNAGE NOBLE ENTRE 1250 ET 1350*

Le problème de la noblesse médiévale — ses origines, sa définition, sa composition, son évolution — reste, malgré des avancées significatives, une question irritante pour l'historien. L'objectif essentiel de cet essai sur l'aristocratie suédoise aux XIII[e] et XIV[e] siècles est de faire progresser les recherches comparatives dans ce domaine, car il reste confondant de constater que la plupart des synthèses, même récentes, consacrées au Moyen Age font une impasse parfois totale sur les royaumes scandinaves qui constituèrent pourtant à la fin du XIV[e] siècle, au temps de la reine Marguerite, le plus vaste ensemble territorial de l'Europe médiévale.

Une telle recherche est d'autant plus possible que l'aristocratie laïque est la catégorie la plus facilement accessible du Moyen Age suédois. La documentation à notre disposition comporte des milliers de chartes, actes privés et royaux, donations, testaments, transactions mobilières et immobilières[1]. Grâce à ces sources, nous sommes au premier chef renseignés sur la composition des patrimoines et les liens de parenté. À partir de la seconde moitié du XIII[e] siècle, il est permis de construire des généalogies et d'appréhender des stratégies familiales. La période retenue (1250-1350) correspond à un net accroissement quantitatif des sources ; elle marque aussi une étape cruciale dans l'histoire de la noblesse suédoise, étape sur laquelle il est utile de faire le point avant d'étudier le cas concret d'un lignage noble.

En effet, c'est avec le document connu sous le nom de Statut d'Alsnö, édicté par le roi Magnus Birgersson Ladulås (1275-1290) entre

* Nous avons délibérément limité les références bibliographiques en suédois.

1. *Diplomatarium suecanum (Svenskt diplomatarium),* Stockholm, 1829, 10 vol., couvre la période des origines à juin 1374 avec une lacune entre juillet 1368 et 1371 (cité dorénavant DS).

mai 1279 et septembre 1281 (vraisemblablement à la fin septembre 1280), que l'aristocratie suédoise apparaît pour la première fois en tant que corps constitué privilégié.

Dans ce texte[2], on constate que la première caractéristique de la noblesse est l'exemption fiscale pour les hommes du roi, des évêques et pour tous ceux qui sont sur des domaines libres de toutes charges dues au souverain. Ce privilège est motivé par la nécessité de reconnaître à ceux qui suivent et assistent le roi une plus grande dignité. Le décret d'Alsnö légitime en réalité une situation sociale acquise, la transforme en statut juridique mais il fait aussi davantage : il étend ces prérogatives à tous les hommes qui servent *medh örs,* c'est-à-dire à cheval, « quels que soient ceux qu'ils servent ».

Ce qui fait la noblesse, c'est donc l'exemption accordée en échange du coûteux service militaire à cheval. Mais il faut souligner l'importance du vocabulaire. Le mot germanique pour désigner la noblesse, *adel,* n'est pas utilisé au Moyen Age en Suède. Le terme usuel est *frälse* (vieux norrois *frelsi*) qui a la signification générale de « liberté ». Dans les codes de lois et les textes islandais et norvégiens, le *frelsingi* est l'homme libre par opposition à l'esclave, *thraell. Frelsi* caractérise à l'origine la condition de l'homme libre, le contraire de la servitude, *anauđ*. Ensuite le terme a désigné l'exemption d'impôts et de charges vis-à-vis de la Couronne et finalement les groupes laïques ou religieux qui jouissent de ces privilèges.

On peut lire parfois que le Statut d'Alsnö est l'acte officiel de naissance de la noblesse suédoise. Étaient nobles ceux qui remplissaient les critères énoncés à Alsnö. Il faut toutefois remarquer que ce document a un lien direct avec les événements contemporains en Suède : transformations de l'art de la guerre et luttes pour le pouvoir. Au cours du XIIIe siècle, s'est opéré le passage de l'ancien *ledung,* convocation saisonnière de tous les hommes libres[3] (institution militaire devenue inadaptée), à une armée de chevaliers, convocables à tout moment.

L'expression *riddari* qui sert à les désigner montre à l'évidence l'influence de l'Europe continentale, notamment par l'intermédiaire de l'Allemagne et du Danemark. Ce terme qui signifie « cavalier » a la connotation de métier (homme d'armes à cheval) et également de service. Il traduit le latin médiéval *miles*[4]. En Suède, le *riddari* est cependant avant tout l'homme au service d'un prince, et dans le Statut d'Alsnö il faut d'abord comprendre *riddari* (pl. *riddarar)* comme « l'homme du roi ». C'est d'ailleurs le sens qu'il faut en général donner à *miles* dans les plus anciennes chartes suédoises rédigées en latin.

2. DS 1, p. 650-654, n° 799 (la datation est erronée).

3. Régis BOYER, « La notion de leidangr et son évolution », *Inter-nord* n° 12, décembre 1972, pp. 271-281.

4. Exemple dans *Elucidarius in old Norse translation,* éd. Evelyn Scherabon FIRCHOW et Kaaren GRIMSTAD, Reykjavík (Stofnun Árna Magnússonar), 1989, p. 108.

Ce vocabulaire nouveau correspond-t-il à un statut nouveau ? Rien n'est moins sûr car les mots *riddari/miles* ne se sont imposés que lentement. Dans les diplômes, on continue à utiliser le terme *dominus* (vieux suédois *haerra).* Le titre sert à désigner les membres de la haute aristocratie tandis que *riddari* n'implique pas forcément une situation sociale noble, mais des qualités chevaleresques. Dans une saga de chevaliers on rencontre cette formule caractéristique : *thessi karl var bóndi at nafnbot en riddari at tign,* « cet homme était un paysan libre en titre mais chevalier en valeur[5] ».

L'existence d'une suite guerrière accompagnant le roi est aussi une réalité ancienne dans le Nord, attestée depuis l'époque viking : la *hirđ* ou les *house-carles* des rois norvégiens et danois. Le Statut d'Alsnö n'a donc pas créé une aristocratie militaire en Suède, sans doute faut-il plutôt y voir l'institutionnalisation d'une aristocratie de service. Cependant les *domini,* c'est-à-dire les grands propriétaires fonciers, eurent les premiers la capacité d'assurer le service militaire à cheval pour le roi. Ainsi la nouvelle définition de la noblesse s'appliquait à eux en premier lieu.

Leur prestige reposait non seulement sur la richesse mais aussi sur la naissance, d'autant plus que cette aristocratie de sang est, en Suède, caractérisée par les liens familiaux étroits qui, de longue date, la rattachent aux dynasties régnantes. Le Statut d'Alsnö aboutissait donc à la reconnaissance d'une prépondérance acquise : les Grands du Royaume, liés par le sang à la famille royale, seuls capables d'assumer les charges nouvelles imposées par l'évolution militaire, recevaient des exemptions fiscales ; ce privilège, que l'Église se voyait confirmer parallèlement, les plaçait définitivement au-dessus des autres hommes.

Toutefois, en même temps, d'autres se voyaient ouvrir la possibilité d'intégrer la noblesse ancienne en échange de liens spécifiques de service vis-à-vis du souverain, à un moment où le roi Magnus Ladulås se trouvait dans une situation difficile, confronté à une révolte aristocratique (1278-1280) et à l'hostilité de son frère Waldemar. Le roi éprouvait le besoin non seulement de consolider les anciennes solidarités, mais aussi de s'attacher de nouveaux fidèles. Plusieurs éléments viennent corroborer cette analyse. D'une part, on peut constater l'installation d'une première vague de lignages nobles venus d'Allemagne du nord (Holstein, Mecklembourg, Poméranie). Le cas est particulièrement net dans la province du Småland, une marche méridionale face au Danemark[6]. D'autre part, un des traits caractéristiques de l'aristocratie suédoise — et le fait est d'autant plus surprenant quand on pense à l'étendue du pays — est qu'un nombre important de familles avait des possessions dans plusieurs provinces du Royaume.

5. Cité in Johan FRITZNER, *Ordbog over det gamle norske sprog,* art. *riddari,* Kristiania (Oslo), 1886 (2e éd.).

6. Lars Olof LARSSON, *Småländsk medeltid,* Stockholm, 1986, p. 123.

L'existence de tels complexes, dont les divers éléments étaient parfois distants de centaines de kilomètres, a peut-être sa principale explication dans le fait que ces lignages ont reçu des terres en échange d'un service territorial de garde ou de défense. Le roi y trouvait en outre l'avantage de disperser les centres d'intérêts de l'aristocratie et d'éviter la formation de principautés territoriales.

À l'époque où fut rédigé le Statut d'Alsnö, les liens d'homme à homme n'étaient pas une nouveauté en Suède. Le texte mentionne explicitement qu'ils existaient vis-à-vis du roi, mais aussi du frère du roi et des dignitaires de l'Église. Le document souligne également la présence d'autres liens de dépendance. L'expression « quels que soient ceux qu'ils servent » atteste que d'autres disposaient de suites de guerriers. Dans les sources, on rencontre en effet des termes à connotation de service et de dépendance : *armiger* (suédois *väpnare), puer* (suédois *sven)* et *famulus* (ce dernier mot toujours bien distinct de *servus).*

La loi provinciale de l'Östergötland, dont la rédaction est contemporaine du Statut d'Alsnö, stipule que l'amende d'honneur *(thukkabot)* pour le meurtre d'un homme du roi est de 40 marks, de 9 marks pour un homme du comte ou de l'évêque et de 6 marks pour l'homme d'un seigneur entretenant à ses frais palefrenier *(stallare),* cuisinier *(stekare)* et 40 rameurs[7]. Le même document nous apprend que le montant de cette amende avait été augmenté de 12 à 40 marks à l'époque du régent Birger Jarl (1250-1266). Ceci souligne l'aggravation des différences sociales durant la seconde moitié du XIII[e] siècle au profit de ceux qui se mettaient au service du roi. La somme de 40 marks correspond d'ailleurs à l'amende payée en Norvège pour le meurtre d'un *hirðmaðr*, membre de la suite armée du souverain. Tous les hommes au service de la Royauté virent ainsi leur sort assimilé à celui des proches compagnons du roi.

On peut donc dégager quelques grands traits sinon originaux tout au moins spécifiques de la noblesse suédoise à la fin du XIII[e] siècle. En premier lieu, la situation privilégiée de l'ancienne aristocratie de sang est devenue permanente, institutionnelle entre 1250 et 1280. Cependant, comme ailleurs, il n'y a pas de définition théorique de la noblesse. Celle-ci repose sur un faisceau d'éléments variés : le lignage, le service militaire à cheval, les exemptions fiscales. Ce qui compte c'est l'hérédité, la richesse, les offices. Sa puissance dépend de son prestige, du patrimoine, de la capacité guerrière. Comme dans d'autres régions, notamment germaniques, on peut distinguer deux strates : d'un côté, les grandes familles de la haute aristocratie possédant de vastes domaines répartis dans tout le Royaume, jouant un rôle politique de premier plan, rattachées par le sang et les alliances matrimoniales à la dynastie royale ; de l'autre, une petite noblesse dont

7. *Svenska landskapslagar*, éd. Åke HOLMBACK et Elias WESSÉN, *Första serien : Ostgötalagen och Upplandslagen*, Stockholm, 1979, pp. 62-63 et note 60, p. 71.

l'implantation et la vocation demeurent avant tout locales et subalternes. Enfin l'aristocratie reste directement soumise au pouvoir central car elle est très largement à son service. Ses pouvoirs administratifs et judiciaires, certaines de ses terres, ne sont acquis que par délégation.

La connaissance détaillée des lignages aristocratiques est une condition essentielle pour la compréhension du fait nobiliaire. À titre d'illustration nous prendrons l'exemple d'une famille dont l'apparition dans les sources est quasiment contemporaine du Statut d'Alsnö. Rörik Birgersson, cité pour la première fois en 1276, est le représentant d'une famille (blason tiercé en bande) que l'on peut ranger parmi la haute aristocratie suédoise puisqu'elle est proche des plus importants lignages du Royaume et que certains de ses membres ont fait partie du Conseil du Roi. Apparue dans la seconde moitié du XIII[e] siècle, cette famille s'éteint une centaine d'années plus tard. Dans notre étude nous laisserons de côté les aspects politiques de ses activités qui ont été examinés par ailleurs[8] pour nous concentrer sur les relations familiales et la connaissance du patrimoine foncier.

Le 21 septembre 1276, Rörik Birgersson (= fils de Birger) sort de l'ombre : il est témoin d'un acte du roi Magnus Ladulås destiné aux moniales de Skokloster dans l'Uppland. D'emblée on peut le considérer comme un individu de haut rang car non seulement il apparaît dans l'entourage royal mais il est qualifié de *dominus* et cité parmi les *majores regni*[9]. L'analyse des titulatures données à Rörik dans l'ensemble des chartes où il est nommé montre la prédominance du titre *dominus,* soit simple (1276, 1291, 1310, 1313, 1320), soit sous la forme *discretus dominus* (1293) ou *honorabilis vir dominus* (1299) ; il est considéré à trois reprises comme *nobilis vir* (1289, 1315, 1318) ou classé au sein d'*aliorum nobilium* (1306, 1310). Deux fois seulement il est appelé *miles* (1312, 1318) dans des actes émanant de la Chancellerie royale.

Après 1276, Rörik disparaît des sources pendant treize années. Paradoxalement cette longue éclipse est sans doute significative de l'importance du personnage. En effet on retrouve sa trace en décembre 1289 dans un document où le pape Nicolas IV accorde une dispense pour le mariage de Rörik et de Helga Anundadotter, malgré leur parenté au 4[e] degré, en application des décisions du concile de Latran IV (1215) sur les empêchements au mariage entre consanguins.

Ce texte est intéressant à plusieurs titres. D'une part, il jette un éclairage particulier sur l'aristocratie suédoise. Une des raisons avan-

8. Ceux-ci sont développés dans Jerker Rosén, *Striden mellan Birger Magnusson och hans bröder. Studier i nordisk politisk historia 1302-1319,* Lund, 1939, et Bjarne Beckman, *Matts Kettilmundsson och hans tid,* I-II *(Kungl. Vitterhetshistorie och antikvitets akademiens handlingar* 84-85), Stockholm, 1953-1954.

9. DS 1, pp. 512-513, n° 618.

cées pour motiver la demande du couple est la rareté des partis nobles qui s'offrent à Helga[10] : « dans le Royaume de Suède, il est difficile de trouver facilement quelqu'un qui soit à la fois digne de cette union, étant donnée la condition noble de cette femme, et qui ne soit pas proche d'elle par quelque degré de parenté ou par alliance ou par le sang ». Un tel argument illustre la conscience aiguë de caste au sein de l'aristocratie et amène à s'interroger sur son étroitesse numérique en Suède, car cette dispense n'en constitue pas le seul exemple. En 1284, le pape Martin IV avait autorisé le mariage d'une nièce du roi de Suède avec un parent au 4e degré, Holmger Ulfsson[11]. Au terme de la période retenue pour notre enquête, en 1347, Elof Elofsson reçoit l'autorisation d'épouser Girda Erlingsdotter car « *sine scandalo sui generis non possit contrahere in toto ipso Regno secundum natales suos nisi cum hiis que sunt in propinquiori gradu consanguinitatis astricti* »[12].

Il est d'autre part remarquable de constater l'intervention personnelle du roi Magnus Ladulås auprès des autorités religieuses pour permettre le mariage de Helga même s'il s'agit d'une parente *(eiusdem Regis consanguinea)*. La préoccupation royale s'explique parce que cette union a visiblement eu pour objectif de mettre un terme à un climat de vengeance et de sceller une réconciliation à la suite de la participation de Rörik au soulèvement de 1278-1280 contre le roi, comme le montrent les termes du document : « *idem Roricus quibusdam capitalibus inimicis dicti Regis adheret (...), gravia... scandala et guerrarum pericula suscitari (...), speretur quod per coniunctionem Rorici et Helghe predictorum fomes odii et rancoris huiusmodi extinguetur et pax et tranquillitas proveniet ipsi Regno.* »

Ainsi Rörik Birgersson a disparu des sources, sans doute parti en exil, parce qu'il s'était rangé dans le camp des révoltés, appelés *Folkungar* dans les textes contemporains (annales suédoises et danoises, *Hákonar saga Hákonarsónar, Erikskrönika*). Aujourd'hui, l'expression *Folkungar* est malheureusement ambiguë car elle sert depuis le XVIe siècle à qualifier la famille du régent Birger Jarl. Or les sources médiévales font de celui-ci et de son fils Magnus Ladulås des ennemis acharnés des « vrais » *Folkungar* : au XIIIe siècle, le terme désignait en effet un clan aristocratique regroupant partisans et descendants du duc Folke mort en 1210[13]. Rörik Birgersson appartenait probablement à la parentèle de Folke.

Bien que nous ne disposions d'aucune preuve absolue, trois éléments corroborent cette hypothèse. Une longue série de prénoms communs aux deux familles permet de postuler l'existence d'un lien entre

10. DS 2, pp. 87-88, n° 1009.
11. DS 1, pp. 641-642, n° 784.
12. DS 5, p. 708, n° 4226.
13. Sten CARLSSON, « Folkungarna, en släktkonfederation », *Personhistorisk tidskrift,* 1953, pp. 73-103.

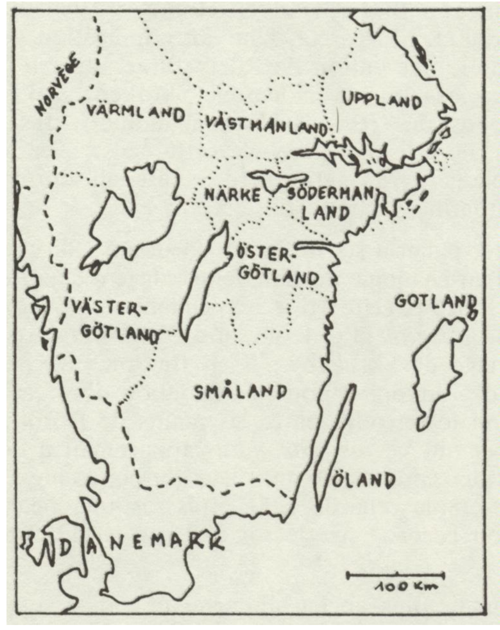
les deux lignages : Birger, Folke, Holmger, Benedicta/Benedictus (= Bengt), Brigitta, Margareta. Une autre indication de parenté nous est fournie par l'intervention de Rörik Birgersson en 1313 dans une querelle qui opposa les paroissiens de Skrukeby et l'évêque de Linköping à propos des revenus d'un chanoine[14]. Il en ressort que Rörik partage alors le patronage de cette église avec des descendantes du duc Folke, Ingrid et Ingegerd Svantepolksdotter ainsi qu'avec leur sœur Catherine, abbesse de Vreta.

D'où Rörik tenait-il ses droits sur l'église de Skrukeby ? En 1300, le testament d'un chanoine de Linköping suggère déjà l'existence d'une relation entre Rörik et cette église. Cependant en 1275 c'était un parent de Birger Jarl, le *legifer* d'Östergötland Bengt Magnusson, qui possédait le patronage de Skrukeby : il en fit don, avec un domaine, à la cathédrale de Linköping pour la fondation d'un canonicat[15]. Pour expliquer qu'on le retrouve entre les mains de Rörik en 1300/1313, il faut supposer que ce *jus patronatus* appartenait à l'origine au duc Folke et à ses descendants, et qu'il leur fut confisqué à la suite d'une révolte, par exemple celle de 1251, puis restitué, peut-être à l'occasion du pardon accordé par le roi à Rörik en 1289 au moment de son mariage.

Un document plus ancien apporte un indice supplémentaire de cette parenté. Le 11 juin 1250, la reine Catherine Sunesdotter, petite-fille du duc Folke et tante des sœurs Svantepolksdotter citées précédemment, range parmi les bénéficiaires de son testament les fils d'un certain Rörik[16] : ils reçoivent le domaine de Strand qui, au siècle suivant, sera le manoir principal d'un parent de Rörik Birgersson, Holmger Jonsson de Strand. Il s'agit donc de l'ancêtre de notre lignage : celui-ci était un personnage important de l'entourage de la reine. Il porte le titre de *dominus*, il est nommé en tête des parents de Catherine. Les historiens suédois ont avancé qu'il aurait épousé une des filles du duc Folke. Pour probable qu'il soit, ce lien matrimonial n'est toutefois pas suffisant pour motiver l'importance de l'individu : on voit mal en effet le duc Folke, dont la mère était fille de roi (Harald gilli de Norvège), donner la main de sa propre fille à un homme de peu.

On aborde ici un des problèmes majeurs que pose l'aristocratie, celui des origines. En Suède, où les documents écrits traditionnels font défaut jusqu'à la fin du XIIe siècle la question est particulièrement délicate. Il n'est cependant pas interdit d'estimer que l'aristocratie ancienne descend de ces chefs dont l'existence est attestée par l'archéologie au moins depuis l'époque viking. Les inscriptions runiques peu-

14. DS 3, pp. 103-104, n° 1891 (cf. nos 1912, 1915, 1917, 1923).
15. DS 1, p. 494, n° 592.
16. DS 1, pp. 345-346, n° 377.



Carte 1. *Provinces du royaume de Suède*

vent aussi fournir un jalon, car elles témoignent de la présence de riches propriétaires et contribuent à les enraciner dans un terroir[17].

Dans le cas précis, on peut constater que l'emploi de l'anthroponyme Rörik est rare dans les textes runiques suédois. Le vieux norrois *Hroðríkr (HrukikR* en runes), qui signifie « puissant par le renom » (c'est le nom du fameux prince varègue Rurik), n'est attesté que quatre fois parmi les quelque 1 750 pierres runiques suédoises[18]. Un seul exemple est connu pour l'Uppland (U 413 église de Norrsunda), un autre pour l'Östergötland (Ög 153 église de Styrstad) et deux dans le Södermanland (Sö 47 Vålsta, paroisse Nykyrka, et Sö 159 Österberga, paroisse Runtuna). Il est d'autant plus remarquable que les trois dernières soient groupées, à proximité des villes de Nyköping et Söderköping, de part et d'autre de la grande baie de Bråviken ; la distance maximale qui sépare ces inscriptions est d'une cinquantaine de kilomètres seulement (cf. carte 3).

Deux siècles plus tard, le Södermanland apparaît comme la province de prédilection des descendants de Rörik. Dans cette province,

17. Birgit SAWYER, *Property and inheritance in Viking Scandinavia. The runic evidence,* Alingsås, 1988.

18. Publ. dans la collection *Sveriges runinskrifter* (SR), éd. Kungl. Vitterhetshistorie och antikvitet sakademien, Stockholm, 1911 ; pour les découvertes postérieures consulter la revue d'archéologie *Fornvännen*.

notre attention est attirée également par la pierre de Ramsundberget, près d'Eskilstuna, où l'on peut lire : « Sigrid, la mère d'Alrik, la fille d'Orm, fit construire ce pont pour l'âme de son mari Holmger, le père de Sigröd. » On sait que le fonctionnement de l'onomastique germanique repose sur la transmission héréditaire des prénoms et sur le jeu des préfixes et des suffixes qui les composent. Une des combinaisons possibles à partir des noms Al*rik* et Sig*röd* est Rö(d)rik, tandis que Holmger appartient au stock anthroponymique de la famille étudiée : or cette inscription est située dans la paroisse de Sundby où les descendants de Rörik auront des terres. L'attention est donc focalisée par l'onomastique ancienne sur des zones où ce lignage eut des intérêts aux XIIIe et XIVe siècles. Cette constatation est corroborée par l'analyse du cercle des relations de parenté et par l'étude du patrimoine.

Grâce à son mariage, Rörik Birgersson avait contracté une alliance non seulement avec la dynastie régnante mais encore avec une puissante famille de Suède centrale (Västmanland, Södermanland). Il est possible que les deux lignages aient possédé des liens de longue date. Lorsqu'en 1276, Rörik apparaît pour la première fois, il souscrit une charte aux côtés d'Anund Haraldsson, son futur beau-père. Dans le testament (non daté) de la sœur d'Anund, celle-ci laisse un legs à un certain Birger : il n'est pas exclu d'y voir le père de Rörik Birgersson car il s'agit d'un domaine proche d'une propriété vendue par Birger, le fils de Rörik, en 1325 [19].

Anund Haraldsson fut une personnalité importante du Royaume : conseiller du roi, *legifer* de la province du Södermanland, il avait épousé une parente du régent Birger Jarl. La lecture de son testament montre qu'il fut de ceux auxquels s'appliquaient à l'époque les dispositions du Statut d'Alsnö dont il fut d'ailleurs un des témoins. Il disposait de plusieurs *famuli,* sans doute des *milites* puisqu'il leur lègue terres ou chevaux *ob servicium.* Il est lui-même un guerrier à cheval comme l'atteste la mention, dans son testament, « *dextrarium meum cum totali armatura* » ; il laisse en outre son épée à son neveu. En s'intégrant à cette famille, Rörik devenait aussi parent par alliance d'un autre lignage important, Hama, dont un membre avait épousé une des sœurs d'Anund (cf. tableau généalogique).

Rörik Birgersson fait également partie du milieu au sein duquel furent rassemblés les miracles attribués à saint Éric. On a pu montrer par ailleurs la percée contemporaine du culte de saint Éric, un saint dynastique mis en avant à l'époque du roi Birger Magnusson par les grandes familles qui le soutenaient [20]. Au début du XIVe siè-

19. DS 2, p. 660, n° 1722 ; DS 3, p. 663, n° 2492.

20. Jean-Marie MAILLEFER, « Saint Éric de Suède : une mythologie politique et dynastique, étude critique d'une hagiographie royale », *RAZO, Cahiers du Centre d'Études médiévales de Nice,* n° 8, 1988, pp. 87-101.

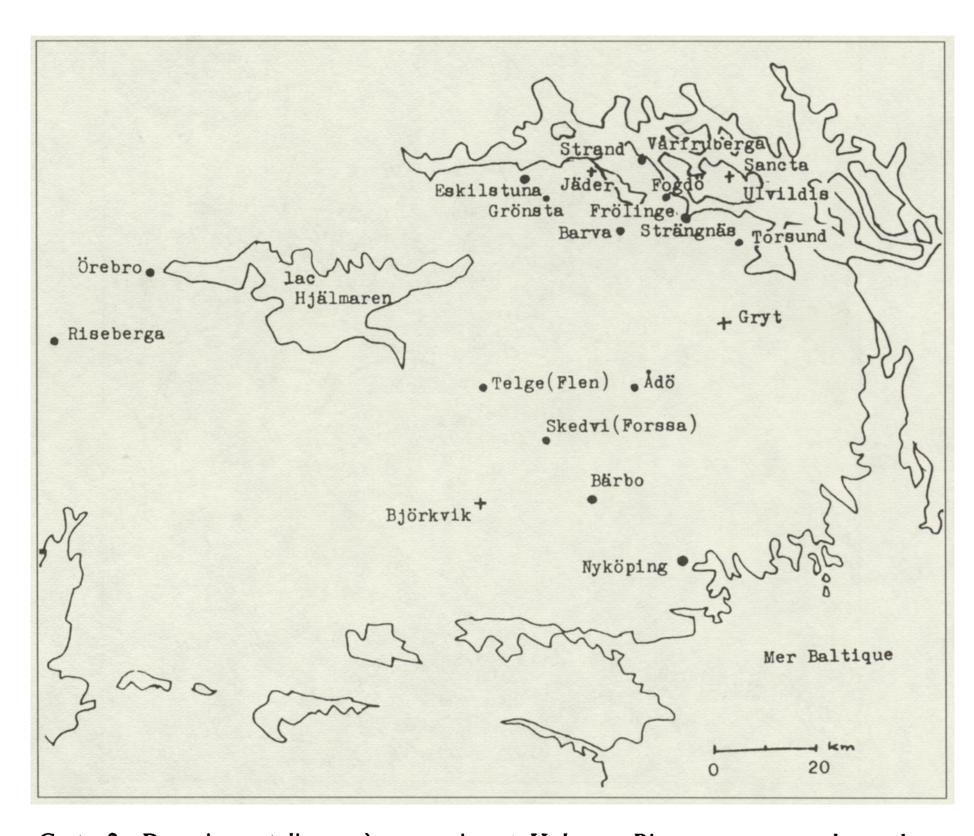
cle, un recueil de miracles a été compilé pour l'essentiel par un prieur dominicain de Sigtuna, Israël Erlendsson (famille Finsta), qui occupa le siège épiscopal de Västerås (1311-1328) où l'un des fils de Rörik, Folke, sera chanoine entre 1322 et 1329. Rörik apparaît lui-même dans les *Miracles de saint Éric* : sa femme Helga, « *uxor Domini Rorici Byrgirsson cum bis... conceptum abortisset* », a pu miraculeusement donner naissance à une fille[21]. Il est encore plus frappant de constater que Rörik est un proche de la plupart des lignages nobles cités dans ces miracles.

Ainsi le miracle n° 17, daté de 1305, raconte comment une fille de Ragnborg revint à la vie grâce à l'intervention de saint Éric : en 1299 Rörik avait assisté au mariage de Ragnborg avec Folke Jonsson de Fånö[22] et en 1328 Ragnborg appelle *gener* un fils de Rörik, Anund Röriksson[23]. Le miracle n° 28 daté de 1294, concerne Léonard Ödesson (fam. Örnfot) et sa femme Margareta : en 1312, Rörik agit expressément en tant que représentant de ce dernier, « *pro Domino Leonardo bone memorie subrogatus* »[24]. Le miracle n° 52, daté de 1310, intéresse Kristina, fille de Harald Älg qui a épousé en secondes noces une fille de Rörik, Margareta Röriksdotter. Le compilateur des miracles, Israël Erlendsson, est présenté comme le *consobrinus* de cette Kristina : ainsi, par le jeu des alliances, Rörik se trouve-t-il en affinité avec la famille de Finsta, celle de sainte Brigitte.

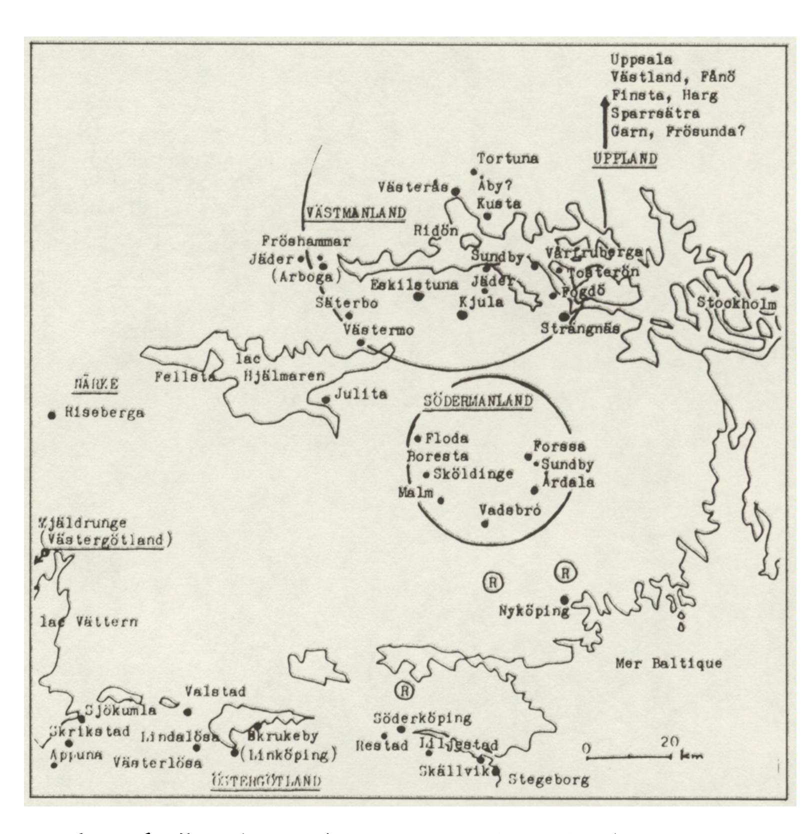
D'autres éléments permettent d'élargir encore le cercle des ramifications familiales. Le 23 février 1293, Rörik souscrit une charte qui règle un partage successoral entre deux parentes, Ingeborg et Margareta, la mère et la tante de sa femme. Il intervient pour représenter les intérêts des héritiers puisqu'il est présent aux côtés de son beau-frère Lars et du gendre de celui-ci, Algot Johansson (fam. Hjorthorn). Au travers de son beau-frère, Rörik était parent d'un des lignages les plus anciens de Suède, les Boberg, dont l'essentiel des domaines se trouvait dans les régions méridionales et occidentales du Royaume (Östergötland et Västergötland).

L'étude des stratégies matrimoniales développées pour ses enfants montre l'approfondissement de ces liens au sein de la haute aristocratie du pays. Après avoir épousé un membre d'une grande famille de l'Uppland, Harald Älg, Margareta Röriksdotter contracta une union avec Tord Petersson Bonde : l'un de ses descendants montera au XVe siècle sur le trône de Suède. De son côté, Birger Röriksson a épousé Ramfrid, fille du *legifer* de Västergötland Bengt Hafridsson, un lignage probablement apparenté à la famille royale. L'autre fils de Rörik resté à l'état laïque, Anund, s'est marié à deux reprises ;

21. « Miracula S. Ericis » (n° 27) in *Scriptores rerum suecicarum* (SRS) éd. FANT, Uppsala, 1818-1876, tome II, pp. 296-298.
22. DS 2, pp. 283-284, n° 1267.
23. DS 4, p. 43, n° 2649.
24. DS 3, p. 47, n° 1836.



Carte 2. *Domaines et lieux où apparaissent Holmger Birgersson et ses descendants*



Carte 3. *Domaines et lieux où apparaissent Rörik Birgersson et ses descendants*

ce fut à chaque fois l'occasion de renforcer des intérêts anciens. Autour de 1325, il a épousé une fille (Brigitta ?) de Folke Jonsson de Fånö dont son père était un proche. Devenu veuf, il convole avec Cecilia, fille d'Ingrid (fam. Sparre de Tofta) et de Magnus Nilsson (fam. Ivar Nilsson, essentiellement centrée sur le Södermanland).

Un autre trait caractéristique de ce lignage est qu'autour de lui s'articule un des principaux groupes de donateurs au couvent cistercien de Julita (Södermanland) sur les rives du lac Hjälmaren. Ce monastère a en outre largement fonctionné comme nécropole familiale. La tradition en remonte apparemment à Anund Haraldsson. En 1291, celui-ci faisait savoir qu'il voulait être enterré à Julita auprès de ses parents, « *monasterio de Saba* (= Julita) *juxta parentes meos sepulturam eligo* »[25]. Le fait est confirmé dans le testament de sa sœur Helga : « *parentes mei ibi plurimi sunt humati* »[26].

La dévotion d'un petit-fils d'Anund, Birger Röriksson, envers Julita semble avoir été particulièrement forte : ses dispositions testamentaires, où il appelle l'abbé Henrik « *amicus meus dilectus* », montrent qu'il a fondé à Julita un autel consacré au Saint-Esprit auprès duquel il désire être inhumé aux côtés de ses parents : « *monasterio de juluttum ubi juxta parentes meos ad altare quod erigendum decreveram sepulturam meam eligo* »[27]. Bien que remariée à Karl Tukaeson (fam. Läma) qui dispensa ses générosités envers un autre cloître cistercien (Nydala), sa veuve Ramfrid émit aussi le vœu d'être enterrée à Julita[28]. Quant aux autres enfants de Rörik, on peut supposer que Margareta qui fut une bienfaitrice de Julita, fit le même choix, d'autant plus que son fils Peter Bonde prit à la fin de ses jours l'habit monastique à Julita avec sa femme[29]. Enfin Anund Röriksson, en épousant une fille de Magnus Nilsson, restait fidèle aux Cisterciens de Julita puisque Magnus Nilsson, sa femme et au moins deux de ses fils, Åbjörn et Arnvid, y élirent sépulture et y firent des donations.

La mise en évidence de cette politique religieuse privilégiant Julita permet de constater que l'autre branche de la famille, les descendants de Holmger Birgersson, eut un comportement différent. Ce n'est plus vers Julita que se porte l'essentiel des donations pieuses ou les souhaits d'inhumation, mais vers d'autres établissements ecclésiastiques du Södermanland. Ils se concentrent en particulier autour de la cathédrale de Strängnäs où Jon Holmgersson se fit enterrer et avec laquelle il existait des liens privilégiés par l'intermédiaire de deux parents *(consanguinei)*, Nils et Ingevald Magnusson (fam. Magnus Marinason), tous deux chanoines de Strängnäs. Les libéralités de cette branche allèrent aussi aux couvents proches : Fogdö, Vårfruberga et Eskilstuna ;

25. DS 2, p. 114, n° 1041.
26. DS 2, p. 660, n° 1722.
27. DS 4, pp. 104-105, n° 2715.
28. DS 5, pp. 537-539, n° 4039.
29. DS 8, p. 113, n° 6568.

Birgitta Holmgersdotter prit le voile à Riseberga, dans la province voisine de Närke mais toujours dans le diocèse de Strängnäs.

Ce n'est pas seulement sur le plan de la dévotion que se différencient les deux rameaux de ce lignage. Alors que le titre aristocratique *dominus* est porté par Rörik et ses fils, ni Holmger ni ses descendants ne sont qualifiés ainsi. Sans doute sont-ils distingués parmi les nobles (Holmer Birgersson, Bengt Holmgersson et Birger Holmgersson sont appelés *nobilis vir*) mais ils ne semblent pas avoir compté dans les rangs de la haute aristocratie, malgré les liens certains de consanguinité avec les grands lignages du Royaume, et bien qu'ils aient utilisé le même blason que Rörik Birgersson (tiercé en bande).

Autant que l'on puisse la percer, l'assise territoriale paraît elle aussi dissemblable. Le dossier est fragmentaire mais il permet, à notre avis, un sondage significatif grâce notamment à plusieurs testaments (Birger Röriksson, Ramfrid Bengtsdotter, Margareta Röriksdotter, Jon Holmgersson). Dans le cas des descendants de Holmger Birgersson, on remarque une concentration presque exclusive de leurs intérêts dans le Södermanland ; d'une façon générale leurs activités y sont circonscrites. En effet, lorsqu'il est possible de les localiser, leurs interventions concernent le diocèse de Strängnäs où ils résident, font des donations ou souscrivent des chartes, hormis Holmger Birgersson qui apparaît une fois à Helsingborg en 1310[30]. C'est entre leurs mains qu'est passé le domaine de Strand (paroisse Jäder, Södermanland), premier témoignage de l'existence du lignage en 1250 (cf. carte 2).

En revanche, Rörik et ses descendants directs ont un rayon d'action beaucoup plus large, même s'il reste axé sur le Södermanland. D'une part, ils sillonnent davantage le Royaume : Rörik Birgersson séjourne deux ou trois fois au Danemark (1310, 1312, 1318) ; on le rencontre dans l'Uppland (1276, 1299), le Västmanland (1291) et l'Östergötland (1312, 1313, 1315). Cela est dû au plus grand relief de cette branche dont certains membres appartiennent au Conseil du Roi, comme Rörik Birgersson et Anund Röriksson. Ce dernier apparaît à plusieurs reprises à Uppsala et à Stockholm. Son frère Folke Röriksson est chanoine de Västerås (Västmanland).

Leur richesse foncière est également plus étendue et plus dispersée. On perçoit cependant plusieurs concentrations domaniales. Une première série se trouve de part et d'autre du lac Mälar, à l'intérieur d'un triangle Arboga — Västerås — Strängnäs. Une grande partie provient de l'héritage d'Anund Haraldsson, car un certain nombre de ses domaines réapparaissent en rapport avec les descendants de Rörik : ainsi Anund Haraldsson avait une *curia* dans l'île de Ridön où Folke Röriksson est présent en 1316. En 1331 Anund Röriksson achète des terres dans les paroisses de Säterbo et de Västermo déjà citées dans le testament d'Anund Haraldsson.

30. *Sveriges traktater med främmande makter* (ST), Stockholm, 1877, t. I, p. 372.

Un deuxième groupe est centré sur la partie orientale du Södermanland entre Julita et Nyköping : cet ensemble est essentiellement connu grâce au testament de Birger Röriksson. Il représente probablement les contours de sa part d'héritage. Au cœur de cette région se trouvait le domaine principal de Birger : Sundby dans la paroisse de Forssa, église dont il était le patron. Nous savons que Rörik et Anund Röriksson faisaient aussi partie des grands propriétaires du Södermanland : en 1317, Rörik fut menacé d'excommunication pour avoir refusé de verser la part de la dîme qui revenait à l'évêque[31]. En 1327 Anund est cité parmi les Grands qui possédaient des terres dans cette province[32].

Une troisième zone est située dans le nord de l'Östergötland de part et d'autre de Linköping. Une partie de ces domaines provient vraisemblablement de l'héritage de Tord Bonde : l'époux de Margareta Röriksdotter avait dans cette région son manoir principal à Orbäck (paroisse Klockrike). À l'est de Linköping, sa femme avait des terres à Valstad (paroisse Klockrite) et sa fille Ingeborg à Sjökumla (paroisse Västra Stenby) ainsi qu'à Skrikstad (paroisse Varv). Cependant, certains biens relevaient du patrimoine de Rörik qui exerçait un patronage partiel sur l'église toute proche d'Östra Skrukeby. Près de Linköping, Anund Röriksson possédait un domaine à Linkalösa (paroisse Västerlösa) tandis que son frère Birger fit don de Vrigstad, non identifié mais situé *in osgocia*. Plus caractéristique encore est la série de domaines sis autour de Söderköping. Birger Röriksson y était propriétaire à Restad et sa nièce Ingeborg y avait une *curia* à Liljestad (paroisse Skönberga) ; la mère de celle-ci, Margareta Röriksdotter, émit en 1330 une charte depuis la paroisse voisine, Skällvik, où avait séjourné Rörik en 1312 de passage à la forteresse royale de Stegeborg. Autant de faits que l'on ne peut manquer de rapprocher de la présence, à une dizaine de kilomètres de Söderköping, d'une des rares inscriptions runiques mentionnant l'existence d'un Rörik dans la région vers le milieu du XIe siècle[33].

Pour clore le tour d'horizon de ce patrimoine, force est de constater la faiblesse des indications concernant l'Uppland : on sait seulement qu'Anund Röriksson voulut y échanger une terre située à Sparrsätra[34] et que son frère Birger souscrivit une charte à Garn dans cette province. Le paradoxe est surprenant puisqu'en 1289 Rörik était signalé comme relevant du diocèse d'Uppsala, qu'il appartenait aux milieux aristocratiques upplandais à l'origine du culte de saint Éric, et qu'il maria deux de ses enfants dans deux illustres familles de la région. Il serait étonnant dans ces conditions qu'il n'y ait pas eu quelques domaines ! Sans doute faut-il voir là soit une volonté déli-

31. Ds 3, pp. 328-329, nos 2111 et 2112, p. 331, n° 2116.
32. DS 4, p. 21, n° 2624.
33. SR, *op. cit.,* note 18, Östergötland, n° 153 (Styrstad).
34. DS 6, pp. 177-178, n° 4549.

bérée d'épargner « le noyau dur » du patrimoine, en effectuant des donations à partir de domaines périphériques, soit le résultat d'une confiscation de ses biens en Uppland après sa participation à la révolte de 1278-1280. En tous cas, on met ici en évidence un phénomène particulièrement significatif de la haute noblesse suédoise : la dispersion territoriale des patrimoines au point qu'il est très difficile d'identifier avec certitude la région d'origine de ces lignages.

Tant sur le plan des institutions que des comportements, l'étude du Moyen Age suédois ne doit pas être laissée à l'écart des recherches qui désormais n'ont plus seulement pour objet la France du Nord, mais englobent la totalité de l'Europe médiévale dans sa diversité et ses contrastes.

La composition des archives suédoises qui conservent en grand nombre des actes privés ou à caractère familial nous incite à nous intéresser à la structure des lignages aristocratiques. En premier lieu il faut souligner la diversité des relations de parenté. La complexité des cousinages et des alliances reste toujours étonnante à nos yeux en raison des remariages et de l'importance que gardent au XIVe siècle les liens cognatiques. Cependant le mariage demeure une affaire qui se traite entre pairs (et entre pères !) : une famille noble ne peut marier ses enfants qu'avec ceux issus d'un rang égal. Éviter la consanguinité devient alors une gageure et cette tendance à l'endogamie explique en partie les innombrables contestations et les épineux partages d'héritage qui rebondissent parfois sur plusieurs générations et voient intervenir de multiples acteurs souvent difficiles à identifier.

Derrière la sécheresse des sources, on sent donc une société qui palpite, car, bien que disposant d'une situation meilleure, l'aristocratie est aussi frappée par la fragilité des conditions de vie. En moins d'un siècle, au sein des familles étudiées, on relève pas moins de quatre veuves qui se sont remariées, dont au minimum deux ont survécu à deux époux successifs. Il est également frappant de constater que ce lignage s'éteint autour de 1350. Au moment de la Grande Peste, trois représentants mâles de la génération née vers 1325-1330 disparaissent des documents : Magnus Anundason n'est plus cité après 1344, Holmger Jonsson après le 30 juin 1350, Rörik II Birgersson est mort avant 1359.

Sur le plan de l'histoire sociale enfin, on remarque qu'en Suède *dominus* et même *miles* restent des titres essentiellement réservés à la haute aristocratie encore au milieu du XIVe siècle. Il est notable qu'au sein d'un lignage, deux branches ont pu coexister, l'une appartenant à la haute noblesse, l'autre cantonnée à un niveau visiblement inférieur, alors qu'elles possédaient des biens dans la même région et dans des paroisses voisines et que se maintenaient des contacts entre ses membres (Birger Holmgersson est présent à la rédaction du testament de Birger Röriksson qui, à son tour, a souscrit une donation de Jon

Holmgersson). Quelle est l'origine d'une telle différence de statut ? La richesse sans doute, notamment grâce à de beaux mariages comme celui que fit Rörik Birgersson. Ainsi, lorsqu'on compare deux testaments contemporains, celui de Birger Röriksson (1329) et celui de Jon Holmgersson (1332), on remarque que les donations en argent et en nature du premier représentent plus du double de celles du second. L'explication n'est certes pas suffisante tant il est vrai qu'une union avantageuse est d'autant plus facile à réaliser que le rang est élevé. Il semble en définitive probable que le facteur prépondérant pour appartenir à la haute aristocratie soit demeuré, tout au long de cette période, la faculté d'être considéré parmi les proches du monarque grâce aux liens de parenté et au service royal.

Tableau généalogique simplifié

(VINGAD LILJA) — Harald Gudmunsson — Kristina

- Cecilia ∞ Ulf Holmgersson (HAMA)
- Helga ∞ Johan Ingivaldsson (ÖRNSPARRE)
- Anund ∞ Ingeborg Haraldsson

(VINGAD PIL)

- Margareta

Anund ∞ Ingeborg Haraldsson:

- Kristina ∞ Lars BOBERG
- Helga Anundadotter ∞ Rörik Birgersson

Holmger ∞ Ingrid Birgersson

Helga Anundadotter ∞ Rörik Birgersson:

- Margareta Röriksdotter 1. ∞ Harald ÄLG 2. ∞ Tord BONDE
  - Harald
  - Peter Bonde
  - Rörik Bonde
    - Karl Knutsson Bonde (1408-1470) roi de Suède
  - Ingebord 1. ∞ Nil Gudserksson (SJÖBLAD) 2. ∞ Magnus Guttormsson (fam. Fils d'ANUND MAGNUSSON)
- Birger Röriksson ∞ Ramfrid Bengtsdotter (fam. Fils de HAFRID)
  - Rörik
- Folke Röriksson
- Anund Röriksson 1. ∞ Birgitta (FANÖ) 2. ∞ Cecilia (fam. IVAR NILSSON)
  - Magnus Anundason
  - Helga Anundadotter ∞ Valdemar Eriksson (fam.royale FOLKUNGAR)
- Kristina ∞ Eringisl Torkelsson

Holmger ∞ Ingrid Birgersson:

- Birgitta
- Jon Holmgersson ∞ Helena (fam. FINVID LARSSON)
  - Hllmger Jonsson
  - Ingrid ∞ Nils Bengtsson
    - Ingeborg ∞ Greger Anundason
    - Karl Nilsson
- Birger
- Bengt

Médiévales 21, automne 1991, pp. 133-137

NOTES DE LECTURE

Martin AURELL, *La vielle et l'épée. Troubadours et politique en Provence au XIIIe siècle*, Paris, Aubier, 1989, 379 p.

Périodiquement, on vient rappeler l'urgence qu'il y a à rapprocher les disciplines historiques et littéraires. Si cela ne reste pas un vœu pieux, c'est grâce à des chercheurs qui, comme cet historien de la Provence, ont le goût et les moyens conceptuels de la double appartenance. Le sujet, il est vrai, semblait exiger cette double démarche, puisqu'il s'agissait d'étudier le *sirventes* politique.

L'auteur nous offre en premier lieu un ouvrage de synthèse dans un domaine balisé par quelques rares monographies : Ch. Camproux et R. Lavaud pour Peire Cardenal, I. de Riquer pour les troubadours réfugiés en Catalogne, etc. Certes, la Provence se trouve largement favorisée, mais cela n'exclut pas quelques excursions spatiales : vers le Languedoc par le biais des guerres albigeoises ; vers l'Italie et la Catalogne dans la mouvance de l'expansion angevine au détriment de l'Empire. Le champ ainsi délimité correspond à une centaine de compositions sur un corpus qui en compte cinq-cents, ce qui constitue un échantillon très représentatif du genre. L'ouvrage peut se lire aussi comme un instrument de travail par la richesse de son appareil scientifique : cinquante pages de notes ; sources inédites ; cartes ; index de personnes, de lieux et de matières.

L'éclairage historique se révèle précieux, tout d'abord, pour élucider le sens littéral des poèmes : l'auteur apporte ou rectifie ici de nombreuses indications sur la date, le contexte politique, le cadre événementiel, etc. Cette méthode revient aussi à nous présenter les poèmes « en situation », en nous restituant le bruit et la fureur, la chair, de leur naissance historique. Cette histoire de l'événement se prolonge par une approche tout aussi classique, les biographies de troubadours dans la tradition des *vidas*, la rigueur historique en plus.

Tout en maîtrisant l'histoire événementielle, l'auteur applique des grilles plus novatrices (l'ethnologie, l'histoire des mentalités, la sociologie) qui mettent à jour des structures de civilisation : le statut du chevalier *juvenis* dans le portrait très attachant de l'infant Enrique, le déclin des seigneuries au bénéfice de la centralisation princière, la monétarisation des liens féodaux, etc. Le mérite principal de cet ouvrage nous semble tenir à un équilibre très réussi

entre l'événement et la structure, la biographie individuelle et le modèle social où s'insère chaque troubadour. Dans le domaine de la sociologie littéraire, l'auteur perçoit une loi de déclassement du troubadour, d'abord seigneur (Boniface de Castellane), ensuite ministériel de la cour (Bertran de Lamanon), et enfin jongleur à gages (Paulet de Marseille), ce qui tendrait à relativiser la validité des thèses d'E. Koehler sur l'extraction sociale des troubadours, les limitant au seul XIIe siècle.

Au fil de son texte, l'auteur ne dédaigne pas d'établir parfois quelques parallèles avec l'histoire la plus contemporaine ; ces notations contribuent à donner à son ouvrage une très suggestive impression de vie et de proximité culturelle, même si l'on peut penser qu'elles ne manqueront pas de décontenancer quelques puristes.

Du point de vue littéraire, on peut regretter que l'auteur n'ait pas entrepris une véritable typologie du genre à partir des analyses éparses qu'il prodigue ci et là dans l'ouvrage : le *sirventes* comme *contrafactum* de la chanson, les fonctions opposées du *senhal* et du sobriquet, les formes à une voix ou parties à deux voix, etc. Cela dit, n'est-il pas fécond de définir un genre par une fonction sociale et culturelle autant que par des traits stylistiques qui en sont bien souvent le corollaire au niveau du langage ? Il nous semble que les conditions historiques peuvent être aussi pertinentes que les lois de la création littéraire quand il s'agit d'éclairer les processus de genèse ou d'extinction d'un genre.

Fort de sa double compétence, en histoire et en littératures d'oc, M. Aurell vient de surmonter cette sorte d'« hémiplégie » qui frappait les études sur la poésie des troubadours, en ce sens que la place d'honneur qui était réservée à la poétique de l'amour cachait mal une certaine mésestime du volet politique et social. Le mérite de l'auteur est d'avoir accompli son programme d'un seul élan, en assumant les difficultés, mais aussi les richesses, d'une « polyphonie » des troubadours provençaux du XIIIe siècle.

Vincent SERVERAT

Gloria K. FIERO, Wendy PFEFFER, Mathé ALLAIN, *Three Medieval Views of Women. La contenance des fames. Le bien des fames. Le blasme des fames*, New Haven and London, Yale University Press, 1989, 168 p. ill.

Les trois dits présentés ici et dont le thème est la femme, datent de la fin XIIIe, début XIVe siècle et sont inclus dans douze manuscrits au total. Les auteurs ont choisi de publier pour la première fois la version du « Blasme des fames » contenue dans le manuscrit de Cambridge.

La première partie du livre est consacrée à la tradition écrite de ces poèmes qui ont joui d'une grande popularité au XIIIe siècle. Tout en présentant des affinités avec les fabliaux et la poésie courtoise, les dits s'en distinguent essentiellement par leur vocation à l'oralité. Ils étaient en effet destinés à être racontés de vive voix, à être, en somme, dits. L'oralité est manifeste dans les trois dits proposés ici ; on la repère à la langue, parlée et directe, facile-

ment accessible au public de l'époque et au style, descriptif, répétitif et rythmé.

La deuxième partie situe la femme dans le contexte historique et social, surtout urbain. La troisième partie enfin est l'édition des trois dits, avec en regard la traduction anglaise, complétée par des notes explicatives et les variantes des textes. La présentation est d'une grande clarté et rend le livre facilement utilisable.

Quant à la teneur et à l'esprit de ces poèmes, disons-le tout de suite, deux d'entre eux s'inscrivent dans une longue tradition littéraire misogyne. Même *Le bien des fames* renâcle un peu à énumérer les vertus féminines et ne manque pas d'exalter celles, masculines, de la courtoisie et de la générosité, qui veulent qu'on ne médise pas de la femme. On passe du ton amusé et condescendant de *La contenance des fames* à la hargne et même à la haine du *Blasme des fames*. Miroirs déformants, où la femme n'est pas sauvée par la Vierge, modèle toujours présent qui la protège certes de l'infamie mais qui reste inaccessible.

Cela dit, ces trois poèmes nous livrent, d'une façon souvent plaisante, maints détails sur la vie quotidienne, les habits, les coiffures, les atours de la femme, ainsi que sur la perception, faite d'amusement, d'inquiétude ou d'exaspération, qu'avaient d'elle les hommes.

Il faut saluer le travail de traduction en anglais des trois auteurs qui, tout en suivant le texte d'aussi près que possible, ont su garder le rythme et la fraîcheur de ces poèmes. Ce petit livre concis est une bonne introduction au dit médiéval et il rend accessible à un public peu formé à la langue française, et moins encore à ses formes anciennes, un genre littéraire qui a peut-être été trop souvent négligé.

Lada HORDYNSKY-CAILLAT

Roland CARRON, *Enfant et parenté dans la France médiévale, Xe-XIIIe siècles*, Genève, Droz, 1989, 189 p.

Le caractère fragmentaire et très dispersé des sources relatives à l'enfant rend toute synthèse difficile. Aussi cet ouvrage, issu d'une thèse de doctorat de 3e cycle soutenue en juin 1983, représente-t-il un travail minutieux fort appréciable.

R. Carron a lu et étudié de très nombreux documents de nature diplomatique, juridique, littéraire, religieuse, etc., les recoupant sans cesse afin de nous permettre de saisir la réalité historique de l'enfant et de l'adolescent. Ces sources, répertoriées à la fin de l'étude, proviennent des régions de France les plus diverses. Certaines sont très connues tels le *Registre des visites d'Études Rigaud* ou les *Coutumes de Beauvaisis* de Philippe de Beaumanoir, d'autres beaucoup moins (coutumes et chartes locales).

Selon R. Carron, « Pour bien connaître l'enfant, il faut étudier la parenté » (introduction p. 1). Aussi son objet d'étude se définit-il comme un être en état de dépendance parentale ; acception très large qui permet à l'auteur d'étudier autant des enfants que des adolescents aux âges quelquefois fort avancés, et les relations qu'ils entretiennent avec leur famille et leur lignage. Ces deux derniers sont, pour l'enfant, tout à la fois contrainte et protection. Ils se complètent et s'opposent pour encadrer les individus. C'est pourquoi R. Carron s'intéresse particulièrement aux communautés familiales

pour lesquelles il dresse une typologie. Ces regroupements très nombreux, autant par souci de protection que pour éviter le morcellement des terres, prennent des formes juridiques différentes selon les régions : simple communauté regroupant parents et enfants, frarêche, parage, frérage... Cette typologie très précise permet de saisir la variété et la complexité des situations du domaine français.

L'auteur consacre ensuite deux longs chapitres aux statuts des orphelins, des bâtards, trop souvent délaissés par les médiévistes. Dans les grandes familles aristocratiques, il existe au XIe siècle une véritable récupération par le seigneur des orphelins de vassaux aux dépens de la veuve/mère, car les liens d'homme à homme sont si forts que l'éducation de l'enfant apparaît au seigneur comme une obligation morale. Mais ce procédé se voit peu dans le Sud moins féodalisé, et décline nettement dans les deux siècles suivants. Alors, le bail (gestion des biens nobles d'un mineur noble) ou la tutelle sont largement confiés à la mère/veuve, car on estime que c'est elle qui est la mieux placée pour apporter amour, éducation et aide à son enfant. Le coutumier d'Artois par exemple (fin XIIIe siècle) déclare : « ... nus ne le [l'enfant] doit ni ne peut mieux aimer, ne garder plus soigneusement comme li pères ou li mères... » C'est la faculté d'aimer plus que la capacité à gérer qui importe.

La tutelle, qui dure presque partout en France jusqu'à la maturité physiologique (12 ans pour les filles, 14 ans pour les garçons) est quelquefois prolongée par la curatelle qui permet à l'adolescent noble de bénéficier d'un conseiller qui agit à côté de lui et non plus, comme le tuteur, à sa place.

Entre le Xe et le XIIIe siècle, les bâtards passent de l'intégration dans la famille au rejet de plus en plus affirmé. Jusqu'au dernier quart du XIe siècle, les bâtards vivent, semble-t-il, de façon assez paisible. Aucune interdiction particulière ne pèse sur eux. À partir de la réforme grégorienne et avec la lutte contre le nicolaïsme, la simonie et le concubinage des laïcs, les bâtards sont exclus des héritages et des charges ecclésiastiques. R. Carron note fort justement que cette exclusion n'est pas seulement due à la lutte que l'Église mène pour récupérer et imposer le mariage, mais également aux aspirations de la société laïque qui, dans une période de forte poussée démographique, a tendance à favoriser le droit d'aînesse et à exclure de l'héritage de nombreux enfants, afin d'éviter le morcellement du patrimoine.

Finalement, ce que veut montrer R. Carron c'est l'importance du XIIIe siècle dans la naissance de l'individualisation et donc de l'essor d'un sentiment de la réalité propre de l'enfant dans la famille médiévale. C'est un siècle qui voit un souci évident de protéger les enfants sur le plan juridique. Certes, certaines affirmations mériteraient quelquefois plus de nuance. L'auteur écrit par exemple : « La lutte contre le concubinage [vu comme le signe d'une volonté de ne pas s'engager dans des liens durables] pouvait apparaître comme une lutte pour la défense de l'enfant, pour son droit à l'éducation et à l'amour » (p. 133). On sait, grâce en particulier aux travaux de J. Goody, que la lutte menée par les autorités ecclésiastiques contre le concubinage et pour l'indissolubilité du mariage a comme souci premier, moins la protection de l'enfance que la défense des intérêts financiers de l'Église et la préservation d'un monopole dans le domaine matrimonial. Je crois pour ma part que, même si les jeunes gens peuvent bénéficier çà et là de mesures juridiques qui permettent d'améliorer leur situation, ils ne sont que des enjeux dans la lutte que se livrent les autorités temporelles et spirituelles, et que dans la mentalité médiévale du XIIIe siècle, ils restent des êtres « mineurs ».

Il n'en demeure pas moins que l'ouvrage de R. Carron offre une excellente synthèse de la position de l'enfant et de l'adolescent au sein de sa parenté et permet de saisir, à travers les sources juridiques, la plus grande attention apportée à l'enfance entre le Xe et le XIIIe siècle.

Didier LETT

LIVRES REÇUS

Michel BALARD, Jean-Philippe GENET, Michel ROUCHE, *Le Moyen Age en Occident. Des Barbares à la Renaissance*, Paris, Hachette (Histoire Université), 1990.

Carla CASAGRANDE et Silvana VECCHIO, *Les péchés de la langue. Discipline et éthique de la parole dans la culture médiévale*, préf. de Jacques LE GOFF, Cerf (Histoire), 1991.

Les contes de Cantorbéry par Geoffroy CHAUCER, sélect., traduct. et introd. de Juliette DOR, Paris, Christian Bourgois (10/18, Bibliothèque médiévale), 1991.

Francis DUBOST, *Aspects fantastiques de la littérature narrative médiévale (XIIe-XIIIe siècles). L'Autre, l'Ailleurs, l'Autrefois*, 2 vol., Paris, Honoré Champion (Nouvelle Bibliothèque du Moyen Age), 1991.

Georges DUBY et Michelle PERROT dir., *Histoire des femmes en Occident*, t. 2, *Le Moyen Age*, s dir. Christiane KLAPISCH-ZUBER, Paris, Plon, 1991.

Jean-Philippe GENET, *Le monde au Moyen Age. Espaces, pouvoirs, civilisations*, Paris, Hachette (Carré Histoire), 1991.

Hugues de Saint-Victor, L'art de lire, « Didascalicon », intr., trad. et notes de Michel LEMOINE, Paris, Cerf (Sagesses Chrétiennes), 1991.

Ivan ILLICH, *Du lisible au visible, la naissance du texte. Un commentaire du « Didascalicon » de Hugues de Saint-Victor*, trad. fr., Cerf, 1991.

Pierre JONIN, *Anthologie thématique de la poésie française du Moyen Age*, Paris, Champion (Traductions des Classiques Français du Moyen Age, XLIII), 1991.

Jourdain de Blaye, chanson de geste, nouv. édit. Peter F. DEMBOWSKI, Paris, Champion (Classiques Français du Moyen Age, 112), 1990.

Le livre de l'échelle de Mahomet, Paris, Livre de Poche (Lettres gothiques), 1991.

Raymond LULLE, *L'Art bref*, trad., introd. et notes par Armand LLINARES, Paris, Cerf (Sagesses chrétiennes), 1991.

Miri RUBIN, *Corpus Christi. The Eucharist in Late Medieval Culture*, Cambridge Univ. Press, 1991.

Le roman de Thèbes, trad. en fr. moderne par Aimé PETIT, Paris, Champion (Traductions des Classiques Français du Moyen Age, XLIV), 1991.

Rutebeuf et les frères mendiants. Poèmes satiriques, trad. en fr. moderne par Jean DUFOURNET, Paris, Champion (Traductions des Classiques Français du Moyen Age, XLVI), 1991.

Les XIIIe Journées d'Histoire du Droit médiéval auront lieu à Limoges dans la semaine du 23 au 27 mars 1992. Les thèmes retenus pour cette session seront :

— La superstition
— Les fondateurs d'ordres
— Les aspects institutionnels des règles monastiques (contenu, application, évolution...)
— Le Moyen Age vu par les hommes du XVIIIe siècle et de la Révolution (suite)

Par ailleurs, sont au programme chaque année :

— L'histoire du droit pénal
— Le droit et les institutions du Limousin
— L'iconologie juridique

Pour tous renseignements, s'adresser à Pierre BRAUN, professeur à la Faculté de Droit et des Sciences Économiques, 87031 Limoges Cedex.

À NOS LECTEURS

Si la revue *Médiévales* vous paraît digne d'intérêt, soutenez-la en vous abonnant ou en renouvelant votre abonnement.

Bulletin d'abonnement à retourner à :

Université de Paris VIII
PUV. Publication *Médiévales*
2, rue de la Liberté
93526 Saint-Denis Cedex 02

☐ Je souscris un abonnement **à deux** numéros de *Médiévales* n° 22 et n° 23 :
France : 100 F + port 20 F
Étranger : 100 F + port 20 F — 120 F

☐ Je souscris un abonnement **à quatre** numéros de *Médiévales* n° 22 et n° 23 :
n° 24 et n° 25 :
France : 190 F + port 40 F
Étranger : 190 F + port 40 F — 230 F

☐ Je souhaite recevoir les numéros suivants :
prix au numéro : 55 F (jusqu'au n° 15) - n° 16-17 : 110 F - à partir du n° 18 : 60 F (+ port 10 F)

Règlement par chèque uniquement à l'ordre :
Régisseur des Recettes PUV-Paris 8/MED (CCP Paris 9 150 59 K)

NOM ______________________ PRÉNOM ______________________

Adresse ____

____

Code postal ____________________ Ville ____________________

Date : Signature :

Achevé d'imprimer par Corlet, Imprimeur, S.A. 14110 Condé-sur-Noireau (France)
N° d'Imprimeur : 2027 - Dépôt légal : décembre 1991 - *Imprimé en C.E.E.*

ESSAIS ET RECHERCHES

Réflexions sur l'aristocratie suédoise au Moyen Age : l'exemple d'un lignage noble entre 1250 et 1350
Jean-Marie MAILLEFER 115

Notes de lecture 133
Martin AURELL, *La vielle et l'épée. Troubadours et politique en Provence au XIII[e] siècle* (V. SERVERAT) ; Gloria K. FIERO, Wendy PFEIFFER, Mathé ALLAIN, *Three Medieval Views of Women. La contenance des fames. Le bien des fames. Le blasme des fames* (L. HORDYNSKY-CAILLAT) ; Roland CARRON, *Enfant et parenté dans la France médiévale, X[e]-XIII[e] siècles* (D. LETT).

Livres reçus 138

ISSN 0751-2708

SOMMAIRE

N° 21 AUTOMNE 1991

L'AN MIL : RYTHMES ET ACTEURS D'UNE CROISSANCE

L'an mil : continuité, tournant ou révolution ? Discussions autour d'un livre controversé
Monique BOURIN 5

Le lit de Procuste de Guy Bois
Barbara H. ROSENWEIN 11

Essor démographique, croissance agraire et achéologie
Elisabeth ZADORA-RIO 17

Á la recherche de personnes perdues...
Maria HILLEBRANDT et Franz NEISKE 21

Mutations et révolutions aux environs de l'an mil
Chris WICKHAM 27

Mâconnais, terre féconde
Pierre BONNASSIE 39

Un regard périphérique sur La mutation de l'an mil
Lluis TO FIGUERAS 47

Europe carolingienne et Europe méridionale : le point de vue d'Adriaan VERHULST
Propos recueillis par Monique BOURIN 55

Réflexions d'un historien japonais sur le livre de Guy Bois
Yoshiki MORIMOTO 63

L'Antiquité se poursuit-elle jusqu'à l'an mil ?
Nancy GAUTHIER 69

Réflexion sur un « modèle »
Robert FOSSIER 77

C'est arrivé à Lournand
Bernard LEPETIT 81

Réponse
Guy BOIS 91

Postface 109
Repères bibliographiques 113

Prix : 60 F